10-40459889

COLLECTION

ÉTIENNE CHARAVAY

(Première vente)

PARIS PENDANT LA RÉVOLUTION — DOCUMENTS HISTORIQUES
PERSONNAGES DE L'ÉPOQUE RÉVOLUTIONNAIRE
VIGNETTES ET BREVETS

ORDRE DES VACATIONS

Jeudi, 5 avril 1900	de 1 à 193.
Vendredi, 6 avril	de 194 à 344.

AVIS

Il y aura le jour de la vente, exposition publique des pièces, de deux à trois heures, hôtel des Commissaires-priseurs, salle nº 8.

Les pièces seront visibles chez l'expert huit jours à l'avance.

L'authenticité des autographes est garantie.

Les acquéreurs paieront cinq pour cent en sus du prix d'adjudication.

M. NOEL CHARAVAY, expert en autographes, chargé de la vente, remplira les commissions qu'on voudra bien lui confier. 775

унив. Библиотека Р. и. Бр. 12550

CATALOGUE

DES

AUTOGRAPHES

ET DES DOCUMENTS HISTORIQUES

COMPOSANT LA COLLECTION

DE

M. ÉTIENNE CHARAVAY

Première vente

Paris pendant la Révolution — Documents historiques Personnages de l'époque révolutionnaire Vignettes et Brevets

LA VENTE AURA LIEU A PARIS

Hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Drouot, salle nº 8

Le Jeudi 5 et le Vendredi 6 Avril 1900

A trois houres précises du soir

Par le ministère de M^{*} DELESTRE, commissaire-priseur, 5, rue Saint-Georges Assisté de M. Noël CHABAYAY, expert en autographes Rue de Furstenbers, 3



NOEL CHARAVAY

3, rue de Furstenberg, 3

· 1900



DIVISIONS DU CATALOGUE

PARIS PENDANT LA RÉVOLUTION

	pages	
MUNICIPALITÉ PROVISOIRE	1 et	2
MUNICIPALITÉ LÉGALE (maires de Paris, fonc-		
tionnaires, délibération du Conseil général		
de la Commune, subsistances)	3 à	12
Districts de Paris	13 à	19
Sections de Paris	20 à	34
Force armée parisienne	35 à	39
DOCUMENTS HISTORIQUES	40 à	72
TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE	62 à	66
GÉNÉRALITÉS	73 à	93
Autographes de personnages divers	94 à	110
Brevets et vignettes	∫ 38 et	39
DREVEIS ET VIUNETIES	(111 et	112

Nota. — On a classé à la suite de la Force armée parisienne les autographes des officiers de la garde nationale, à la suite des documents sur la prise de la Bastille les autographes des défenseurs et des vainqueurs de la Bastille et après les documents sur le Tribunal révolutionnaire les autographes des présidents, juges et jurés de ce Tribunal.

AVERTISSEMENT

La destinée avait fait d'Etienne Charavay un marchand d'autographes, mais sa propension naturelle l'eut plus volontiers porté à en acheter qu'à en vendre. Dès que la fortune avait commencé à lui sourire, il s'était du moins réservé trois parts dans les richesses qui lui passaient journellement par les mains. L'une de ces séries, consacrée à la région lyonnaise et dauphinoise, a été de son vivant offerte à la grande Bibliothèque publique de Lyon où elle est déposée dans un meuble spécial; les deux autres sont celles que les enchères vont disperser.

Le culte éclairé, mais nullement sectaire, que notre ami professait pour la Révolution lui avait été inspiré de très bonne heure par ses lectures et plus encore peut-être par le contact quofidien avec les documents mêmes où les acteurs du grand drame en avaient, le plus souvent à leur propre insu, retracé les crises terribles et les moindres épisodes. Tout enfant, il avait vu son père et son oncle Gabriel dépouiller, classer, annoter l'immense et incomparable réunion formée par le colonel Maurin avec les papiers de Courtois, de Francastel, d'André Dumont, de Palloy, d'Alber-



tine Marat, etc., et accrue depuis au fur et à mesure des occasions qui s'offraient alors, pour ainsi dire, d'elles-mêmes. De cet ensemble décrit par les deux frères en vue d'une vente publique qui n'eût pas lieu, il subsiste un volume de 275 pages, communément désigné dans notre petit monde sous le nom de « Catalogue de 1862 ». Morcelée à l'amiable, la collection Maurin a enrichi de ses débris divers cabinets, notamment ceux de M. Dubrunfaut et de Benjamin Fillon; mais d'autres dossiers vont, après tantôt quarante ans, de nouveau revoir le jour. Un petit nombre seulement de pièces en avait été extrait pour figurer à l'Exposition centennale organisée en 1889 au pavillon de Flore.

Bien qu'Etienne Charavay n'ait pas laissé par écrit le plan qu'il se proposait de suivre pour les subdivisions définitives de sa collection, M. Raoul Bonnet, après avoir examiné les liasses qui la composent, a cru démèler la pensée maîtresse de leur possesseur et il a ponctuellement suivi ces indications, si vagues qu'elles fussent.

L'histoire de Paris tenaît évidemment une large place dans le cadre qu'Etienne Charavay n'avait pu qu'ébaucher. On trouvera donc ici dans leur suite logique et chronologique les documents afférents à la municipalité provisoire et constitutionnelle, aux maires et aux autres fonctionnaires élus, aux subsistances. Viennent ensuite les districts et les sections dont les dossiers mériteraient, par leur importance et les particularités inédites qu'ils renferment, de prendre rang soit à la Bibliothèque nationale, soit à la Bibliothèque de la Ville dont ils viendraient combler les lacunes. La garde nationale est représentée ici par ses chefs et par les principaux personnages qui ont joué un rôle à toutes les phases de son histoire si étroitement liée, surtout au début, à l'histoire même de Paris.

Sur le premier épisode de cette histoire, sur la prise de la



Bastille, voici (nº 147) un document capital, un double de la caputulation (sic) transmise par de Launey aux assaillants et, à sa suite, des lettres diverses des vainqueurs et des vaincus, plus une foule de documents curieux sur les vicissitudes posthumes, si l'on peut dire, de la vieille prison. Il m'est impossible et il serait fort inutile, on le comprendra, de détailler numéro par numéro le catalogue que le lecteur a entre les mains, mais je me reprocherais de ne pas lui signaler une série de dossiers hors ligne sur la fuite de Varennes (nº 173), sur la journée du 20 juin (nº 179), sur le 10 Août et la déchéance du Roi (nº 181-186), sur les massacres de Paris et de Versailles (nºs 188-190), sur le tribunal révolutionnaire et sur divers membres (nºs 194-211), sur le 9 thermidor (nº 216), sur le club des Cordeliers (nº 231). A côté de ces échos des tragédies qui se jouaieut tour à tour à la tribune et dans la rue, voici d'autres témoignages non moins curieux de la vie politique, religieuse et sociale de Paris : M. Victor Pierre trouverait, par exemple, sous le nº 232, un utile complément à sa monographie de l'église Saint-Thomas-d'Aquin pendant la Révolution.

Une seconde vente comportera de très nombreuses séries sur les membres des diverses assemblées, sur une foule de personnages petits ou grands dont l'histoire a retenu ou doit retenir les noms, sur Louis XVI et la famille royale. A la fin de cette seconde vente figureront les pièces qu'au début de sa carrière Etienne Charavay avaient réunies sur Louis XI et son temps.

Ce catalogue et le suivant sont l'œuvre de M. Raoul Bonnet qui, formé tout jeune à bonne école, s'est tiré de toutes les difficultés que présentaient tant de noms propres, de dates et de faits. Il n'a — j'en suis témoin — épargné aucune recherche pour identifier les personnages dont la signature ou l'écriture passait sous ses yeux et lorsqu'il n'a pu y paryenir de lui-



mème, il a fait appel à la compétence des érudits les mieux renseignés, tels que M. Aulard et M. Alfred Bégis. En agissant ainsi, M. Raoul Bonnet n'a pas seulement sacrifié à ce goût et à ce besoin d'exactitude dont les générations précédentes, moins bien outillées que les nôtres, il est vrai, faisaient trop volontiers bon marché; il a voulu aussi rendre au maître qui lui a révélé sa véritable vocation l'hommage d'un disciple reconnaissant et jamais gratitude ne fut mieux justifiée, car Etienne Charavay était du petit nombre de ces hommes d'élite qui veulent et peuvent se faire, selon la touchante expression de Mérimée père, « une belle épitaphe en lettres d'or dans la mémoire de leurs amis ».

MAURICE TOURNEUX.

CATALOGUE

D'AUTOGRAPHES



Assemblée des Représentants de la Commune de Paris

Municipalité provisoire

REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE. 5 pièces.

Pièces signées par les représentants de la Commune; octobre 1789-avril 1790, 5 p. in-4 ou in-folio, têtes imprimées, cachets.

Parmi les signataires on remarque Bailly, Manuel, Duport-Dutertre, etc. — Les pièces sont relatives aux visites des notables à la Force, à la location des chaises de Notre-Dame pour la cérémonie de la bénédiction des drapeaux de la garde nationale, etc.

2. COMITÉ DE RECHERCHES.

P. s. par Agier, Brissot de Warville, Garran de Coulon, Oudart et Perron ; Paris, 15 novembre 1789, 1 p. in-4.

Ils demandent des renseignements sur l'assassinat commis aux Tulleries le 12 juillet et dont l'auteur présumé est le prince de Lambesc.

3. MUNICIPALITÉ.

P. s. par Dejoly, membre et secrétaire du Conseil de ville; 31 mai 1790, 8 p. in-folio, tête et vignette imprimées.

Extrait du registre du conseil de ville. Curieux document relatif à la dispersion des religieux carmes du couvent de la place Maubert.



4. POLICE.

P. a. s. de l'abré Fauchet, signée aussi par Dufour, Pitra, Lagrenée, membres du Comité de police; Paris, 16 septembre 1789, 1 p. in-4, tête et vignette imprimées.

Ils prient le district de Saint-Roch d'user de modération dans l'application du réglement qui condamne à l'amende les loueurs de garni, qui ne tiennent pas de registre.

5. POLICE.

P. S. par l'abbé de Montmorency, de Montaleau, l'abbé Faucher, Decaudin, etc., membres du Comité de police ; Paris, 19 octobre 1789, 1 p. in-4, tête et vignette imprimées.

Le comité arrête que l'argenterie du comte d'Artois remise par la comtesse de Fougières sera déposée entre les mains de M. de Saint-Priest, pour être réunie à celle que le comité lui a déjà fait porter par ordre du roi, (Le comte d'Artois avait emigré des le 17 juillet 1789).

6. POLICE.

P. s. par de Blois et l'abré de Montmorency-Boutteville; Hôtel de ville, 25 octobre 1789, 1/2 p. in-4, tête et vignette imprimées.

Ordre au concierge des prisons de l'abbaye de Saint-Germain des Prés de recevoir et d'y retenir le sieur Augeard. (Il s'agit du secrétaire des commandements de Marie-Antoinetté).

7. POLICE.

5 l. s. par Bailly, Duport-Dutertre, Manuel et du Closey; Paris, octobre 1789-mai 1790, 5 p. in-4, tête et vignette imprimées.

Pièces concernant le droit de visite chez les ministres étrangers, la répression de la contrebande. Intéressants détails sur le rôle que doit joner la gardenationale pour prêter main-forte à la police.

8. PIÈCES DIVERSES, 6 pièces.

Pièces signées par Dejoly, Brousse-Desfaucherers, Maussion, Avril, Bertolio, Poniquet, Vigée, etc.; septembre-décembre 1789, 6 p. in-4 ou in-folio.

Document concernant les boulangers, le corps de garde de la Halle aux draps, le district de Saint-Victor, etc.

9. DISSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE DES REPRÉSEN-TANTS DE LA COMMUNE DE PARIS.

L. s. par Faucher, dernier président, Godard, ancien président et rédacteur, Chanlaine, ancien secrétaire; Paris, 27 novembre 1790, 1 p. in-folio.

Ils dressent le résumé des travaux accomplis par les citoyens qui ont reprèsenté la Commune de Paris pendant la première année de la Liberté. (La municipalité de 1789 avait cessé ses fonctions par suite de l'établissement de la municipalité légale, le 9 octobre 1799.

MUNICIPALITÉ LÉGALE

Maires et Fonctionnaires

 BAILLY (Jean-Sylvain), astronome, constituant, membre de l'Académie française, maire de Paris du 15 juillet 1789 au 12 novembre 1791, n. 1736, décapité en 1793.

L. s.; 19 juillet 1789, 1 p. in-4.

Prisca uravoraçõe. L'Assemblée des électeurs de Paris l'a élu maire. Malgré des forces lui manquent pour remplie cette haute mission il espère que les lumières de ses concitoyens l'adderont à la mener à bien. Il ne se croit pas légalement élu par l'Assemblée des électeurs et il demande aux districts de voutoir bien raillier cette élection.

BAILLY (Jean-Sylvain).

1º L. s. à Necker; Paris, 1er octobre 1789, 1 p. in-folio.

Il le prie de lui communiquer des renseignements sur les achats de grain, afin de ne pas s'adresser aux mêmes vendeurs, ce qui ferait hausser les cours.

2º L. s., avec deux lignes aut.; Paris, 2 octobre 1789, 1 p. 1/2 in-folio.

Curieuse lettre, II demande comme que grâce que l'on donne aux Parisiens le contenu de 25 voitures chargées de farine qui sont destinces à la ville de Versailles. « Si vous pouviez, Monsieur, nous en faire le sacrifice, vous nous rendriez la vie.»

3º P. s.; Paris, 11 janvier 1790, 1/2 p. in-folio.

Il ordonne de faire délivrer gealls au curé de Saint-Jean de Latran cinq cents livres de riz pour être distribué aux pauvres, après l'avoir fait cuire. Le reçu de F. B. Huot, curé-prieur de Saint-Jean de Latran, est au-dessous.

4º L. s. à M. Périer; Paris, 12 mars 1791; 1/2 p. in-4.

Il l'informe que l'on expérimentera le 17 mars les moulins de son invention, qu'on a fait construire dans l'île des Cygnes.

50 P. s.; Paris, 6 mars 1791, 1 p. in-folio, cachet.

Il certific que M. Huet de Guerville, député du corps des volontaires de la ville de Rouen pour l'approvisionnement de Paris, a montré dans les temps de calamité et de disette le zèle le plus actif, la vigilance la mieux entendue, pour préserver les grains du pillage.

BAILLY (Jean-Sylvain).

1º L. s., avec 3 lignes aut., au président du Comité ecclésiastique de l'Assemblée nationale; Paris, 12 août 1790, 1/2 p. înfolio.

Lettre relative à la situation critique du couvent de la Ville l'Evêque.

2º L. s. à M. Desmarets; Paris, 19 octobre 1790, 1 p. in-folio.

Il le prie de se rendre à l'Hôtel-de-Ville, le 22 octobre, pour se concerter sur les mesures à prendre pour procéder à l'estimation du mobilier des maisons religieuses.

30 L. s.; Paris, 13 janvier 1791, 1/2 p. in-folio.

Lettre relative à l'établissement d'un tableau des ecclésiastiques attachés aux différentes paroisses.

 PÉTION (Jérôme), député aux Etats-Généraux et par le département d'Eure-et-Loir à la Convention, maire de Paris du 46 novembre 1791 au 17 septembre 1792, n. à Chartres, 1753, mort par suicide en 1794.

L. s. à Santerre; Paris, 3 octobre 1792, 1 p. in-folio.

Price instronger. Il l'informe que le citoyen Laveaux, substitut du procureur de la Commune, est perfinemment averti que des ouvriers du camp doivent se soulever et cavahir les prisons afin d'y renouveler les seènes du 2 septembre. Il l'exhorte à mettre sur pied une force capable de contentr ceux qui tenteraient de commettre des excès, en quelque gearu que es soit.

14. PÉTION (Jérôme).

L. s. aux officiers municipaux de Versailles; (sans date), 1/2 p. in-folio.

Il les rassure sur l'authenticité des billets de la caisse patriotique, « Si vous me parliez de la maison de secours, je serais plus circonspect. »

 BOUCHER-RENÉ (Antoine-René), juge au tribunal révolutionnaire du 10 août 1792, maire intérimaire de Paris entre la démission de Pétion et l'élection de Chambon, n. 1723, m.

L. s.; Paris, 25 octobre 1792, 1/2 p. in-folio.

Lettre relative au paiement de la pension des soldats-invalides.

 CHAMBON DE MONTAUT (Nicolas), médecin, maire de Paris du 30 novembre 1792 au 2 février 1793, n. 1748, m. 1826.

L. s.; Paris, 5 février 1793, 1 p. 1/2 in-4.

Lettre relative aux mesures à prendre pour authentiquer les signatures des commissaires de police,

 PACHE (Jean-Nicolas), ministre de la guerre, maire de Paris, du 14 février 1793 au 10 mai 1794, n. 1746, m. 1823.

L. s.; Paris, 11 juin 1793, 1 p. 1/2 in-folio.

Importante lettre écrite au moment où la Convention luttait contre les Girondins et les tentatives fédéralistes. La lettre est probablement adressée à une assemblée départementale. Pache la félicite à propos des principes qu'elle a exprimés dans son adresse à la Convention. « Ah! pourquoi tous les départements ne secondent-ils pas nos efforts, ainsi que vous l'avez falt. ? Pourquoi quelques uns sont-ils égarés au point de vouloir s'armer contre nous! »

PACHE (Jean-Nicolas).

L. s. (aux sections de Paris?); Paris, 6 juillet 1793, 1 p. 1/2 in-folio.

Curieuse pièce. Il demande nux sections deux batalloris de veloniaires pour se joindre aux batalloris de Scinece-Clier de Scinece-Châne de Cerement de la Companya de la centre Rouen et Paris. e Que les hommes de bonne velonté, que les hommes de courage s'élancent dans l'arène, et qu'au lieu de délibération la France et l'Europe vous reconnaissent aux actions! a

19. PACHE (Jean-Nicolas).

31.s. (griffe); Paris, 1er et 14 août 1793, 3 p. in-4.

Pièces relatives aux préparatifs de la fête du 10 août, au décret de la Convention concernant les étrangers et à la requisition de lous les artificiers pour s'occuper uniquement de la préparation des matières combustibles destinées à détruire les repaires des brigands de la Vendée.

20. PACHE (Jean-Nicolas).

L. a. s. à une section ; Paris, 28 germinal an II (17 avril 1794), 1 p. in-4.

Il annonce l'envoi du décret de la Convention sur la police, « Vous voudrex bien la faire proclamer sur le champ avec toute la solennité qu'exige son importance. »

LESCOT-FLEURIOT (Jean-Baptiste-Edouard), maire de Paris du 10 mai au 27 juillet 1794, n. 1761, guillotiné avec Robespierre le 28 juillet 1794.

21. s., dont une à la section Lepeletier; Paris, 16 messidor an II (4 juillet 1794), 2 p. in-4, tête et vignette imprimées.

Il annonce une nouvelle victoire remportée par les solutats de la République sur les stellites des tyrans. ¿Les esclaves fuiern à Tapproche des Républicains on sont extermines par enx. Faites annoncer immédistement, au son de la caises, cette grande nouvelle au peuple ; dites-hui que la Convention nationale vient de decrèter que ce soir il y aurait au Jardin national une fête populaire. Que les républicains se réjouissent; la République est victorieuse et triomphe partout, « Journa a vait battu les Autrichtens à Fieurus le 26 juin et les Français s'étaient emparés de Mons et d'Ostende le 1º juillet).

22. LESCOT-FLEURIOT (Jean-Baptiste-Edouard).

L. s. à ses frères et concitoyens de la section du Muséum; Paris, 25 messidor an II (13 juillet 1794), 1 p. in-4.

Il leur annonce l'envoi d'un morceau de musique destiné aux fêtes nationales : c Après avoir remplacé la tyranuie par la liberté, la Boyauté par la République, les abus et les vices par la vertu et les honnes institutions, il faut aussi convertir nos airs efféminés et frivoles en chants mâles et républierins.

LESCOT-FLEURIOT (Jean-Baptiste-Edouard).

L. s. au comité civil de la section du Finistère ; Paris, 26 messidor an II (14 juillet 1794), 2 p. in-4.

Curieuse lettre où il celebre en termes dithyrambiques l'anniverssire du 14 juillet. « Quant à nous, citoyens, qui sommes chargés de veiller à la sage, prenous de l'elles précautions que les méchants, «Il s'en trouve encere parmi nous, soient obligés de cacher leur honte et leur désespoir de voir la chose publique prospèrer, que dans ce jour heureux, tout respire le bonheur et lu gloire du peuple, « (13 jours après, au 9 thermider, il tenta de soulever la Commune contre la Convention, et partages le sour de l'ibbespierro).

24. MUNICIPALITÉ DE PARIS. 7 pièces.

Pièces signées par les administrateurs des hôpitaux, des contributions, des domaines et finances, du bureau de la féodalité, etc.: 1790-1792, 7 p. in-4, têtes et vignettes imprimées,

25. MUNICIPALITÉ DE PARIS.

5 pièces signées par les administrateurs du département des travaux publics; 1790-1791.

SOMMARIA: Eclairage de Paris. — Admission des ouvriers dans les atellers de secours. — Secours aux ouvriers des 48 sections. — Suppression des échoppes du marché Saint-Jean. — Nettoyage des allées du clamp de la Féderation.

26. MUNICIPALITÉ DE PARIS.

P. s. par Metrot, secrétaire-greffier; Paris, 23 novembre 1792, 1 p. in-folio.

Extrait du registre des délibérations du bureau municipal, accordant des redingoles aux garçons de bureau, afin qu'ils puissent abriter les objets dont ils sont porteurs.

POLICE. 6 pièces.

P. s. par Panis, Sergent, Rossignol, Juliaes, Leclerc, Lenfant, P.-J. Duplan, administrateurs de la police et du comité de surveillance établi par la Commune à la mairie; 12 août-5 décembre 1792, 7 p. in-4, têtes et vignettes imprimées, cachets.

Sommaine : Ordres d'incarcération à l'Abbaye. — Examen des papiers des prêtres renfermes au séminaire de Saint-Firmin. — Inspection des spectacles.

28. POLICE. 8 pièces.

P. s. par Duport-Dutertre, Cousin, Perron, J.-J. Hardy, Jolly, Sergent, Panis, etc., administrateurs au département de la police ; août 1790-juillet 1792, 10 p. in-4, têtes et vignettes imprimées.

Somami: Décoration des rues pour la procession de Notre-Dame.

Admission des enfants dans les filatures. — Entrée dans les prisons des conseils des détenus. — Transformation de la gendarmerle de robe-courte. — Ordre d'incarcération à l'Abbaye. — Arrestations d'afficheurs de placards anonymes.

 CHAUMETTE (Pierre-Gaspard), procureur général de la Commune de Paris, n. 4763, décapité le 43 avril 4794.

L. s. P. G. Anaxagoras Chaumette aux citoyens de la section des Gravilliers; 9 décembre 1792, 2 p. in-1, tête et vignette imprimées.

Cumeux price. Il leur recommande de tout sacrifier pour assurer la tranquillité de la ville pendant le jugement de Louis le dernier. Il faut que les citoyens des départements disent : « Ceux qui déclament contre les citoyens des paris sont des traitres, les Petrisiens sont toujours les mêmes, toujours nos amis, imposons nous donc le devoir mutuel de devenir autant de sentinelles vigilantes. » Il leur recommande la visite des garnis et les prie de lui signaler tout ce qui leur paraifra suspect.

CHAUMETTE (Pierre-Gaspard).

3 l. s.; 16 avril, 7 et 8 mai 1793, 4 p. in-4.

Jolies pièces. Une de ces lettres est adressée à Pache, qui a écrit de sa main : « Je vous prie de faire tout ce qui sera possible pour l'ami de Chaumette. »

31. CHAUMETTE (Pierre-Gaspard).

Projet de lettre autographe; (mai 1793), 2 p. in-4.

Réponse aux commissaires des 18 sections de Paris après la lecture de l'adresse contre les Girondins.

 HÉBERT (Jacques-René), dit le Père Duchesne, substitut du procureur de la Commune de Paris, chef du parti qui porte son nom, n. à Alençon, 1757, décapité le 24 mars 1794.

P. s. deux fois; 12 novembre 1792, 2 p. in-folio.

Extrait du registre des délibérations de la section de Bonne-Nouvelle, Procès-verbal du dépoullement du scrutin pour l'élection du maire de Paris, Ce scrutin est extremement curieux. Hébert ent 14 voix, Bobespierre 1, Pétion 2, etc.



33. HÉBERT (Jacques-René).

1º L. s. de Destournelles, ministre des contributions publiques, avec un long post-scriptum aut., à Hébert; 24 septembre 1793, 2 p. pl. in-fol.

Il a reçu la dénonciation anonyme que lui a transmise Hébert contre le citoyen fleyerle, membre de la commission des Monnaies, et il la croit sans fondement. Le ministre anasceulottes chi dejà fait justice du denonce, sil ent reçu contre lui des notes sérieuses. Voici son post-scriptum: « Ne penses-tu pas, Père Duchesne, que la dénonciation, pour inspirer de la contiance, doit etre faite en face, ou du moins signée, si en veut la récliger pur cerit. L'anonyme a un caracter et feuille. Que des moi del toujous empseuse en caracter et feuille. Que des mé code, toi qui es la frunchise meline, toi qui es la frunchise meline, toi qui les la frunchise meline, toi qui la prêches et la mets en pratique?

Tout écrit clandestin n'est pas d'un honnète homme. Quand j'attaque quelqu'un, je le dois, et me nomme. Ceci pour toi, Père Duchesne, et pour toi seul absolument. »

2º Note a. s. de Ferrières-Sauvebœuf au comité de sûreté générale (écrite de la prison de la Force, un peu avant le 9 thermidon); 1 p. in-4.

La femme Rochechouart lui a dit dans le temps qu'un moine était dans le secret d'un dépôt de 1390,000 fr. dans une cave de Sainte-Pélagie, peut-étre dans la sépulture de d'Aligre. Le moine a révéle l'existence de ce trésor à condition qu'on lui en donnerait une petite part, « Hébert, qui alors brigunit le ministère de l'Intérieur, était convenu avec la femme Rochechouart, qu'e tant ministre, il ôterait la prison de Sainte-Pélagie et la ferait vendre pour une manufacture qui serait achetes par la femme Rochechouart, qu'en par ce moyen, elle pourrait faire fouiller où est le dépôt, et donner la motité à Hébert... »

 LUBIN (Jean-Jacques), substitut de l'agent national de la Commune, décapité le 29 juillet 4794 à 29 ans.

1º L. s.; 26 novembre 1792, 1 p. 1/2 in-4.

Instructions pour l'incarcération des prisonniers, « Aucun commissaire de police ne pourra envoyer en prison qui que ce soit sans qu'il n'envoye en même temps au concierge de la prison l'extrait du procès-verbal en la forme indiquée. »

2º L. s. à l'assemblée générale de la section RÉVOLUTION-NAIRE; 8 thermidor an II (28 juillet 1794), 1 p. 1/2 in-4, tête et vignette imprimées.

Councest price, datée de la veille du 9 thermidor. — Il Informe la section Révolutionanie que la Conyention a décidié de s'entourer, le jour de la fete en Phomeur de Bara et de Viala, des militaires blessés en défendant la Patrie. En conséquence il invite la section à choist les blessés qui recevent dans cette circonstance les marques de respect et d'estime qui leur sont dues.

- LENFANT, membre de la Commune du 40 août 1792, un des organisateurs des massacres de septembre.
 - 1º P. s., signée aussi par CALLY et JOURDEUL; 28 septembre 1792, 1 p. in-4, tête et vignette imprimées, cachet.

Ordre au concierge de l'Abbaye de mettre en liberté la femme Baras.

- 2º P. s., signée aussi par Jourdeun, 21 septembre 1792, 1 p. in-4. 3º P. s.; 1º décembre 1792, 1/2 p. in-4.
- LULIER (Louis-Marie), membre de la Commune du 10 août, procureur général syndic du département de Paris, n. à Paris vers 1746, mort par suicide le 5 mai 1794.

L. s.; Paris, 19 janvier 1793; 1 p. 1/2 in-4.

Très curieuse lettre ; « Je peux dans certains cas diriger la force publique.

— Je peux, non seulement enlever heaucoup d'aristocrates à des places importantes, mais encore je peux y placer des patriotes. — Je liens dans mes productes, mais encore je peux y placer des patriotes. — Je neus dans mes realismes. En consideration de tout le después de la conserver se place de procureur général syndié à un sept cent juarante cinquième de pouvoir, (Lather avant été nommé premier député suppléant de Paris à la Convention. Il c'alti appéé à y sièger en remplacement de Manuel, démissionnaire. Il n'accepta pas ; ce fut Boursault, deuxième suppléant, qui prit la place de Manuel).

37. LULIER (Louis-Marie).

1º 3 pièces signées ; mai, juin, novembre 1793, 3 p. in-4.

Vérification des travaux à faire à l'Hôtel national des militaires, au gardemeuble, etc.

2º P. s.; 12 août 1792, 1/2 p. in·4, tête et vignette imprimées. Ordre d'arrestation de M. Duport.

38. LULIER (Louis-Marie).

L. s. à Bouchotte; Paris, 3 ventôse an II (21 février 1794), 3 р. in-folio.

Curieuse lettre où il proteste contre la suspension d'un officier de gendarmerie; il en profite pour rappeler les droits du district en manière de police et de sûreté générale.

39. PROCUREURS DE LA COMMUNE DE PARIS.

13 I. S. Daf Cahier de Gerville, Desmousseaux, Manuel, J.-A. Lavau, Réal; 1790-1793, 15 p. in-i, têtes et vignettes imprimées.

La plupart de ces lettres sont adressées aux sections; elles sont relatives au réglement d'affaires municipales, de police, de voierie, à l'élection des officiers, etc.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL GÉNÉRAL DES COM-MISSAIRES DES 48 SECTIONS ET COMMUNE DE PARIS DU 40 AOUT 1792.

12 pièces signées par Périon, Tallien, Teissier, Damas, Coulombeau; 18 août-24 novembre 1792.

Précision nossum sur une des époques les plus intéressantes de la Révolution. — Autorisation pour les féderés de se réunir sur la place de la Bastille pour y procéder à leur organisation. — Travaux du camp sous Paris. — Nomination de 24 commissaires de la Commune aux armées. — Passe-port. — Déclaration des créances des émigrés. — Patement de Indemnité duc Santerre. — Reddition des complet de la des Tuileries en ce qui concerne le linge pris aux Tuileries et au Louvre.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE.

13 pièces signées par Coulombeau, Mettot, Dorat-Cubières, Blin, Fleuny, Campistron, Cellier, secrétaires de la Commune de Paris; 13 janvier 1793-14 messidor an II (2 juillet 1794), 20 p. in-folio.

Paternass nérverox. Extraits du registre des délibérations du conseil général de la Commune. — Mesures de police pour la tranquillité dans Paris le jour de la Convention se pronoucera sur le sort de Louis Capet (délibération du 13 janvier). — Dénonciation contre les citoyens Panis. Sergent. Lenfant, Cally, etc., membres du comité de surveillance, accusés de bris de sediés, de délapidation de dépôts, fausses déclarations et autres inidélités. — Accueil glacial par la Convention de l'adresse de départements. Le peuple n'a de resources que dans loi-même. » Le conseil général enverra des commissaires dans chaque section pour les institutés des mesures prises par le conseil et prochamer le danger de la Partie. — Reduttion des comptes de la section des Tuilerles en ce qui concerne le linge pris au Louive et aux Tuilerles. — Armement des consultant de la conseil de la section des mescadins pour chapper à la réquisition des chevaux de luxe. — Ruse change son nom « répugnant » en celui de Fleury.

42. COMMUNE DE PARIS. POLICE.

13 pièces signées par Duplain, Jourdeuil, Lenyant, Bruslé, L. Roulx, Legierand, Soulés, Marno, Jobrett, Bardbais, Figuet, Barisson, Dorat-Cuméries, etc., administrateurs au département de la police; octobre 1792-messidor au II, 13 p. in-4, têtes et vignettes imprimées, cachets.

SOMMAIRE. Arrestation des réfractaires à la conscription. — Déclaration des logeurs. — Réintégration dans les prisons des prisonniers mis en liberté par le peuple dans la journée de septembre 1792. — Arrestation des administrateurs des caux de Paris. — Certificats d'enrôlement. — Arrestation de Naverre, aide-de-camp de Rochambeau.

43. COMITÉS RÉVOLUTIONNAIRES ET DE SURVEIL-LANCE, 6 pièces:

Certificats de résidence.

44. DÉPARTEMENT DE PARIS.

47 I. s. pap La Rochefoucauld, Démeunier, Talleyrand, Dayous, Asson, Rœderer, J.-L. Brousse, G. Garnier, de Jussieu, Defaucorphet, Momoro, J.-B. Maillard, Leblanc, etc.; décembre 1791-an IV, 70 p. in-folio environ.

Intéressante correspondance concernant les affaires du département : dissolution des ateliers nationaux, travaux publics, recouvrement des impôts, assemblées des sections, assistance publique, certilears de non emigration, etc. — On a joint 10 pièces de même nature concernant le département de la Seine

Subsistances

45. IMPOT SUR LES GRAINS

1º P. S. par Bailly, maire, Moreau de Saint-Méry, Vauvilliers, Brousse-Despatcherers et Dejoly, représentants de la Commune de Paris; 20 octobre 1789, 1 p. in-4, tête et vignette imprimées.

L'assemblée des représentants de la Commune considérant, que les taxes mises sur les grains encouragent la fraude et misent à leur circulation, demande un pouvoir exécutif d'abolit les taxes et d'assurer la libre circulation des grains. — On n joint 4 pièces, signées par Vanvilliers, Pache, etc., toutes relatives à cette importante question.

2º L. s: par Dumez, membre du département des subsistances, à la section des Amis de la Patrie; 5 ventôse, 1 p. infolio.

Instructions pour ahattage et la vente de la viande de houcherie. Chaque boucher choisi dans les sections tuera un beuf, il ne delivrera la viande qu'aux nourriess, aux femmes en conches et aux malades. Les houchers vendront sur le pied du maximum. Ils seront responsables de l'argent produit par la vente du cuir et du suif en branche.

3º P. s. Dupin, secrétaire du département de Paris; 12 floréal an III (1er mai 1795), 3 p. in-folio.

Copie d'un décret du comîté de sûreté générale concernant l'approvisionnement de Paris.

4º P. s. de Guermeur, député aux Anciens; Paris, 4 pluviôse an IV (23 janvier 1796), 4 p. in-folio.

Document disconnece. Extrait des registres des délibérations du Directoire exécutif. Le gouvernement renonce à faire vendre à un bas prix, onéreux pour les finances de la République, les deurées de première nécessité et à dounce les adiments aux personnes qui ne seront pas indigentes à partir, du 1° ventiées suivant. Il s'efforcera d'encourager le commerce ; la vente du pain sera réservée à 400 boulangers, celle de la viande à 150 bouchers. La vente sera faite au prix de la taxe.

- FROGER (Louis-Joseph), député de la Sarthe à la Convention, n. à Bessé-sur-Braye (Sarthe), 1752, m. le 8 mars 1821.
 - 5 l. ou p. s., comme représentant du peuple dans les dépar-



tements environnant Paris ; Beauvais, Montdidier, Breteuil, pluviòse-nivòse an III, 8 p. in-folio.

Intéressantes lettres entièrement relatives aux mesures qu'il emploie pour envoyer du grain à Paris.

 ISORÉ (Jacques), député de l'Oise à la Convention, n. à Liancourt (Oise), 4758, m. 4839.

L. s. comme représentant du peuple, en mission pour assurer l'approvisionnement de Paris, au Comité de sûreté générale; Melun, 26 pluviões an II (14 février 1794), 1 p. 1/2 in-folio.

Il leur fait part des violences dont il a été victime en passant à Villeneuve Saint-Georges, district de Gorbeil.

 JACOMIN (Jean-Jacques-Hippolyte), député de la Drôme à la Convention, né au Buis (Drôme), 4764, m. 1843.

L. s., comme représentant du peuple, delégué dans les départements affectés à l'approvisionnement de Paris; Crépy, 8 ventôse an IV (26 février 1795), 1 p. in-4.

Il leur fait ressortir l'utilité qu'il y aurait à mettre en activité les moulins de Chambly (Oise) en vue des approvisionnements de Paris.

 ROUX (Louis-Félix), député de la Haute-Marne à la Convention, n. à Vichy (Allier), 1753, m. 1817.

L. a. s., comme représentant du peuple, en mission pour les subsistances de Paris dans le département d'Eure-et-Loir, à l'agence des subsistances générales ; Janville, 4 ventôse an III (22 février 1795), 1 p. in-folio. Taches d'humidité.

Les difficultés de toutes sortes mettent des obstacles à sa mission : la cupidité des vendeurs, les hauts pris offerts par les acheteurs secrets. « Nous allons profiter de la force armée qui nous est arrivée bler pour agir révolutionnairement envers quelques communes en retard; on y mettra toute la prudence possible, car les cultivateurs disent assez haut qu'il ne ventent plus livere de grains au prix que la loi lui ordonne de payer, »

DISTRICTS DE PARIS

50. DISTRICT DES BARNABITÉS.

10 2 lettres de Prault de Saint-Martin; septembre 1789, 2 p. in-4. — 20 P. s., par le président et le secrétaire du district des Barnabites; 6 décembre 1789, 1 p. in-4, tête imprimée, cachet.

Certificat pour un ouvrier digne d'être employé aux travaux publics.

54. DISTRICT DES BLANCS-MANTEAUX.

Pièces sig. par les présidents et secrétaires; 6 octobre et 5 novembre 1789, 2 p. in-4, têtes imprimées et cachets.

Extraits des registres des procès-verbaux. 1º Le district se réunira en assemblée générale tous les jeudis ; il exprime le désir de connaître les jours de réunion des 50 autres districts pour correspondre avec eux. -2° Nomination d'Abrial comme président du comité civil.

52. DISTRICT DE BONNE-NOUVELLE.

P. s. par Силком, secrétaire-greffier; 18 avril 1790, 3 p. infolio, tête et vignette imprimées.

Extrait des procès-verbaux. Le district de Bonne-Nouvelle demande l'union de tous les districts pour donner leur adhésion à l'acte fédératif des états de Brelagne et d'Anjou.

53. DISTRICT DES CAPUCINS DU MARAIS.

P. s. par de La Vergosolle et de Robillard, membres du comité du district des Capucins du Marais; 19 janvier 1790, 1 p. in-folio, tête et vignette imprimées, cachet.

Ils certifient que M. de Maréé, capitaine de la compagnie du centre du distriet, a servi comme soldat citoyen dans le moment de la Révolution.

54. DISTRICT DES CAPUCINS SAINT-HONORÉ.

L. a. s. de Despault (?) à M. de Laleu; 21 juillet 1789, 1 p. in-8.

Curieuse lettre sur la question de savoir si l'hôtel de La Trémoille appartient au district Saint-Méry ou au district des Capucins.

DISTRICT DES CAPUCINS DE SAINT-LOUIS DE LA CHAUSSÉE D'ANTIN.

P. s. sur vėlin, par Pinon, commandant du bataillon des Capucins de Saint-Louis d'Antin, 1 p. in-4, cachet.

56. DISTRICT DES CARMES DÉCHAUSSÉS.

1. 4 pièces : septembre 1789-janvier 1790, 5 p. in-4 ou in-folio.

Extrait du registre des délibérations du comité du district. Construction de la caserne du district, demande de la publicité des séances de la commune, uniformité dans la demande des passeports, ordre d'incarcération à l'Abbaye. Une de ces pièces porte la signature de Beanvais de Préau.

2º 3 pièces manuscrites; 2 décembre 1789, janvier 1790, 11 octobre 1791, 9 p. in-folio.

Procès-verbaux de l'élection des officiers commandant la compaguie des grenadiers, des chasseurs du district des Carmes et d'une des cinq compaguies du bataillon des Carmes.— On a joint la facture de Rives, maitra-arquebusier, de la rive de Bury, pour les réparations qu'il a failes à des armes par ordre du district. Cette facture est accompagnée de diverses pièces concernant l'armement du district.

3º 17 pièces ; 16 octobre-8 novembre 1789, 30 p. in-folio.

Procès-verbaux concernant des délits commis dans l'étendue du district.

49 24 I. s. par Bailly, Deport-Dutertre, Manuel, Gounds, etc., aux membres du comité du district; septembre 1789avril 1790, 35 p. in-4 ou in-folio.

Principus nossua, relatif à l'administration municipale du district des Carmes, à la police de la foire de Saint-Germain, aux élections, etc...

57. DISTRICT DES ENFANTS ROUGES.

1º 10 p. s. par les présidents et secrétaires; 28 juillet-6 septembre 1789, 15 p. in-folio.

Extraits des procès-verhaux, concernant surtout les attributions policières des officiers du district.

2º 2 lettres adressées au district. — 3º Affiche imprimée portant à la connaissance des ciloyens un don patriotique fait par Antoine Biollay, de Chessy.

58. DISTRICT DES ENFANTS-TROUVÉS.

Pièces signées par les commissaires du district; mai-août 1789, 3 p. in-4.

Requêtes à l'inspecteur des travaux de la Bastille pour procurer de l'ouvrage à des citoyens du district.

59. DISTRICT DES FILLES-DIEU.

P. s. par les commissaires de l'Assemblée générale des Filles-Dieu ; 17 août 1789, 1 p. in-folio, cachet.

Extrait du procès-verbal concernant la nomination des commissaires pour procéder à l'organisation du bataillon du district des Filles-Dieu.

60. DISTRICT HENRI-QUATRE.

L. s. du président du district de Henri-Quatre aux membres du district : Paris, 5 mars 1790, 2 p. in-4.

Price instroacque, écrite comme président des députés des 21 districts assembles à l'Archeveché, par suite de l'adhésion qu'ils ont donnée à l'arrêté du district des Cordeliers, eû date du 25 février 1799. Il exprime le desir que toutes les sections de la commune seront unanimes pour demander à l'Assemblée mationale : l' de recomatire à la commune le droit de faire ess lois torales. — 2 de constater que ce droit a cir reconnu par l'Assemblée nationale cliencien. — 3 que refuser ce firoit aux citoyens de Paris Forait croire que pables de se donner des lois. Il les prie en conséquence d'envoyer les délégués pour discuter sur ces importantes questions (L'Assemblée nationale engantsa l'administration de Paris par son décret du 21 mai-27 juin 1790).

61. DISTRICT DES JACOBINS DE SAINT-DOMINIQUE.

1º P. s. par les président et membres du comité; 14 février 1790, 1 p. in-4 cachet.

CUBIEUSE PIÈCE. Considérant l'urgence, ils autorisent Palloy à faire travailler des ouvriers le dimanche.

2º L. s. par Givry-Duchomon, capitaine d'une compagnie de la garde nationale; 19 septembre 1789, 1 p. in-4.

Convocation pour une revue à passer aux Champs-Elysées. Tenue : En uniforme, guétres blanches, un fusil, sans gibernes.

62. DISTRICT DES MATHURINS.

1º 4 pièces; octobre 1789-avril 1790, 5 p. in-4 ou in-folio.

Extraits du registre des délibérations concernant la transformation de la maison de Cluny-en casernie, l'assemblée des notables des districts réunies à l'archevéché, les réunions tumultueuses tenues à la Sorbonne, etc.

2º 3 imprimés divers : carte pour l'assemblée générale, pièces du comité permanent de police.

63. DISTRICT DES MINIMES.

1º P. s. de Causin, secrétaire ; 11 mai 1790, 2 p. in-folio.

Document concernant la transformation de la Place Royale en place d'armes.

9 3 lettres imprimées ; 2-21 novembre 1789, 7 p. in-4. Intéressantes.

Ces lettres, envoyées au district du Petit Saint-Antoine, demandent l'entente entre les districts au sujet des mesures de police à prendre pour assurer la tranquillité de Paris et pour arriver à une organisation municipale.

64. DISTRICT DE L'ORATOIRE.

P. s. par Delavau, secrétaire; 23 décembre 1787, 1 p. in-folio, cachet.

Extrait du registre des délibérations. Le Marché-aux-Chevaux étant un endroit public, sa surveillance ne peut pas être attribuée qu'au seul district de Saint-Victor. Cependant, par amitie pour leurs frères dudit distriet, les membres du district de l'Oratoire ratifient les dispositions prises par celui de Saint-Victor. — On a joint deux pièces einanant des districts de Saint-Hoch et de Saint-Victor concernant la même affaire. (V. District de Saint-Victor). — On a joint dure joiee signée par les president et secrelaire du district, dans laquelle il prie l'entrepreneur des travaux de la fastille d'occuper un de leurs concluyens.

65. DISTRICT DES PÈRES NAZARETH.

1º P. s. par Pia, président, et Delaporte, secrétaire ; 31 juillet 1789, 1 p. in-4.

CURRUSE PÚCE. Ils protestent contre les pouvoirs que s'attribue l'assemblée des électeurs. Ils protestent également contre le projet d'annistie en faveur des criminels de lèse-nation, a regardant comme frès dangereux d'ensevelir dans l'oubli des forfaits que la milion a tant d'intérêt à connaître. 3

2º P. s. par les mêmes; 10 août 1789, 1 p. in-4.

Procès-verbal de l'élection de M. Ferroussat en qualité de représentant de ce district, conjointement avec MM. Lebeufve et Smith, pour procèder à l'élection et à la nomination du chef de la 3 division.

66. DISTRICT DU PETIT SAINT-ANTOINE.

15 pièces signées par les présidents et secrétaires du district du Petit Saint-Antoine; 3 août-les septembre 1789, 30 p. in-folio environ.

Procès-verbaux de la séances des assemblées du district du Petit Saint-Antoine, On y traite des élections, du casermement de la guide nationale sol-dee, des vainqueurs de la Bastille, du Te Deum demande par les dames de la Halle afin d'obtenir la fin des troubles, de l'election de l'étal-major de la garde nationale, etc. Ces procès-orebaux soui d'un grand Intérét.

67. DISTRICT DES PETITS-AUGUSTINS.

Pièce imprimée, 1 p. in-12. Vignette et encadrement. Carte de citoyen actif.

68. DISTRICT DES PRÉMONTRÉS DE LA CROIX-ROUGE.

L. s. de Pierron, secrétaire, au district de Saint-Nicolas du Chardonnet; 24 janvier 1790, 1 p. in-4.

Il demande l'adhésion du district de Salat-Nicolas à la proposition faite par le district des Prémontres pour l'établissement de la permanence active des districts.— On a joint trois pièces dont deux avec vignettes : certificat d'inscription civique, etc.

69. DISTRICT DES RÉCOLLETS.

10 P. s. par Robin de Montmain, président, Libert, secrétaire : 16 août 1789, 1 p. in-4.

Extrait du registre des délibérations concernant l'organisation du hataillon du district des liccollets.

2º P. s. par Locré, président; 4 février 1790, 1 p. in-4, froissée.

Price mixronique. Extrait du procés-verbal de l'assemblée générale du 4 février 1730. L'Assemblée, vivement touchée de la démarche que le roi vient de faire, décide que les présidents de tous les districts seront invités à former une députation composée de 40 membres, à l'effet de se transporter chez le roi pour lui témoigner la reconnaissance que ses bontés paternelles inspirent à la commune de Paris, c'lui jurer une fidélité inviolable et lui exprimer fattendrissement dont tous les cœurs sont pénéries, « (Louis XVI était allé, le jour même, à l'Assemblée tuationale pour donner son adhésion aux principes de la nouvelle constitution).

70. DISTRICT DE SAINT-EUSTACHE.

P. s., sur vélin, signée par Ballly et par La Fayette; Paris, 1er septembre 1789, 1 p. in-folio oblong.

Confirmation de l'élection de Charles-Henry Gerrant, du district de Saint-Eustache, à l'emploi de capitaine d'une compagnie de fusiliers.

74. DISTRICT DE SAINT-LAURENT.

4 p. s. par les président et commandant de bataillon du district; août 1787, 4 p. in-folio.

Pièces relatives à la nomination des officiers du bataillon du district et de la 3 division de la garde nationale.

DISTRICT DE SAINT-LOUIS DE LA CULTURE SAINTE-CATHERINE. 3 pièces.

1º P. s. par Pelletier, président, de Vouges de Passy, viceprésident; 15 août 1789, 1 p. in-folio, cachet.

Procès-verbal de l'élection des officiers des quatre compagnies du district.

2º L. s. de Nogaret à Palloy; Paris, 15 juin 1790, 1 p. in-4.

Il lui rappelle qu'il doit donner le texte de l'inscription à graver sur une

3º P. s. par Devalnay, vice-président, Savar, secrétaire; 15 octobre 1790, 1 p. in-4.

Pièce relative aux visites chez les logeurs.

73. DISTRICT DE SAINT-MARTIN DES CHAMPS.

P. s. par Louiée, président, Roussy, secrétaire ; 24 août 1789, 1 p. in-4.

Nomination de MM. Cellier et de Maupertuis en qualité de commissaires pour représenter le district à l'élection en remplacement de M. de Montholon, chef de division démissionnaire.

74. DISTRICT DE SAINT-MERY.

P. s. par Sanson, président, Berryer, secrétaire; 15 août 1789, 1 p. in-folio.

Extrait de la délibération de l'Assemblée générale du 15 août, réunie pour nommer des délégués déstinés à représenter le district dans l'élection des officiers de la 3° division.

75. DISTRICT DE SAINT-NICOLAS DU CHARDONNET.

1º 12 pièces signées par les présidents et secrétaires du district; 19 août-5 septembre 1789, 20 p. In-folio.

Procés-verbaux des assemblées du district tenue du 19 août au 5 septembre. Très importante réunion.

2º P. s. par Lenore, président, Philippe, secrétaire; 10 mai 1790, 2 p. 1/2 in-folio.

Provies-verbul de l'Assemblée du district. Adhésion aux arrêtés des districts des Feuillants et des Cardeliers reconnaissant comme coupables envers la nation tous ceux qui, par quelque moyen que ce soit, porteraient atteinte au respect dit aux decrets de l'Assemblée nationale : Adhésion à la proposition du district de Saint-Laurent relative à la frédération, etc.

3º L. a. s. de Sambotin, membre du district; 24 juillet 1789, 3 р. in-4.

Il dénonce les agissements du district de Saint-Etjenne-du-Mont qui cherehe à enlever des citoyens au district de Saint-Nicolas, Carieux détails,

76. DISTRICT DE SAINT-VICTOR.

P. s. par Bailly, maire, Duport-Dutertre, lieutenant du maire; Paris, 30 décembre 1789, 1 p. in-4, tête et vignette imprimées.

Malgré que le Marché aux chevaux soit un établissement municipal ils consentent à confier l'inspection de cet établissement au district de Saint-Victor, (V. district de l'Ornatorie).

77. DISTRICT DE LA SORBONNE

1º P. s. par Leverrier, président, Voguet, secrétaire; 28 avril 1790, 1 p. in-4, cachet.

Extrait d'une délibération concernant le transfert du coche d'eau, établi au port Saint-Bernard, au port Saint-Paul.

2º 2 p. s. par Voguer, secrétaire-greffier; 3 juillet et 30 octobre 1790, 7 p. in-folio, cachets.

Apurements des comptes de M. Benard, trésorier du district de la Sorbonne et commandant du bataillen du district.

DISTRICT DU VAL DE GRACE ET SAINT-JACQUES DU HAUT-PAS.

1º P. s. par D. Darrimajou, secrétaire; 7 avril 1790, 1 p. infolio, cachet.

L'assemblée des districts du Val de Grâce et de Saint-Jacques réunis déclarent appuyer la demande des citoyens des districts de Saint-Marcel et de Saint-Victor pour l'ouverture de la rue du Battoir, fermée par l'administration de la Pilié.

2º P. s. par Cattet, secrétaire; 17 avril 1790, 3 p. in-folio.

Très intéressant document où il est démontré que l'ouverture de la rue du Battoir est très nécessaire pour faciliter la circulation. Cette pièce contient d'intéressants détails locaux.

79. DISTRICTS DIVERS. 41 pièces.

Extraits de procès-verbaux et documents divers, provenant des districts de Saint-Nicolas-des-Champs, du Sépulchre, de Saint-Roch, de Saint-Honoré, etc. La plupart de ces pièces sont relatives à l'élection des officiers de la 3º division de la garde nationale.

SECTIONS DE PARIS

80. SECTION DES TUILERIES.

1º Extrait du registre des délibérations; 28 décembre 1790, 2 p. in-4, tête imprimée.

Enregistrement d'un don du citoyen Palloy. — On a joint la lettre de Palloy offrant un plan de la Bastille et deux lettres de la Section des Tuileries adressées au dit Palloy et relatives au même objet.

2º P. s. par Baudoin, président, Alizard, secrétaire; 3 avril 1793, 1 p. in-4, tête et vignette imprimées.

Nomination des citoyens Liénard et Dalinval en qualité de commissaires à l'effet de rendre compte des effets, hardes et linges » prétés sur la section au mois d'août 1792. — On a joint une pièce signée par les président et commissaires de la section, par laquelle lis recomaissent avoir requ de Claude-Prançois-Mavier Dalinval les proces-verleux des effets pris en différents les section par du 19 août Cos proces-verleux des effets pris en différents les section que du 19 août Cos proces-verleux des effets pars en différents les sections de la commissaire de la commi

3º P. s. par L. François, président, et Grouvelle, viceprésident; 25 brumaire an II (15 novembre 1793), 1 p. in-4, tête et vignette imprimées.

Extruit du registre des délibérations. Sur la demande du commandant en chef de la force armée de la section, il est décrété que tout citoyen doit concourir à la défense de la Patrie lorsqu'elle est en danger et que les citoyens seront exercés deux heures par jour ou au moins cinq fois par décade au maniement des armes et aux évolutions militaires.

4º 5 pièces; 1791-1793, tête et vignette imprimées.

Pièces du comité de police. — Passeport. — Arrestation d'un voleur et d'un citoyen qui n'a pas voulu mettre une cocarde à son bonnet, etc.

81. SECTION DES CHAMPS-ELYSÉES.

P. s. par Huer, secrétaire ; 15 mai 1793, 2 p. in-4.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du 15 mai. La section déclare qu'elle ne s'écarleru pas des mesures qu'elle à prises pour la perception des sommes nécessaires pour le recrutement et l'indemuté allonee aux femmes et aux enfants.— On a joint une pièce du comité de surveillance révolutionnaire et un extrait du registre des actes de divorce.

82. SECTION DU ROULE, DE LA RÉPUBLIQUE.

1º 21. s. de Langlois, secrétaire-greffier (à Palloy); 29 janvier-15 février 1791, 2 p. in-4.

« La section du Roule ira chez vous, par députation, recevoir la pierre de la Bastille que votre munificence veut bien lui donner. »

2º P. s. par Langlois, secrétaire ; 4 juillet 1791, 2 p. in-folio.

Extrait du registre des délibérations, relatif au paiement des appointements des commissaires de police et des secrétaires.

3º 2 p. s. par Claudot, commissaire de police ; 11 et 25 messidor an II.

Ordres au concierge de la maison des Petits-Pères de recevoir deux citoyens, dont l'un est inculpe d'insultes envers un garde des chariots de l'armée.

4º L. a. s. de Launén (?), adjudant, à Tissiez, adjudant de la section du Mont-Blane; 28 germinal au III (17 avril 1795), 1 p. in-4.

Ordre de disperser les attroupements de femmes qui forcent les passants à quitter la cocarde nationale.

SECTION DU PALAIS-ROYAL, DE LA BUTTE DES MOULINS, DE LA MONTAGNE.

1º P. s. par Allart, secrétaire; 5 mai 1791, 1 p.in-4, cachet.

Extrait du registre des délibérations, L'assemblée décide, à l'unanimité, d'adhérer à la proposition de la section de la Croix-Rouge en ce qui concerne le licenciement des grenadiers.

2º 4 p. s. par E.-J.-B. MAILLARD; 6 mars 1792, 4 p. in-folio.

Nominations de commissaires pour faire des collectes dans la section en faveur des soldats du régiment de Chatenuvieux. — On a joint la liste sommes enceissées par deux de ces commissaires; elle comprend 9 p. in-fedio On a joint également, un état général des sommes enculsées; le total se moite à 350 livres, qui ont été remises à M. Collot d'Herbois.

3º P. s. par Duclos, secrétaire, signée aussi par F. Lepeletier; 24 août 1792, 1 p. in-4. Papier timbré : 2 sous, 6 deniers, la loi, le roi.

Certificat de résidence pour Félix Le Peletler, demeurant 3, place Vendôme, chez sa mère. (Il s'agit de Félix Le Peletler de Saint-Fargeau, député pendant les Cent-Jours et frère du conventionnel).

4º 2 p. s. par les membres des comités révolutionnaire et de sûreté générale ; 1793-1794, 1 p. in-folio et 1 p. in-8.

84. SECTION DE LA PLACE VENDOME, DES PIQUES.

1º 3 pièces; 1793-1796.

Secours à un blessé, signalement d'un dragon monté et équipé aux frais de la section, convocation du juge de paix.

2º 2 pièces imprimées. Convocation pour monter la garde ; carte de citoyen actif.

85. SECTION LE PELETIER.

1º 3 pièces signées par les membres du comité de surveillance révolutionnaire; brumaire et prairial an II, 3 p. in-4, têtes et vignettes imprimées.

Don d'un arbre réunissant les emblémes de l'union et de la fraternité, apposition de scellés. Deux de ces pièces portent la signature aut, de Trial.

2º P. s. par Pinon; 11 pluviôse an III (30 janvier 1795), 1 p. in-4.

Certificat d'inscription sur les contrôles de la première réquisition de la certion.

SECTION DE LA GRANGE-BATELIÈRE, DU MONT-BLANC.

1º P. s. par Bouret, président, Beffara, secrétaire; 28 décembre 1790, 2 p. in-folio.

Extrait des procés-verbaux délivré à Palloy, pour le remercier du plan de la Bastille qu'il à offert à la section.

2º P. s. par Beffara, secrétaire; 8 juillet 1791, 2 p. in-folio.

CURRUN DOCUMENT. Instructions pour la mise en bon état des voies publiques qui se trouvent être sur le parcours du cortège de translation des cendres de Voltaire.

3º 4 pièces concernant le bataillon de la section du Mont-Blanc; 1793-1795, 4 p. in-4 ou in-folio.

Enrôlement des volontaires, remise du drapeau chez le citoyen Bourlier, commandant, etc.

4º 2 pièces signées par des commissaires de la section du Mont-Blanc; mai 1793 (prairial an II), 2 p. in-4.

Souscriptions pour l'armement des volontaires et pour la construction d'un vaisseau appelé : la Gommune de Paris.

50 3 pièces ; 1792-an III.

Pièces concernant la police de la section.

87. SECTION DU LOUVRE, DU MUSEUM.

1º P. s. par Lecomte et Guillaume, commissaires; 18 août 1792, 2 p. in-4.

Ils chargent M. Caron, taillandier, grande rue du faubourg S'-Antoine, de la fabrication de 300 piques pour le service des citoyens de la section armée.

20 P. s. par Dupuis, secrétaire ; 19 septembre 1792, 1 p. in-4.

Extrait du registre des délibérations. Nomination d'un instructeur pour montrer l'exercice des armes aux citoyens.

3º P. s. par Lumière, président, Richarme, secrétaire; 21 août 1793, 1 p. in-4.

Projet d'une circulaire aux 47 sections pour les inviter à envoyer un délègué au Pavillon de l'Infante, afin de se concerter sur les mesures à prendre pour assurer les subsistances.

4º P. a. s. du citoyen Carrée, capitaine des canonniers de la section du Museum; (sans date), 1 p. in-4.

Etat des dépenses faites pour une pièce de canon; grattage des fleurs de lys, graissage pour aller au Champ de Mars, etc. 5º 8 pièces diverses ; certificat d'enrôlement, billet de garde, etc., etc.

88. SECTION DE L'ORATOIRE, DES GARDES FRAN-CAISES.

1º 5 p. s. par les présidents et secrétaires; 7 mai 1791-25 brumaire an II, 5 p. in-4.

Extraits du registre des procés-verbaux. Décision relative aux subsistances, — Apposition des scelles sur les papiers des étrangers. — Nomination d'une députation pour assister à la fête en l'honneur de Le Peletter et Marat, etc.

2º 4 p. s. par les commissaires de police de la section ; 1791-1794, 4 p. in-4.

Ordres d'incarcération des sieurs. La Bourdonnaye, Fauget, Champin, et Godard de Douville, arrêtés avec des pistolets pendant l'émeute de la veille aux Tuileries, d'un citoyen qui a soustrait son cheval à la réquisition, d'un îlmonadier ayant tenu des propos contre-révolutionnaires, etc.

3º P. s. par le commissaire contre les accaparements ; 30 octobre 1793, 1 p. in-8, cachet.

Ordre de délivrer du drap à un citoyen.

89. SECTION DE LA HALLE AU BLÉ.

1º P. s. par Celler, greffier; 12 frimaire an III (2 décembre 1794), 1 p. in-folio.

Nomination d'un commissaire pour envoyer porter en Vendée la haute-paie qui est dûe aux volontaires.

2º 3 p. s. par les président, secrétaire et commissaire de police ; 1791-1794, 3 p. in-4.

Certificat de résidence, prestation de serment, etc.

90. SECTION DU CONTRAT SOCIAL.

1º P. s. par Снёку, secrétaire ; 8 mai 1793, 1 p. in-folio.

Ordre d'incarcérer à l'Abbaye le citoyen Boussaroch de Lafond, demeurant rue J.-J. Bousseau, inculpé d'avoir provoqué les citoyens à la guerre civile.

2º P. s. par les commissaires de police; 15 mai 1793, 1 p. in-4.

Certificat d'indigence pour Pierre-Simon Collin, peintre.

91. SECTION DE GUILLAUME TELL.

P. s. par les membres du Comité civil et par Desnayes, commandant en chef la force armée de la section; 16 thermidor (an II) (3 août 1734), 1 p. in-4, tête imprimée et cachet.

Autorisation pour le capitaine des canonniers de se pourvoir à l'administration des poudres d'un paquet de 12 lances et d'étoupilles pour les exercices à feu de la section.

92. SECTION DE LA FONTAINE MONTMORENCY.

P. s. par les président et secrétaires ; 10 mai 1792, 1 p. infolio.

Certificat de résidence pour P.-Ch. C. de Fera de Saint-Phalle.

93. SECTION DES AMIS DE LA PATRIE.

P. s. Tillière, secrétaire du comité civil; 24 octobre 1792, 2 p. in-4.

Relative au recensement des boulangeries et à l'importance de chacune d'elle. — On a joint un certificat d'indigence; il contient une demande faite à un médecin pour continuer gratuitement ses soins.

94. SECTION DE MAUCONSEIL, DE BON-CONSEIL.

1º P. s. par Douckt, greffier ; 19 janvier 1792, 3 p. in-4, tête et vignette imprimées.

Extrait du registre des délibérations. La section sollicite le corps municipal de faire un réglement pour établir un roulement entre les juges de paix et les commissaires de police afin qu'on puisse statuer immédiatement sur le cas des délinquants.

29 P. s. par Bergot, président, Jouen, greffier; 21 décembre 1792, 1 p. in-4, tête et vignette imprimées, cachet.

Extrait du registre des délibérations. La section demande que le ministre de la guerre donne des pieces de canon aux canoniers, pour remplacer les quatre qu'ils out moies aux soldats qui ont volé au secours de la Patrie.

3° 2 p. s. par les président et secrétaire ; 4 septembre et 5 octobre 1792, 2 p. in-4.

Certificat d'engagement volontaire, — Avis que les secours aux indigents ne seront distribués qu'à ceux qui demeurent dans l'étendue de la section.

95. SECTION DES LOMBARDS.

1º P. s. par les commissaires du comité civil; 20 juin 1793, 1 p. in-4.

Certificat de blessure pour un blessé du 10 août 1792.

2º L. s. Perrox, administrateur au département de police de la municipalité, au commissaire de police de la section des Lombards; 11 octobre 1791, 1 p. in-4.

Circulaire relative aux échoppes et étalages.

3º L. s. par les membres du comité révolutionnaire; 22 nivôse an II (11 janvier 1794), au Comité de Salut public de la Convention.

Ils leur annoncent qu'il y a 963 fusils dans leur section.

4º P. s. par les membres du comité de surveillance; 20 messidor an II (8 juillet 1794), 1 p. in-4, tête imprimée.

Ordre au concierge de la maison d'arrêt du Luxembourg de recevoir le nommé La Malmaison, arrêté par ordre du Comité de surete générale.

96. SECTION DES ARCIS.

P. a. s. de Lefèvre de Gineau, président; 13 juillet 1792, 1 p. in-4, cachet.

Certificat de citoyen actif en faveur de Pierre Grenier.

97. SECTION DU FAUBOURG MONTMARTRE.

1º 2 l. s. par Gagnant, président; sans date, 3 p. in-4.

Circulaire aux 47 sections pour leur demander de convenir d'un réglement pour les délibérations communes.

2º L. s. par les commissaires du comité de surveillance révolutionnaire, aux citoyens composant la Société des Inventions, au Louvre; 22 ventôse an II, 1 p. in-4, tête et vignette imprimées, enveloppe et cachet.

CTRIEUSE PIÈCE. La base de leur institution est le secret. Le comité ne doit correspondre qu'avec les Comités de salut public et de sureté générale. Pour ces raisons ils ne peuvent répondre à leur demande. On a joint une liste des membres du comité de surveillance révolutionnaire. Parmi eux figure Pépin-Desgrouettes.

3º Pièce manuscrite avec ratures et corrections; 30 pluviôse (an III) (18 février 1795), 3 p. in-folio.

Minute d'une pétition adressée à la Convention. La section félicite l'Assemblée au sujet du 9 thermidor et lui demande de poursuivre son œuvre en punissant Pepin-Desgrouettes et dagant Jeune, affilies de Fouquier-Tinville et de flassenfratz, le Robespierre de la section, « dont toute la famille aussi de la petit de la petit de la section de la famille aussi de la petit de la

98. SECTION DE BONDY.

3 p. s. par les membres du comité de surveillance ; août 1793messidor an II, 3 p. in-4, têtes et vignettes imprimées.

Certificat de civisme, ordre d'incarcération de Kormann, de la femme Cahot, qui a tenu des propos inciviques.

99. SECTION DU TEMPLE.

1º P. s. par Dubux, président, Klairwal, secrétaire; 5 novembre 1792, 1 p. in-4, vignette imprimée.

Certificat en faveur de J.-F. Lefebvre, maître de l'école de charité de l'enclos du Temple. 2º 3 pièces; 1791-1792, 3 p. in-4 ou in-folio.

Pièces concernant le don par Palloy d'un souvenir de la Bastille et la prise de possession de ce don.

3º 3 p. s. par les commissaires de police; 29 pluviôse, 27 et 28 messidor an II, 2 p. in-4.

Ordres d'incarcérations.

4º Pétition signée par 40 citoyens actifs; 13 mai an IV de la Liberté (1792); 3 p. in-folio.

Ils protestent contre les accusations sans fondement portées contre le commissaire de police de leur section.

50 P. s. par GAUTIER, secrétaire; 11 juin 1793, 1 p. 1/2 in-folio.

Copie conforme d'une pétition de la section de Bondy à la Convention, au moment des tentatives fedéralistes. La section de Bondy déclare que de vrais républicains ne peuvent pas craindre l'envahissement de Parts par les départements. « Quant à nous, Parisiens, fermes et calmes comme nous l'avons toujours été dans les moments de dange nous les attendrons avec cette impatience qui caractérise Homme qui brûle du désir de revoir son ami et la section de Bondy, persuader que l'errear seule guide teurs pas, a arreté qu'aussitot au tête son juge de paix et les membres des autorités constitués tensatid d'une main le flambeur de la Vérité et de l'autre une heranche d'olivier, symbole de paix, voleraient à leur rencontre et qu'après les avoir éclairés, étouf-ferraient dans leurs embrassements ces haînes et ces divisions fomentées par des ennemis communs. »

400. SECTION DE POPINCOURT.

P. s. par les membres du comité de surveillance et révolutionnaire; 29 messidor an II (17 juillet 1794), 1 p. in-4, tête et vignette imprimées.

Ordre d'incarcérer un citoyen ayant tenu des propos contre-révolutionnaires.

401. SECTION DE MONTREUIL.

1º L. s. de Delaville, ancien président de la section à Palloy; 23 décembre 1790, 2 p. in-folio. — P. s. par Blainville, président; 2 mars 1791, 1 p. in-f. — L. s. de Vannier, président, à Palloy; 9 mars 1792, 1 p. in-folio.

Pièces relatives aux souvenirs de la Bastille donnés par Palloy.

2º P. s. par Gn.t.e, commissaire de police; Montreuil, 25 messidor 1793, 1 p. in-4.

Ordre d'incarcèrer aux Petits-Pères le nommé Huges Bertier, natif de Troyes, coupable d'ayoir facilité la sortie d'un pain hors Paris.

3º 2 pièces; 1793-1795.

Certificat de résidence et d'indigence.

402. SECTION DES OUINZE-VINGTS.

1º P. s. par René, secrétaire; 7 août 1792, 1 p. 1/2 in-folio.

Prico sustromque. Extrait du registre des délibérations des 4 et 7 noût 1782. —
Le 4, l'assemblée genérale de la section des Quinze-Vingis arrête que si
Le jeudi suivant à minuit l'Assemblée nationale n'a pas statué sur le sort
du rol, le tocsin sonnerait et la générale hattue. — Le 7 noût l'assemblée
nivite les 47 sections à envoyer des commissaires à la section des QuinzeVingis pour se concerter sur les mesures à prendre, qui seront basées sur la
decision de l'Assemblée nationale. (Ou se rappelle que c'est la section des
Quinze-Vingis qui prit l'initiative de convoquer, à l'itôtel-de-Ville un comité, composé de 3 membrés par section, d'où sortit la Commune du 10 août).

2º P. s. par Laurent, président, Menetrel, secrétaire; 4 mai 1793.

Extraît du registre des délibérations, Nominations des répondants de la section, demandés par la Convention.

3º P. s. par Savary, président, Kersaint, secrétaire; 31 mai 1793, 1 p. in-4.

Demande de deux chevaux pour conduire le caisson, à joindre aux quatre chevaux employés pour les canons,

4º 2 p. s. par les commissaires de police ; 16 mai 1793, 2 p, in-4,

Certificats de résidence,

403. SECTION DES GRAVILLIERS.

1º 4 pièces diverses; 1790-1793, 4 p. in-4 ou in-folio.

Certificat de résidence, certificat d'indigence, carte de citoyen actif, etc.

2º L. a. s. d'Amedianon à la section des Gravilliers; 21 novembre 1792, 1 p. in-4, tête et vignette imprimées.

Il prie les commissaires de la section de laisser sortir les boiseries provenant de la Bibliothèque des cl-devant religieux du prieuré de Saint-Martin des Champs.

104. SECTION DE LA RÉUNION.

4 pièces signées par les membres du comité révolutionnaire; pluviôse-messidor an II, 5 p. in-4.

Ordres d'incarcération de Fajard, écuyer calvacadour du cardinal Rohan, d'un suspect, d'une femme qui lacérait les affiches, (ils observent qu'elle paraît avoir le cerveau dérange), d'un elloyen qui se rendait suspect en s'opposant à la fabrication du saipètre.

2º P. s. par les membres du comité de surveillance; Paris, 5 brumaire an III (26 octobre 1794), 1 p. in-4, tête imprimée.

Ils ont appris que l'on vendait les cartes de sûreté, ils prennent des mesures pour ne les remplacer qu'à bon escient.

405. SECTION DES ENFANTS ROUGES, DU MARAIS, DE L'HOMME ARMÉ.

1º P. s. par 65 citoyens de la section des Enfants rouges; Paris, 8 novembre 1790, 2 p. in-folio.

Ils demandent une réunion générale des citoyens de la section pour féliciter l'Assemblée nationale de ses décrets « contre la lèpre anti-civique des émigrations et conspirations. »

2º L. s. par les membres du comité révolutionnaire au procureur-syndic du département; 6 mai 1793, 2 p. in-folio.

Intéressante lettre relative à la désertion des volontaires de la section.

3º P. s. par Targer, Miot, J.-M. Gouniou, Bertinot, Roze, etc., membres de la commission des secours militaires de la section; 30 ventôse an III (20 mars 1795), 9 p. in-folio.

Bapport fait par la commission des secours militaires de la section de l'Homme-Armé, sur les secours promis aux volontaires servant sous les drapeaux. La pièce est signée A. Target, le célèbre avocat; elle est écrite par J.-M. Goundou, un des signataires.

4º 3 p. s. par les membres du comité révolutionnaire; 12 pluviôse, 19 germinal, 16 floréal an II, 3 p. in-4, têtes et vignettes imprimées.

Ordre d'incarcérer : 1- Marie-Louise Bragelogne, dite Paris-Montbrun, exnoble, fanatique et contre-révolutionnaire (elle fut décapitée le 9 floréal); 2- Jean-Molan Violte Le Duc, coupable d'avoir fait tous ses efforts pour soutenir la cause de la tyrannie et pris la défense du tyran afia qu'il ne subisse pas la peine duc à ese crines.

406. SECTION DU ROI DE SICILE, DES DROITS DE L'HOMME.

1º Circulaire imprimée; 21 février 1791, 1 p. in-4.

Circulaire informant les membres de la section que le local du comité est rue Cloche-Perche, n° 2.

2º L. s. Dubois, président, Varlet, secrétaire, aux membres de la section des Gravilliers; Paris, 28 mars 1793, 1 p. in-4.

Ils les informent que le lieu du rendez-vous des commissaires nommés pour aviser aux moyens de sauver la Patrie est à l'évêché le samedi 30, à dix heures matin.

3º L. s. de Payan, agent national, au président de la section; 6 floréal au II (25 avril 1794), 1 p. in-4.

Il l'informe que la loi du 16 vendémiaire interdit les réunions autres que celles des quintidis et des décadis.

4º L. s. de COULOMBEAU, secrétaire de la Commune, aux citoyens de la section; 12 mars 1793; 1 p. 1/2 in-4.

Il les prie d'envoyer la liste des nouveaux notables élus afin d'éviter d'être sans représentant à la Commune.

50 5 pièces diverses.

Bons de drap et de bois, certificat de résidence, etc.

107. SECTION DE L'HOTEL DE VILLE.

1º P. s. par Jolly, secrétaire; 10 décembre 1791, 3 p. infolio, tête et vignette imprimées.

Extrail du registre des procès-verbaux. Délibération sur la confection de la liste des habitants de la section et sur le paiement du secrétaire charge de ce travail.

2º 3 pièces diverses ; 1792-1795.

Certificat de résidence, reçu d'imposition, etc.

408. SECTION DE L'INDIVISIBILITÉ.

1° 2 p. s. par Balny, secrétaire du comité révolulionnaire; 24 et 26 brumaire an II (14 et 16 décembre 1794), 4 p. in-4.

Dénonciation d'une cachette d'or et d'argent. — Saisle des matières précieuses contenues dans la dite cachette et de deux tableaux, dont l'un représente des rois couronnés.

2º P. s. par les membres du comité révolutionnaire; 1^{er} messidor an II (19 juin 1794), 2 p. in-4 oblong., tête et viguette imprimées.

Ordre d'incarcèrer la nommée Pajot, veuve Flesselles.

3º 3 pièces diverses.

Serment du 11 août, certificats d'indigence-

109. SECTION DE L'ARSENAL.

1º Cahier manuscrit, 86 p. in-folio.

Cabiers des séances de la commission de la section de l'Assenal, nommée en exécution de la loi de 13 frimaire at III, Ge cabier va du 25 frimaire an III au 29 germinal au III (15 décembre 1794 — 18 avril 1785).

2º 9 pièces diverses ; mai 1793-ventôse an III, 9 p. in-fol. ou in-4.

Certificats de résidence, de civisme, d'indigence, etc.

440. SECTION DE LA CITÉ.

3 p. s. Legrand, secrétaire; 3 et 5 septembre, 6 novembre 1792, 5 p. in-folio.

Extraits des registres des délibérations, Adoption d'une proposition de M. de Gréquy-Montancrency tendant à ce que l'on s'empare de certaines positions élevées aux environs de Paris, très propies à la défense de la capitale, dénonciation de pluséeurs corps d'armée dont l'esprit est mauvais. — Refus au ministre de la guerre d'une demande de canons qu'il avait faite.

2º P. s. par Mailland, vice-président, et Manlienne, secrétaire; 28 mai 1793, 2 p. in-4.

Price instronque. La section vivement êmue par les arrestations arbitraires des mellieurs patriotes se déclare en permanence. (La Commission des

Douze avait fait arrêter, le 24 mai, Hébert et 3 autres membres de la Commune).

3º 4 p. s. par les membres du comité révolutionnaire; 24 et 26 nivose, 14 et 27 messidor an II, 4 p. in-4, têtes et vignettes imprimées.

Ordres d'ineurération : Suspect, accapareur de numéraire. — Marie-Salvierine Piquel, prévenue d'être fanatisées et décârrés coupables d'avoir été munies de sol-disant hosties. — Guillaume Morlot, dont les discours ont fait soupçonner qu'il avait été prêtre.

SECTION D'HENRI IV, RÉVOLUTIONNAIRE, PONT-NEUF.

1º P. s. par Sterky, secrétaire du comité militaire ; 21 juin 1790, 1 p. in-folio.

Extrait du registre des délibérations. Protestation contre les agissements des gens aisés qui se font remplacer dans le service militaire en payant des remplacants.

2º 2 p. s. par les présidents et secrétaires; 15 novembre 1792 et 10 mai 1793, 2 p. in-4.

Extraits des procés-verbaux. — Nomination du citoyen Josse, à l'effet de se transporter à la section des Arcis pour prendre des renseignements sur l'orgiqui vest passée au l'Empile dans la nuit du 22 au 25 octobre. — L'assemblee fise à 25 livres le maximum de la somme à remettre aux citoyens enrôles.

3º L. s. par les membres du comité révolutionnaire aux membres de la Convention; 8 ventôse an II (26 février 1794), 2 p. in-8. Cette pièce porte une apostille signée par Ch. Delacroix, J.-M. Musset, etc.

Ils demandent la mise en liberté du citoyen Viard, de la commune de Montagne-sur-Remarde (Saint-Arnoult en Yvelines (S. & O.).

P. s. par les membres du comité révolutionnaire ; 4 messidor an II (22 juin 1794), 1 p. in-4.

Ordre d'Incarcération.

50 23 pièces diverses.

Certificats d'indigence, bons de vivres, dénonciations policières, etc.

112. SECTION DES INVALIDES.

1º P. s. par Giraud, secrétaire; 25 janvier 1791, 2 p. in-folio.

Extrait du registre des délibérations. Nomination de commissaires pour se rendre dans les 47 sections afin de se concerter sur les mesures à prendre pour repousser les menées aristocratiques.

2º Affiche imprimée, 9 mai 1793, 1 p. in-folio.

Organisation du recrutement des volontaires pour la Vendée.

113. SECTION DE LA FONTAINE DE GRENELLE.

10 P. s. par Joachim Le Bretos et Heussée, commissaires; 30 août 1792, 1 p. in-folio.

Procès-verbal de la perquisition faite à l'hôtel Molé, chez Madame de Soyecourt, chez Madame d'Haussonville, en vue de réquisitionner les chevaux de luxe.

2º 3 p. s. par les membres du comité révolutionnaire; 7 fructidor an II-19 vendémiaire an III, 3 p. in-4, tête imprimée.

Ordre de relever les deux citoyeus qui gardalent la veuve Montagnard chez elle. — Deux ordres d'inéarcération.

3º L. s. par Cayeux, président, Hibon, secrétaire; 26 ventôse an V (16 mars 1797), 2 p. in-4.

Ils demandent l'autorisation de vendre la carriole destinée à transporter les morts au cimetière.

114. SECTION DU THÉATRE-FRANCAIS.

85 pièces ; 1792-1795, 420 p. in-4 ou in-folio.

Intéressante réunion de pièces émanées des divers comités de la section, Quelques pièces sont signées par Boucher Saint-Sauveur, Momoro, Coulombeau, etc.. Elles ont particulièrement trait à la police de la section. Le dossier contient aussi des certificats de résidence, des procès-verbaux de perquisition, notamment cher Tabbé J.-B.-F. Cochin.

445. SECTION DE LA CROIX-ROUGE.

1º 2 p. s. par Barbara, secrétaire ; 16 juin 1791, 1 p. in-folio, cachet.

Extent du registre des délibérations. — L'assemblés de la section demande qu'il soit fait une démarche auprès du curé de Saint-Supice afin que les habitants des rues des vicilles Tuileries et de Saint-Român ne solent pas privés de la procession du Saint-Sacrement. — Le comité arrête qu'il assistern à la procession avec les membres de la section du Luxembourg ; il se placera immédiatement après le dais.

2º P. s. par les membres du comité révolutionnaire; 8 messidor an II (26 juin 1794), 1 p. in-4.

Ordre d'incarcérer J.-B. Guyard, coupable d'avoir insulté un représentant du peuple.

3 °P. s. par le secrétaire de la section; 27 janvier 1791, 2 p. in-folio.

Ordre de faire des patrouilles pour assurer la tranquillité de la section vers la barrière de Vaugirard, — La pièce porte une note aut. sig. de Le Bois,

4º 5 pièces diverses ; demandes de soins gratuits, nominations de membres du comité civil, etc.

116 SECTION DU LUXEMBOURG.

210 lettres adressées par la municipalité de Paris et les procureurs de la Commune aux membres de la section du Luxembourg; 24 mai 1790-30 décembre 1792, 300 p. environ in-folio ou in-4.

Prácheux dossier. 38 de ées lettres sont signées par Bailly, d'autres le sont par Pétion, Santerre, Tallien, Manuel, Desmousseaux, Méhée, Chambon, etc., La plupart de ces lettres sont relatives à l'administration de la section et ont trait aux grands événements qui se sont déroulés de mui 170 à décembre 1722: Fédération, faite du Louis XVI, 10 Août, perquisition qui precédernt les messucres de septembre, le procés du roi, etc.— Ce dossier est de la plus grande importance pour l'histoire de la section du Luxembourg.

SECTION DU LUXEMBOURG, DE MUTIUS SCŒ-VOLA.

1º 5 p. s. par les présidents et secrétaires; 2 juin 1792-30 fructidor an II, 6 p. in-4 ou in-folio.

Extraits du registre îles délibérations : Vote de défiance contre le commandant général de la garde nationale, enquée sur les orgies du temple du 22 au 23 octobre 1792, adhésion à la proposition de la section des Arcis pour la réquisition des hommes veufs sans enfant.

2º 2 pièces manuscrites; octobre 1792, 6 p. in-folio.

Liste nominative des officiers et des volontaires de la 5 compagnie de la section du Luxembourg. — Noms des volontaires en argent et en personne.

3º Pièce manuscrite; 2 octobre 1792.

Emplacement des chevaux de luxe logés sur la station du Luxembourg.

4º P. s. par les commissaires de la section; 5 septembre 1792, 1 p. in-4.

Marché avec des ouvriers pour la fourniture des piques. Ceux-ci s'engagent à les livrer tout emmanchées pour 6 livres chacune.

5° 8 pièces manuscrites contenant l'indication de la literie déposée aux Carmes et à Saint-Sulpice.

60 55 pièces diverses; 1791-1794, 70 p, in-4 ou in-folio.

Pièces diverses concernant les boulangers, la garde nationale, les saisies d'armes faites dans la section, etc...

418. SECTION DES THERMES DE JULIEN, DE BEAU-REPAIRE.

1º 19 p. s. par les présidents et secrétaires; 9 février 1792-26 juin 1794, 30 p. in-folio.

Important dossier pour l'histoire de la section des Thermes, pendant une des périodes les plus actives de la Révolution.

2º Pièce manuscrite; 13 décembre 1792, 5 p. in-folio.

Rapport de divers agents de police sur des propos tenus dans des lieux publics. — On a joint une pièce du 14 février 1792 ; c'est une enquête chez les fabricants de piques.

3º 5 pièces; 18 juin-18 juillet 1793, 5 p. in-4.

Pièces concernant les approvisionnements en farine, les visites chez les boulangers, etc.

4º 2 p. s. par Raisson, secrétaire du département de Paris; 10 février 1793, 1 p. 1/2 in-folio et 1 p. in-4.

Pièce relative à la vente de l'horloge de la Sorbonne.

5º P. s. par Coulombeau; 13 juin 1793, 1 p. in-4.

Extrait d'une délibération du conseil général de la Commune, La Commune remercie la section de Beaurepaire du don d'un canon, destiné à l'armée de la Vendée.

60 70 pièces diverses.

Bons de vivres, de chauffage, certificats de résidence et d'indigence, etc.

449. SECTION DE SAINTE-GENEVIÈVE, DU PAN-THÉON.

1º 2 l. s. par Brouel, jeune, secrétaire, à Palloy; 16 août et 25 septembre 1790, 2 p. in-4. — 2 p. s. par les commissaires et secrétaires; 21 septembre 1790, 3 p. in-folio.

Documents relatifs à l'enlèvement des souvenirs de la Bastille offerts à la section par Palloy.

2º P. s. par Demanson, président; 2 mars 1793, 1 p. in-4.

Extrait du registre des délibérations. Dorénavant les quêtes seront faites dans les églises par les commissaires du comité des secours. Il est défendu aux ecclésiastiques d'en faire aucune.

3º P. s. par les citoyens composant l'ancien comité révolutionnaire; 24 germinal an III (13 avril 1795), 5 p. 1/2 in-4.

IMPORTANT DOCUMENT. Ils rendent compte de leur gestion. — On a joint 3 pièces émanées du susdit comité.

4º 5 pièces diverses.

Certificat de civisme, note d'impressions faites pour la section par le citoyen Lion, etc.

420. SECTION DU JARDIN DES PLANTES, DES SANS-CULOTTES.

1º P. s. par Eynaud, secrétaire; 12 février 1791, 1 p. 1/2 in-4.

IMPORTANT DOCUMENT. Extraît des procès-verbaux. L'assemblée considérant que les fonds de la municipalité sont mal gérés, qu'il est encore dù 1.200.000

sur les travaux exécutés pour la fédération de juillet 1790, décide qu'il sera demandé à la Municipalité des comptes détailles, par des commissaires des 48 sections.

2º Pièce manuscrite ; 56 p. in-folio.

Infortant document. C'est le cahier des procés-verbaux du comité civil de la section des Sans-Calottes; il commence le 24 brumaire au III et se termine au 16 frimaire de la même année.

3º P. s. par Blin, secrétaire de la Commune; 23 floréal an II (12 mai 1794), 1 p. in-folio.

Extrait du registre des délibrations du conseil général de la Commune. L'agent général ayant demandé que les séances du conseil général fussent réduites à cinq'alin de permettre aux membres d'assister aux séances des Jacobins, le conseil a arrêté qu'il n'y aurait que 5 séances por décade.

4º 2 p. s. par Domard, président de la société fraternelle et républicaine de la section des Sans-Culottes; 8 et 13 ventôse an II (26 février et 3 mars 1794).

Provés-verbaux de la Société réguldicaine. La séance du 8 ventôse a été présidée en partie par flauriot. Il a pris la parole pour prouver qu'on ne pouvait pas puulir de prison les solidats indisciplinés; il demande qu'ils solient panis de corvése. — Dans la séance du 13 ventôse, le président Marchand demande qu'on mette à l'ordre du jour une question de morale civique.

121. SECTION DES GOBELINS, DU FINISTÈRE.

Pièce manuscrite, de la main de plusieurs secrétaires; 9 août 1792, 8 p. in-folio.

Phèce instronuçte. Procès-verbal de l'Assemblée générale de la section. Nomination de délégués pour se concerter avec la section des Quinze-Vingt. Une délégation de la section de Mauconseil arrive à minuit; elle action de le le les des la commentant de les controls de les des des les d

422. SECTIONS DIVERSES.

14 pièces : délibérations, certificats de résidences, imprimés, etc.

FORCE ARMÉE

123. GARDE NATIONALE PARISIENNE.

Pièce manuscrite, signée par les délégués des dix districts formant la troisième division; Paris, 16 août 1789, 14 p. infolio.

Procès-verbal de l'élection du chef de la 3 division, de son chirurgienmajor et du tirage au sort du rang que dévaleut occuper les batalitons dans la division. Il ressort du scrutin que M. de Montholon est nomme chef de la division pur 16 voix contre 14 à M. de Serellly et que M. Didler, chirurgien, est nommé chirurgien-najor; suit l'ordre des districts, — M. de Montholon ayant donné sa démission fut remplacé par M. de Ramainvilliers.

124. GARDE NATIONALE PARISIENNE.

P. s. par Ballly, Brousse-Desfaucherers et Dejoly; Paris, 9 octobre 1789, 1/2 p. in-folio, tête et vignette imprimées, cachet.

Nomination de M. de la Grey, du district des Carmes, comme conseiller administrateur au département de la garde nationale parisienne.

125. GARDE NATIONALE PARISIENNE.

P. s. par Panis, Sergent et Vioner, administrateurs de la police et de la garde nationale; Paris, 18 mai 1792, 3 p. in-folio.

Arrêté pour l'ordre du travail de l'administration de la police et de la garde nationale,

126. GARDE NATIONALE PARISIENNE. 41 pièces.

Certificat d'enrôlement, billets de garde, etc. Curieux dossier.

127. ARMEMENT DES PARISIENS.

L. s. par F. AUBRY, au nom des représentants chargés de la direction de la force armée de Paris; Paris, 5 prairial an III (24 mai 1795), 3 p. in-4.

Les représentants du peuple considérant que les piques ne sont d'aucune utilité pour la défense de la Patrie, mais qu'elles sont une arme dangereuse entre les mains des brigands, « ainsi que l'ent prouvé diverses hurreurs commises à plusieurs époques de la Revolution — décident, que lous les détenteurs de piques devront les remettre dans un lieu indiqué. Il sera donné des fusils pour compléter l'armement des citayens.

128. ADRESSE A L'ARMÉE.

P. s. par les délégués des 48 sections, nommés pour procéder au recensement du vœu des sections relativement au projet d'adresse à l'armée votée par la section des Innocents ; 30 juillet 1792, 3 p. in-folio.

La majorité des sections adopte le vœu proposé par la section des Innocents, trois s'y opposent. En conséquence l'adresse sera envoyée d'urgence. Parmi les signataires on remarque : Ghoderlos de Laclos, Pache, Restout, Collot d'Herbots, Chaumette, etc.

 ACLOCQUE (André-Arnould), brasseur, chef de bataillon de la garde nationale parisienne, défenseur des Tuileries au 12 août, n. 4750, m. 1802.

L. a. s. à Magin, inspecteur en chef des ports de la Seine; 5 germinal an IX, 1 p. in-8.

Il l'invite à diner, « Comme vous chanterès la mère Godichon et autres godichonneries, j'ai cru pas devoir vous adjoindre des dames, cueore moins des demoiselles, afin que l'enu ne leur vienne pas en vain à la bouche... »

ACLOCOUE (André-Arnould).

1º L. a. s. à M. Viguier de Curny, commissaire général de la garde nationale; 24 mai 1791, 1 p. in-8.

Il demande qu'on établisse un hangar pour mettre à l'abri les canons de son bataillon.

2º P. s. comme commandant général; Paris, 31 mars 1792, 1/2 p. in-folio, tête et vignette imprimées.

Il demande des ordres pour la police de la promenade de trois jours à Longchamps.

131. CALLIÈRES DE L'ESTANG (Pierre-Jean-Georges), un des vainqueurs de la Bastille, juré du tribunal révolutionnaire, créateur d'un bataillon de vieillards, surnommé le Royal-Pituile, n. à Brain (Maine-et-Loire), 28 janvier 1724, m. 1795.

2 l. a. s. à Palloy; Paris, 17 novembre 1791, 3 p. in-4.

Rares et curieuses lettres. Dans l'une d'elles il appelle Palloy « mon cher Jésus-Christ de la Liberté. »

Pallieres de L'Estang Electeur, instituteur et Commendont Des ve'te'r auf. 132. CARLE (Raphael), bijoutier, chef de batuillon de la section d'Henri IV. Il tenta, au 10 août, d'organiser la défense des Tuileries et fut massacré par le peuple et achevé, dit-on, par Palloy.

L. a. s. à Palloy; 30 août (1791?), 1 p. in-4. Rarc.

Il ne peut accepter une invitation ; les exigences de son service l'en empêchent.

Tarle fommant le 13000

 HANRIOT (François), commandant en chef de la force armée de Paris, n. 4761, décapité avec Robespierre en 4794.

L. a. s. au citoyen Boulanger, lieutenant-général de l'armée de l'Eure; Paris, 16 juillet 1793, 1 p. in-4, l'ête imprimée.

Il lui demande ce qu'il devient, ϵ As-tu déjà reconnu la position de l'ennemi ? Râche donc de nous donner des nouvelles avantageuses à la Rêpublique. »

 LA FAYETTE (Gilbert Motier, marquis de), célèbre général et homme d'état, ami de Washington, n. 1757, m. 1834.

1º L. s. (à Bailly); Paris, 23 juillet 1789, 2 p. in-4.

Phice instorique. Il annonce qu'il donne sa démission parce que le peuple a manqué de confiance envers int. « Vous savez. Monsieur, que des deux sous me garde, l'autre avoit été amiené par nos troupes et tous les deux sous une garde, l'autre avoit été amiené par nos troupes et tous les deux étoient destinés par le pouvoir civil à subir une peine régulière... Le peuple n'a pas écoulé mon avis et le jour où il manque à la confiance qu'il m'avoit promise, je dois, comme je l'ai dit d'avance, quitter un poste où je ne puis plus être ulie. » (On sait que La Fayette ne maintint pas sa démission).

2º L. s.; Paris, 23 juillet 1789, 4 p. in-4.

Lettre circulaire aux districts pour les informer de la résolution annoncée dans la lettre ci-dessus.

LA FAYETTE (Gilbert Motier, marquis de).

1º Pièce aut.; 1 p. in-4.

Minute d'une proclamation à la garde nationale. Il demande le rassemblement de la moitié des compagnies de grenadiers et chasseurs afin de défendre « la constitution que le peuple s'est donnée et contre laquelle le despotisme et l'aristocratie de l'Europe entière sont liguées. »

2º L. a. s.; Paris, 20 mai, 1/2 p. in-4. — 3º L. s. au commandant du bataillon des Minimes; Paris, 6 septembre 1790, 1 p. in-4.

Lettre relative à l'impression des pièces de l'affaire de Nancy.

- LAJARD (Pierre-Auguste), ministre de la guerre du 16 juin au 24 juillet 1792; il essaya d'organiser la résistance à l'insurrection pendant la journée du 40 août, n. 4757, m. 4837.
 - L. a. s. aux représentants de la Commune ; Paris, 30 novembre 1789, 1/2 p. in-4.
- SANTERRE (Antoine-Joseph), le célèbre commandant en chef de la garde nationale parisienne, n. 1752, m. 1809.
 - 1º L. s. au président d'une section ; 15 août 1792, 1 p. in-4, tête et vigneste imprimées.

Il le prie de convoquer l'assemblée générale de sa section pour nommer les officiers du bataillon.

2º P. s., avec deux petites lignes aut.; 16 août 1792, 1 p. in-4.

438. DIVERS.

8 pièces signées par Bethisy, Recordon, Papillon, Rulhière, Vincent, etc.

Brevets et Congés

439. GARDE NATIONALE PARISIENNE.

3 p. s. par Bailly, La Fayette, Pétion, etc.; 1789-1791, 3 p. in-folio, vignettes imprimées, cachets, etc.

Congé, brevets de la médaille d'or délivrée aux gardes-françaises.

440. GARDE NATIONALE PARISIENNE.

2 brevets sur parchemin. — Deuxlème division, 6º bataillon; 1790-1791, 2 p. gr. in-4 olong. Très bel encadrement. Halm de Melingen del., Melle Renou fecit.

441. GARDE NATIONALE PARISIENNE.

2 pièces. — Brevet du bataillon de Saint-Jacques de la Boucherie. Cordiez inv. — Brevet du bataillon de la section des Goblins (sic). — Ce dernier porte la signature aut. d'Aclocque et de Charton.

442. GARDE NATIONALE PARISIENNE.

2 pièces. Brevet du 6º bataillon de la 5º division, signé par La Fayette, 1791. Nicolas inv. — Brevet du 5º bataillon de la 4º division. Un des cartouches qui contenait des fleurs de lys a été gratté; 1791. Nicolot inv. et delin. ; Pagellet, sculp.

443. GARDE NATIONALE PARISIENNE.

7 brevets sur parchemin appartenant à divers bataillons. L'un d'eux est complètement blanc, à l'état de neuf.

144. BATAILLONS DE PARIS AUX ARMÉES.

Deux brevets sur papier : 1º Deuxième bataillon de Paris (armée des côtes de Brest, 1794) ; 2º Onzième bataillon du département de Paris (armée de l'Ouest, 1795).

DOCUMENTS HISTORIQUES

La Bastille

445. VEHLLE DE LA PRISE DE LA BASTILLE.

P. s. de Flesselles, prévôt des marchands ; Hôtel de Ville, 13 juillet 1789, 3/4 de p. in-4.

Décision du comité permanent de l'Hôtel-de-Ville. — Dans le besoin pressant oû se trouvent les citovens de se procuere des armes, les membres du district des Capucins de la Chaussée-d'Antin sont autorisée à faire faire des hallebardes pour armer provisoirement les citoyens du dit district.

146. VEILLE DE LA PRISE DE LA BASTILLE.

P, aut. de Champion de Villeneuve (depuis ministre de l'intérieur de Louis XVI), signée par Bellar (le futur procureur-général de la Restauration); 13 juillet 1789, 5 heures après-midi, 1 p. in-folio.

Précieuxe prèce. L'assemblée du district du Petit-Saint-Antoine nomme une députation composée de MM. Dufour, président et de M. Picard, pour demander des armés et des munitions an prévet des marchands. Le prévot prendre les couleurs bleu et rouge adoptées par l'assemblée de la ville. Après plusieurs instances le prévot des marchands ext décidé à délivirer un petit suc de poudre, mais sans armes ni plomb. L'assemblée du district a ordonné des patrouilles.

147. PRISE DE LA BASTILLE.

Pièce manuscrite, avec 6 lignes aut. sig. d'Elie, l'un des vainqueurs de la Bastille, 1 p. in-4.

Práchec nocement, dont voici la teneur : « Nous avons vingl milliers de poudre ; nous ferons sauter le quartier et la garnison. Si vous n'acceptez pas la capitulation de la Bastille, 5 heures du soir, (4) guillet 1789. De L'ALENA. »
— Elle a écrit au-diessous de ces lignes : « de certific avoir reçu cette caputulation (sée au dernier pont-levis, pur un trou oval du grand pont-levis, que j'ai fait passer une planche sur le fossé pour la recevoir, et que j'ai donné ma parole d'honneur, di d'efficier que je l'acepter. Eura, officier au réglement ma parole d'honneur, d'oi d'efficier que je l'acepter. Eura, officier au réglement propriesentant le brave Maillard allant chercher les propositionectes au considérations de la Bastille, qu'il porta à l'Hôtel-de-Ville, enfiée dans son épée). — V. le cliché ci-pontre.

448. GRAVURES SUR LA PRISE DE LA BASTILLE.

5 pièces contemporaines dont deux en couleurs. Prise de la Bastille, caricature de de Launey, trois pièces de la collection Janinet: 1er, 2e et 4e événement de la journée du 14 juillet. par in tron eval Jung con princ fire you jai fail patter laster to some to Recession pour traductor to faster De Lauray, De La Bastille 5 houres

Bu Sois, 14 juillet 1789 —

J. coutre avoire Rive atte committation as Derna point less

Ly John Marin on Rufe Disputerie de la Riving of Johnson Stain of Suite Stains of Suite Suite Superior de Riving Le quartier, et la garnessour si vous de pondre, nous ferons Sauter na Cepter pas la Caputulation. ous arons vings milliers 149. LAUNEY (Bernard-René Joerdan, marquis de), le dernier gouverneur de la Bastille, n. 1740, massacré le 14 juillet 4789.

L. a. s. à Moreau; la Bastille, 3 mars 1789, 1 p. in-4. Rare.

Il déclare qu'il ne peut permettre l'exécution des travaux sur le pont Saint-Antoine sans l'assentiment du ministre. — Portrait de la collection Bonne-

Votor toes humble et twis obs Mant Levistene?

LAUNEY (Bernard-René Jourdan, marquis de).

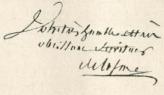
P. a. s; Paris, 4 novembre 1788, 1 p. in-4 oblong.

Arrêté de compte pour des travaux. — On a joint une gravure de la collection Janinet représentant de Launey conduit à l'Hôtel-de-Ville.

 LOSME (de), major de la Bastille, massacré en même temps que de Launey le 14 juillet 4789.

L. a. s.; la Bastille, 15 août 1788, 1 p. 1/3 in-4. Rare.

Connexa arreur où it donne ne's qu'il a remis du popier à lettre, dans les preportions legales, au prisonnier Champigny.— Le prisonnier Evand be plaint de ne per avoir de nouvelle de la connexa de l





452. CURTIUS (J.-B. Guillaume), un des vainqueurs de la Bastille, créateur d'un cabinet de figures de cire chez lequel le peuple enleva les bustes de Necker et du duc d'Orléans le 12 juillet 4789, pour les promener dans les rues de Paris, n. 4743, m. 4801.

L. a. s. Cartius, volontaire de la Bastille, à Palloy; 18 février 1790, 1 p. in-4.

Il le prie de lui envoyer un duplicata du certificat concernant la pierre de la Bastille, afin qu'il soit en règle lors de la présentation de cette pierre à l'Assemblée nationale, Il lui annonce que lorsque M. Hulin sera moins occupé, il confèrera avec lui de l'afairre concernant Palloy.

Partais Holontoire de Catrastille

 ELIE (Jacob-Job), un des plus célèbres vainqueurs de la Bastille, général républicain, n. à Wissembourg, 1746, m. 1825.

L. a. à la 3e personne à Palloy ; 30 août 1790, 1. in-8.

Il le prie de donner un certificat à un ouvrier.

454. HULIN (Pierre-Augustin), un des vainqueurs de la Bastille, général, président du conseil de guerre, qui condamna le duc d'Enghien à la peine de mort, n. 1758, m. 1841.

1º P. a. s.; Paris, 10 novembre 1789, 1 p. in-8 oblong.

Il certifie que le steur Le Riche est engagé dans le corps des volontaires de la Bastille depuis le 4 du présent mois.

2º P. a. s; 10 janvier 1791, 1/2 p. in-4.

Il demande qu'on lui remette le fusil accordé au sieur Beignet, un des vainqueurs de la Bastille. — Cette apostille est écrite au-dessous d'une lettre de la mère du dit Beignet, qui réclame, au nom de son fils, le fusil auquel Il a droit.

455. HULIN (Pierre-Augustin).

L. a. s. à Palloy; 2 juin 1790, 1 p. in-4.

Il lui recommande un des vainqueurs de la Bastille,

156. Brevet de vainoueur de la bastille.

Pièce sur vélin, signée par Charles Lameth, président de l'Assemblée nationale, par J. Menou, ex-président, signée aussi par Desaclex et Léonards Bourdon, anciens commissaires de la Commune, par Elle, un des vainqueurs, et par J.-A. Panneter et Borle, président et secrétaire des vainqueurs de la Bastille; 1 p. in-folio, cachets de cire et rubans bleu et rouge. Encadrement dessiné par Nicolas et gravé par Delettre.

SUPERRE ET PRÉCIEUSE PIÈCE. Brevet de vainqueur, avec tous les avantages que ce titre confère, accorde à J.-B. Fournier, ne à Nancy en 1747. Le bénéficiaire a apposé la signature dans la marge gauche.

457. VAINQUEURS DE LA BASTILLE.

1º P. aut. de Guérin, cavalier de la prévôté des monnaies de France; 19 avril 1790, 2 p. in-4

Il certifie que les 9 citoyens dont il énumére les noms, faisaient partie du patroulle qu'il conduissit et que, lorsqu'ils apprirent que l'on attaquait la Bastille, ils s'y cradirent et compatitient jusqu'i la réduction de la place. — La pièce est légalisée par le président et le secrétaire du district de Sainte-Margaerite.

20 Placard imprime; 1 p. in-4.

Etat nominatif de MM, les gardes-françaires qui, de garde le 14 juillet 1789 au trèsor de l'Hôtel-de-Ville a Paris, entraînes par l'enthousiasme que sut leur inspirer M. Hulin, marchèrent sous ses ordres à la Bastille, La liste contient 64 noms, dont Arné.

458. LES VAINQUEURS DE LA BASTILLE, en 1848.

1º L. s. par ALEX. BOUCHER (le violoniste), BOSSANGE père, ROULHAND, THOMAS, DINEUR et ROUVENAT, membres du comité des vainqueurs de la Bastille, à l'Assemblée nationale; 24 juin 1848, 1 p. in-folio.

Pétition, au nom des 58 survivants des vainqueurs de la Bastille, pour demander le droit de porter la couronne murale, qui teur a été décernée par la foi du 10 juin 170.

2º Pièce manuscrite, 6 p. in-folio.

Contrôle des 58 survivants de la prise de la Bastille. Cette liste contient leur nom et précouns, leur adresse et quelques renseignements sur leur position au moment de la prise de la Bastille.

459. SERVICE EN L'HONNEUR DES CITOYENS MORTS AU SIÈGE DE LA BASTILLE.

4 lettres de faire-part, adressées à différents districts, pour assister à des offices célèbres à Notre-Dame, à l'église des Petits-Pères, à l'église des Prémontrés de la Croix-Rouge, à Saint-Louis de la Chaussée d'Antin.

160. LA COLONNE DE LA BASTILLE, DITE DE LA LIBERTÉ.

1º L. s. du patriote Palloy au comité d'instruction publique de l'Assemblée législative; 2 juin 1792, 3 p. in-fol.

Il presse le comité de faire son rapport sur le projet, soumis par lui à l'Assemblée législative, d'élever une colonne d la liberté sur l'emplacement de la Bastille, avec les matériaux provenant de cetle forteresse. Il y a six mois qu'on a fait, dans ce but, l'acquisition de ces matériaux. Le fossé de la Bastille sera comblé pour la fête du 14 juillet; ce jour-là on pourra poser la première pierre de la colonne, et il s'engage à l'achever pour le l'-mai 1763, a Cest dans cette législature que vous devez fixer l'époque qui assure pour jamais notre liberté, par un monument à la gloire d'un peuplic libre... »

(L'érection de cette colonne fut décrétée le 16. Une députation de l'Assemblée législative devait en poser la première pierre le 14 juillet. Le décret donnait à l'emplacement de la Bastille te nom de Place de la Liberte).

2º Procès-verbal de la cérémonie pour la pose de la première pierre de la colonne de la Liberté, copie signée de Palloy, patriote; Paris, 14 juillet 1792, 16 p. gr. in-fol.

Très curieuse pièce où sont consignés tous les détails de cette fête civique, qui eut lieu le matin avant la cérémonie du Champ de Mars. — On plaça dans une boite de cettre la déclaration des droits de l'Indome, gravée sur une table d'airain; une copie unthentique de la Constitution me, gravée sur une table d'airain; une copie unthentique de la Constitution me, gravée sur une table d'airain; une copie unthentique de la Constitution de la Constitu

- 3º Procés-verbal de la même cérémonie pour la pose, rédigé par l'administration du département de Paris, le 14 juillet 1792, copie sig. DAUNOU, garde général des archives du royaume, 4 p. 1/2 in-fol.
- 4» Arrêté de la municipalité de Paris, p. sig. Ме́не́е; 26 septembre 1792, 1/2 р. in-fol.

Elle renvoie Palloy au Directoire du département ou au ministre de l'intérieur pour le payement d'une somme de 4.014 livres qu'il demande, pour une partie des frais de la pose de la première pierre de la colonne de la liberté.

5° Décret de la Convention, contresig. Gohier, ministre de la justice; 25 avril 1793, 4 p. gr. in-fol.

Il est accordé 38.464 livres à Palloy « pour solder les dépenses faites pour la pose de la première pierre de la colonne de la Liberté qui doit être élevée sur les ruines de la Bastille... » Suit la liste de tous les citoyens qui ont travaillé à cette fête, avec le montant de leurs mémoires particuliers.

6º Rapport (imprimé) de Pastoret, avec des notes autogr. de Palloy; 6 juin 1792, 6 p. in-8.

161. TRÉSOR DE LA BASTILLE.

P. s. par les membres du comité civil de la section de l'Arsenal : 17 ventôse an III (7 mars 1795), 2 p. in-4.

Copie certifiée conforme d'une déclaration de Fanfait, l'un des porte-cless de la Bastille, datee du 29 juillet 1789. Fanfait déclare qu'unssidé il prise de la Bastille il a fait conduire au greffe de l'Hôtel-de-Ville plusieurs son dargent que lui avait confiés de Launey. Les sucs devaient contente 8,000 livres; de l'un d'eux on a tire une montre en or enriche de diamants.

162. PAPIERS DE LA BASTILLE.

Pièce signée par Moreau de Saint-Méry, Bertolio, président et secrétaire de l'Assemblée des électeurs; 22 juillet 1789; 1/2 p. in-4.

Ordre de l'Assemblée des électeurs, sur la dénonciation du district de Saint-Roch, de se transporter avec une patrouille au domnélle de Beaumarchais, pour vérifier et reprendre cher lui tous les papiers qui pourraient y avoir été transportés de la Bastille. — À la suite est qu'il remet out êté l'agnes a. s.de Beaumarchais, expliquant que les aprille cent qu'il remet out été recuettils par lui au l'endemnits de la pris pasible, sons les pieds du peuple, dans une visite qu'il ilt dans la forteresse, à la tête de 24 hommes

463. PAPIERS DE LA BASTILLE.

P. s. par l'abbé Fauchet et Amelinos, président et secrétaire de l'Assemblée des représentants de la Commune de Paris; 13 mars 1790, 1 p. in-folio, tête et vignette imprimées, cachet.

Arrêté de la Commune portant que M. de Lagrey sera tenu de remettre sur le champ, s'îl ne veut y être contraînt, aux commissaires du comité de la Basti lille, toui ses papiers de la Bastille qu'il possède.

464. STATUE DE L'HORLOGE DE LA BASTILLE.

P. a. s. de Palloy; la Bastille, 24 octobre 1791, 1/2 p. in-4. (Coll. B. Fillon.)

Curieux document, dont voici la teneur : « En vertu de l'ordre de M. Le Roulx de la Ville, administrateur au département des travaux publics, je me suis présente du s' Betremois, garde-magssin de la Bastille, qui m'a remis les deux figures modeless, représentant i Escharage, avec de citoit adapte. J'air recu parelles mourant i Escharage, avec de la chapelle, et écit adapte. J'air recu parelles mourant l'Escharage, avec de la chapelle, et quatre disperse d'art, dont la conservation peut être précleuse. — A la Bastille, le 24 octobre 15⁴1.

« Palloy, patriote. »

465. RÉTABLISSEMENT DU CALME DANS PARIS.

P. s. par Ducis, président, De Lagrey, vice-président, Le-FERVRE, secrétaire, N. de Bonneville, électeur, du district des Carmes; Paris, 15 juillet 1789, 1 p. in-4.

Price instrongue. An nom du comité du district des Carmes ils s'étonnent que le gouverneur de Paris n'ait point nenore paru. Il est prié de se rendre à l'Hôtel-de-Ville s afin d'aviser à rétablir la paix et la concorde qui a malheureusement fui de la bonne ville de Paris; il est instant de donner au roy, dans cette conjecture des preuves d'attachement patriotique, d'amour pour sa personne et pour le bon ordre. »

166. CONFIRMATION DES NOMINATIONS DE BAILLY ET DE LA FAYETTE.

1º P. s. CRÉTET (plus tard ministre de Napoléon Ier), secrétaire du district des Filles de Saint-Thomas; 16 juillet, 1 p. in-4.

Extrait du registre des délibérations du district des Filles de Saint-Thomas. Le district pressé par l'urgence des circonstances et des périls publics confirme provisoirement la nomination du marquis de La Fayette comme colonel-général de la milice bourgeoise et de M. Bailly en qualité de prévôt des marchands ou maire de Paris, les priant d'user de toute l'autorité qui leur est déférée pour rétablir l'ordre et la tranquillité dans la ville.

2» P. a. s. par Bonnerons de Lavialle, secrétaire du district du Petit-Saint-Antoine; Paris, 19 juillet, 2 p. 1/2 in-4.

Délibération du district du Petit-Saint-Antoine portant que la candidature de Bally à la mairie a été votée par acclamation. On a joint une adresse imprimee du même, félicitant Bailly sur sa nomination.

167. NECKER (Retour de).

P. a. s. de l'abbé fauchet, signée aussi par d'autres membres du Comité permanent de l'Hôtel de Ville; à l'Hôtel de Ville, 20 juillet 1789, 1 p. in-4, tête et vignette imprimées.

Le Comité permanent rend mille grâces au due de Llancourt pour l'avoir informé des eausses du retard de M. Necker. La lettre de M. de Llancourt sera imprime pour traqueilliser le public, (Necker, renvoyé le 11 juillet, avait-éle cappele par Louis XVI des son arrivée à Bâle, — Il fut nommé premier ministre le 28 juillet,

468. JOURNÉE DU 5 OCTOBRE 4789.

P. s., sur vélin, par Dejoly, secrétaire de la municipalité de Paris; 11 mai 1790, 3 p. in-folio, cachets.

Extrait imprime des procès-verbaux de l'Assemblée générale des représentants de la Commune félicitant les éloyens de bonne volonté et les officiers ville pendant l'émeute de 3 octobre 1789. La ville accorde à cheuen un ruban aux couleurs municipales avec l'inscription suivante : Trèsor de la Ville, sauné et conserve les octobre 1789. La liste des citoyens est imprimée à la suite de la délibération. Le ruban est joint à la pièce; il est dans un état parfait de conservation.

169. FÉDÉRATION DE 4790.

2 pièces imprimées, vignettes et cachets, 2 p. in-folio.

Certificats pour deux assistants au pacte fédératif,

470. FÉDÉRATION DE 1790.

L. a. s. du chevalier Isle, major de vaisseaux, ingénieur; Paris, 13 juillet 1790, 3 p. in-L.

Curicuse lettre où il parle de la célébration du premier anniversaire de la prise de la Bastille - de vous ai mandé dans ma dernière lettre que le Roy avait travaille au Champ de Mars. Je vous ai trouple, parce que je la fété moi-nême. Il a paru un instant à chevaj ; il n'y a que les enfants de M. d'Orleans qui y aien réellement travaillé - Luiferessants délails.

474. AFFAIRE DES CHEVALIERS DU POIGNARD ET DU DONJON DE VINCENNES. Deux pièces.

1º Minute aut. de Mirabeau, avec ratures et corrections; (1er mars 1791), 1 p. in-4.

Lettre du Directoire du département de Paris (dont Mirabeau venait d'être nommé membre) au garde des secaux, pour lui dénoncer les lenteurs de la justice à poursuivre l'individu qui a assassité du ne coup de fusil un garde (Des ordres ayant été donnés pour réparer le donjon de Vinceanes, le peuple du faubourg Saint-Antoine s'y transporta le 25 février pour le démolie, et c'est au milieu des troubles graves qui eurent lieu à cette occasion que ce garde national fut grievement blesse d'un coup de fusil. — Le soir des chevaliers de Saint-Louis, accourus auprès du roi pour le défendre, furent arretés aux l'uliertes, armés de poiganoxés.)

2º Procès-verbal de la section des Gravilliers, signé Garnier, secrétaire ; 18 mars, 2 p. in-fol. Cachet.

« Vu l'extrême facilité avec laquelle on a donné la liberté définitive aux « Vu l'extréme facilité avec laquelle on a donné la liberte definitive aux hommes suspects trouves munis d'armes secretes à une heure indiue dans les appartements du roi; attendu que les citoyens arrêlés sur le donjon de Vincennes sont moins des coupables que des l'éres égarès par le patriotisme, a la section arrêle de demander la liberté définitive de ces mulhearnesse victimes de leur selé, et envole des commissaires dans ce but aux quarante-sept autres sections. — Elle nomme aussi une députation pour assister au Te Deum qui doit être célépré pour la convalesceme du roi.

172 LE PAPE BRULÉ EN EFFIGIE AU PALAIS-ROYAL.

L. s. de Montmorin, ministre des affaires étrangères, à Delessart; Paris, 7 mai 1791, 2 p. in-fol.

Très curieux document sur la scho seandaleuse qui a en lieu le maredi précédent, ne Panis-Round, et dont le nome du Pape vest justement plaint. Il a été décidé au conseil qu'on prendrait des mesures pour procurer satis-faction au nonce. Le bruit vest repandu qu'on préparait le même traitement au roi d'Espagne et à l'Empereux, et il estnécessaire d'arrêter ces dangereuses manifestations comprometantes vis-à-vis des cours étrangères.

173. FUITE DU ROI, 31 pièces.

PRÉCIEUX DOSSIER, dont voici une analyse succincte :

1º L. a. s. DUPONTET, à une section de Paris; 21 juin, 1 p. in-4.

Curieuse lettre, écrite de l'Assemblée nationale, sous l'émotion de la première nouvelle de la fuite du roi. — Le maire et Lafayette se sont emparés du dauphin et de la reine (faux bruit) : l'Assemblé se réunit à la hâte pour prendre un parti. Prière de convoquer la section et la garde nationale.

2º Décret de l'Assemblée nationale ordonnant à toutes autorités civiles et militaires d'arrêter la famille royale, expédition sig, du ministre Duport du Tertre; 21 juin, 2 p. in-folio. Cachet constitutionnel.

3º L. s. Delessart, ministre de l'intérieur; 21 juin, 1/2 p. in-folio.

Envoi de la pièce précédente, « Je ne vous prescris aucune mesure particulière : mais la grandeur et la grandié des circonstances exciteront assez votre zéle et votre patriotisme... »

4º L. a. s. Delessart; 21 juin, 1 p. in-fol.

D'après les renseignements qu'il reçoit, il va donner les ordres les plus prompts pour faire veiller à la sûrelé du magasin à poudre d'Essonne.

5º Décret de l'Assemblée nationale portant que le service de la poste, contrairement à un arrêté du département de Paris, ne souffrira aucune interruption, sig. Dauchy, ex-président, Maurier, secrétaire, Lecarliere; 21 juin, 1 p. in-folio. Cachet.

6º L. a. s. de Richebourg, président du directoire des postes ; 22 juin, 1/2 p. in-4.

Il a reçu, à minuit, le décret de l'Assemblée nationale relatif aux lettres qui pourraient arriver à l'adresse des membres de la famille royale, de M. de Fersen et de Mallet du Pan.

7º L. a. s. de Pastoret, procureur-syndic du département de Paris, à celui du district de Saint-Denis; 21 juin, 1 p. in-4.

Envoi de la proclamation de l'Assemblée nationale relative à l'évasion du roi, Invitation à réunir les autorités et à rester en permanence pour conserver la tranquillité publique. « Jamais la patrie n'aura un plus grand besoin de votre vigilance et de votre zèle. »

8º L. a. s. Béville, procureur-syndic de Saint-Denis, à Pastoret; 21 juin, neuf heures trois quarts, 1 p. in-4.

Les ordres pour la circulation des voltures et pour l'approvisionnement de Paris s'exécutent. Le distriet ne désempare point; tout est tranquille, la garde nationale veille partout.

9º Deux arrêtés de la municipalité de Paris, sig., pour copie, ROUSSEAU, secrétaire de la section des Enfants-Rouges; 21 juin, 2 p. 1/2 in-fol.

Provisoirement personne ne pourra sortir de la ville et des forces suffisantes seront placées aux barrières. Tous les citoyens en état de porter les armes se tiendront prêts à exécuter les ordres qui leur seront donnés. Chaque section aura deux députés auprès du conseil de la Commune pour la plus prompte transmission de ses arrêtés.

10º L. a. s. par Henry Jessé, vice-président, signée aussi par REGNAUD DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY, secrétaire de l'Assemblée nationale, au département de Paris; 23 juin, 1/2 p. in-fol. Cachet.

Invitation à laisser sortir de Paris les habitants des campagnes qui viennent approvisionner la ville.

11º Arrêté sig. de la section des Thermes-de-Julien, nommant des commissaires pour s'assurer si les houlangers sont suffisamment approvisionnés de farine, et invitant les autres sections à imiter cet exemple.

12º L. s. de Terbasson, président des Jacobins, et Varin, secrétaire, pour avertir les membres que la Société est réunie en ce moment; 21 juin, à midi, 1 p. in-4, tête de lettre des Jacobins. — Lettre circulaire (imprimée) aux sociétés affiliées, adressée à celle de Versailles; 22 juin, 1 p. in-4, tête de lettre et cachet des Jacobins.

(Cette lettre fut votée par le club sur la proposition de Barnave).

13º Décret de l'Assemblée nationale portant qu'il ne doit être apporté aucun obstacle à la libre circulation du numéraire dans l'intérieur du royaume, sig. Alex. Beauharnars, président, Mealle et Grenort, secrétaires; 22 juin, 2 p. 1/2 infolio. Cachet de l'Assemblée.

14º Ordre des comités réunis de l'Assemblée nationale, d'sasurer la conservation des objets mis en dépôt par la Cour chez l'orfèvre Auguste pour exécuter un service, sig. Ch. Voidel, président, Vielllard; 22 juin, 1 p. in-fol. Double cachet.

15º Lettre des officiers municipaux de Sainte-Menehould, au président de l'Assemblée nationale, pour lui annoncer la nouvelle de l'arrestation du roi, copie certifiée par H. Jessé, vice-président de l'Assemblée, PINTEVILLE-CERNON et MERLE, secrétaires; 22 juin, 4 p. in-fol. Cachet de l'Assemblée nationale.

On a joint : 1º Copie des ordres donnés par Bouillé pour l'escorte du roi à la frontière ; 2º leite des administrateurs de Chôlons-sur-Maran relative à la frontière ; 2º leite des administrateurs de Chôlons-sur-Maran relative l'envoi des gardes nationales sun les portant par la commissaire pour rimener la famille royale de Varennes et prononçant la suspension de Bouillé. Ces quatre pièces, datees du 33 juin, sont adressées aux administrateurs du département de Rhône et Loire, dont elles portent le cachet, et revêtues des signatures de Millanais, Condre et Gonadre, députés du même département.

16° L. s. de Fouché, officier de la garde nationale de Varennes, à M. George, député à l'Assemblée nationale; Varennes, 29 juin 1791, 3 p. gr. in-fol.

Récit des faits qui ont eu lieu à Varennes dans la nuit du 21 au 22, pour servir de complément au procès-verbal de la municipalité qui, « occupée après la famille royale, n'a pu voir ce qui se passait, » Cette pièce offre dex renseignements curieux et inédits sur la situation difficile où se trouva, dans la miti, la poignée de gardes nationaux réunis à la hâte pour garder le roi chez M. Sauce. Il fallut beaucoup de prèsence d'esprit et d'énergie pour résister aux entreprises de l'aide de camp de Bouillé, qui était à la tôte de 49 hussards et cherchait, soit par la ruse, soit par la force, à enlever Louis XVI. e... Les gardes nationales étaient longues à arriver, Le danger était évident, et je voyais le nouvont où acoux lort pour l'en empècher. Il ne fallait qu'un commandement de sa part pour faire agir les hussards. Voyant tout cela', j'ai cherché les pièces de canous... »

17º Deux pièces de la municipalité de Paris, dont une sig. Andelle, Hardy et Dejoly, relatives à l'arrestation du roi à Varennes: 23 juin, 2 p. in-fol.

18º Bulletin de la fuite du roi, tenu à l'Hôtel de Ville de Paris depuis le 21 juin, à midi, jusqu'au 23, à deux heures et demie, et rédigé par une commission spéciale composée de MM. DESVIGNES, GALLIEN, DESPREZ et LEPRINCE, officiers municipaux, écrits et sig. par eux ; 32 p. in-4.

Curieux document, offrant, heure par heure, le résumé de tous les faits qui ont eu lieu dans la capitale, et particulièrement à la mairie, péndant ces jours d'alarmes. L'Histoire parlementaire de la Révolution, par Buchez et Roux, ne dit pas un mot de ce qui se passa altors à Hôté-de-Mille. Ce buffettire et donc une source d'informations entièrement nouvelle pour les histoires fatures de cette époque. Voic une indication sommaire des principants faits que l'on y troite, une forte de la Révolution sommaire des principants faits que l'on y troite, une forte de la marque; saisies des diamants et des appiers du prince; scellés mis chez lui. — Fermeture des barrières ; arrespation de diverses personnes de marque; saisies de voitures particulières, entre autres de celles de la princesse de Lamballe. — Scellés mis chez lui de deposition de Mª-Rocheville, femme de la garde-orbe de la reine, sur la fuite de la famille royale dans la unit du 25 au 21. — Demande d'armes par les sections. — Armenent des forts de la la faite de la famille royale dans la unit du 25 au 21. — Demande d'armes par les sections. — Armenent des forts de la la fauthale, qui demandent des touvelles et ce qu'il y à â faire. — Suspension de la Bourse. — Ordre de visiter les carrières. — Mesures pour la suriel des prisons. — Craintes d'une incursion des brigands à Paris, — L'Assemblée nationale assiste à la procession de la Beurent pour la frontière du Rhin. — Le journal de Marat déferé à l'accusteur public. — Poursuites ordonnées contre le chur al de la République. — Enroilement pour la frontière du Rhin. — Le journal de Rarat déferé à l'accusteur public. — Poursuites ordonnées contre le chur al de la République.

- Enroilement pour la frontière du Rhin. — Le journal de Marat déferé à l'accusteur public. — Poursuites ordonnées contre le chur al de la République. famille royale.

19º Proclamation de la section de la Bibliothèque, invitant à se faire inscrire les citoyens qui veulent loger les gardes nationaux qui accompagnent le roi, sig. Poisson, président, HARDY, secrétaire ; 1 p. in-4.

200 L. de la section des Gobelins à l'état-major de la garde nationale, sig. Thorillon, président, d'Hervilly, secrétaire; 25 juin, 1 p. in-fol. Cachet.

Questions relatives à l'ordre donné de battre la générale. — Suit la réponse aut. sig. du chevaller d'Ermigny, atde-major-général.

21º Déclaration aut. sig. de DUPONT, ancien concierge de Monsieur, relativement à l'épée de Henri IV, que possédait ce prince lors de sa fuite de la capitale le 21 juin 1790 ; 1 p. 1/2 in fol. Curieuse pièce.

22°-L. s. par Alex. Beauhannais, président de l'Assemblée nationale, au président du département de Paris, pour lui annoncer que cette administration peut reprendre le lieu ordinaire de ses séances ; 27 juin, 1 p. in-4.

(L'administration départementale de Paris avait, le 21, à la première nouvelle de la fuite de Louis XVI, transféré le lieu de ses séances dans un des bureaux de l'Assemblée nationale, afin d'être plus à portée de transmettre rapidement ses décrets.)

23° L. circulaire sig. de Bailly, aux sections; 7 juillet, 1 p. in-folio.

Il les informe que le conseil de la Commune, après avoir voté des remerciments aux commissaires qui, lors de la fulle du roi, se sont rendus à l'Hôtel-de-Ville pour transmettre plus rapidement les arrèles du conseil à leurs sections, continueront de prendre part aux scances de l'Assemblée.

474. FUITE DE LOUIS XVI.

P. s. par Bailly, maire de Paris; Paris, 13 septembre 1791, 1/2 p. in-4.

Il ordonne au concierge de l'Abbaye de mettre en liberté, conformément au décret de l'Assemblée nationale, MM. de Valory, Maldent et Dumoutier (Tous trois étaient accusée d'avoir l'avorsée la futte duroi. Ils avaient été poursuivis, par décret rendu à la séance de l'Assemblée nationale le 15 juillet précédent).

475. FORMATION DES ASSEMBLÉES PRIMAIRES POUR LES ÉLECTIONS DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLA-TIVE. (Juin-juillet 1791.)

1º Délibération de l'assemblée primaire de la section des Gobelins, sig. d'Hervilly, secrétaire; 16 juin, 4 p. in-folio. Cachet.

Elle demande, avant de commencer ses opérations, le droit entier de pétition collective, l'abolition du mare d'argent et la libre diseassion dans les assemblées primaires.

2º Délibération de la section des Lombards, adhérant à la précédente, et arrêtant, de plus, de suspendre toute opération électorale jusqu'à ce que la question ait été résolue par l'Assemblée nationale; 18 juin, 1 p. in-fol.

3º Arrêté de la section du roi de Sicile, portant demande du maintien des articles constitutionnels relativement aux élections; 19 juin, 1/2 p. in-fol. sig. REGNAULT.

4º L. s. du procureur de la Commune, Boullemer, aux sections, pour leur annoncer que les électeurs nommés devront se réunir le 27; 20 juin, 1 p. în-4.



50 L. circulaire de Banar aux sections ; 23 juin, 1 p. in-fol.

Plusieurs sections ayant contesté le droit de voter dans les assemblées primaires aux citoyens qui ne sont pas sur les rôles de la garde nationale, le maire les informe que ces citoyens, en se faisant inscrire, peuvent aussitôt aprés excrere leur droit d'électeurs.

6° L.a. s. de Boullemen, procureur de la Commune, au procureur-syndic du département ; 23 juin, 1 p. in-4.

Les circonstances (la fuite du roi) n'ayant pas permis de terminer pour le 27 les opérations des assemblées primaires, il propose de les proroger.

7º Délibération de l'assemblée primaire des Enfants-Rouges, sig. Gouniou, secrétaire; 3 juillet, 3 p. 1/2 in-fol. Cachet.

Il sera dressé une liste des électeurs présents à l'assemblée, afin de signaler les absents comme négligeant leurs devoirs de citoyen et trompant la confiance de leurs commettants.

8º Procès-verbal de l'assemblée primaire de la section des Enfants-Rouges, du 19 juin au 3 juillet, 65 p. in-fol.

Ce procés-verbal de l'assemblée primaire, présidée par Broussonner, membre de l'Académie des sciences, est signe par ce dernier une vingtaine de fois. Elle a nommé dix-huit électeurs, qui ont signé aussi, et parmi lesquels on remarque, outre Broussonnet : Voller-Liave, Lerèvie n'Onsesson, Groupran p'Assa, Boutland de Belan, et Les diverses listes de scrutins offrent, en outre, beaucoup de noms connus. —Les élections s'étant faites pendant les évênements de la fuite du roi, of trouve, dans cette pièce, des délibérations qui s'y rapportent.

476. TRANSLATION DES CENDRES DE VOLTAIRE AU PANTHÉON.

1º P. s. par Champion et Le Roux de Laville; 2 juillet 1791, 1 p. in-folio.

Délibération du département des travaux publies de la municipalité de Paris. L'administration municipale ne pouvant plus employer d'ouvriers est obligée de mettre tous les travaux à l'entreprise. En conséquence elle charge M. Palloy de préparer le plateau destiné au corps de Voltaire.

2º P. s. par Perron, administrateur de la police; Paris, 6 juillet 1791, 1 p. in-folio.

Passeport pour M. Palloy, qui se rend en poste sur la route de Reims à la rencontre du corps de Voltaire.

3º P. s. par Lemoine, secrétaire-greffler de la municipalité; Paris, 10 juillet 179f, 1 p. 1/2 in-folio.

La municipalité accepte le don d'une pierre de la Bastille qui doit lui être offerte par Pulloy, immédiatement après la cérémonie de la translation du corps de Voltaire.

477. BRUIT D'UNE FUITE DU ROI.

1º L. s. de Mandat, commandant-général de la garde nationale; 1er juin 1792, 1 p. in-4.

Il a ordonné, d'après l'avis du maire (Pétion), de faire de fortes patrouilles au Palais-Royal, et lui-même va s'assurer si l'attroupement est considérable. « On dit aussi qu'il y a des mouvements au faubourg Saint-Antoine, qu'on y distribue des pistolets, avec des billets de 5 fr. pour payer les per-sonnes, afin qu'elles ne perdent pas leur temps. « Le maire et lui vont s'in-former si le fait est vrai.

2º Délibération de la section de Mauconseil, sig. Doucer, secrétaire : 2 juin, 3 p. in-4.

a Delibérant sur l'abus que M. Romainvilliers, commandant général, de présent en activité, a fait de la lettre de M. le maire dettre confidentielle qui lui était écrite pour surveiller les Tulieries et qu'il avait communiquée au roi); considérant les circonstances calomnienses dans lesquelles ce délit a été commis, l'enlèvement projeté du roi, les dispositions sinistres et trop démontrées d'une garde auti-civique da garde constitutionnelle du roi, qui venait étre dissoutet, farrestation arbitraire des mellieurs citoyens, la profinantion de la majeste nationale dans les représentants du peuple (Chabet, liazire et Merrin, contre qui le jage de paix la fix cipartement et la communic, l'affaire de Neuilly (où des soldats suisses avaient arboré la cocarde blanche, et enfin tous les troubles et fermentations qui agitent l'empire, » la section demande la destitution et le remplacement du commandant général. général.

478. LE MINISTÈRE ROLAND.

Pièce aut. de Barnave ; 8 p. 1/2 pet. in-4, avec ratures et corrections, écrit vers le 3 juin 1792.

corrections, écrit vers le 3 juin 1792.

Document instronuçue. Appréciation, au point de vue royaliste-constitutionnel, du rôle des Girondins et da ministere de leur choix, e Ces hommes, depuis qu'ils sont à la tête de l'administration et qu'ils disposent du pouvoir royal, se sont-lis occupés de faire respecter le représentant hérodilaire de la nation... Cest pour l'outrager personne le représentant hérodilaire de la nation... Cest pour l'outrager personne personne de le dispose avoir pour le control de la company de la company

179. ENVAHISSEMENT DES TUILERIES PAR - LE PEUPLE (20 juin 1792).

1º Le 19, à dix heures du soir. — Ordre sig. CLERC, adjudant-général de la 1re légion, au chef de bataillon de Popincourt; 1 p. in-4.

« Pour arrêter tout tambour qui battrait la générale sans ordre par écrit, »

2º Le 19, à minuit. — L. a. s. de Péттом, maire de Paris, sig. aussi des administrateurs de police Perron, Viguier, Panis et Sergent, au directoire du département de Paris; 3 p. 1/2 in-4.

Instruit, par différents rapports, que les citoyens des faubourgs devaient marcher en armes, que les sections avaient pris des arrêtés pour autoriser

les commandants de bataillou à se mettre à leur tête, les juges de paix et les commissaires de police à les accompagner, que les babitants des environs de Paris devaient se réunir en armés, a cortège, le département de police a reinni du dix heures du son animés de natants de bataillou, qui s'accordent au contrait de police de la commandant de la commandant de policie de la commandant de la com

garde nationale et sous ses chels? Si les magistrats autorisset et aut les commandants de batalilon à marcher en armos.

An règle et les armes fraternerment en armos.

Nons soumettons est autorisse et les administrateurs, mais qui, alors seul et ne voulant pas prendre sur lui la responsabilité d'un fait aussi grave, cons du matin, ne voulant pois l'experience et les administrateurs, mais qui, alors seul et ne voulant pas prendre sur lui la responsabilité d'un fait aussi grave, cons du matin, ne voulant pois l'experience et l'experience et autorisse et autori

3º Le 20, sept heures du matin. — Ordres du chef et de l'adjudant de la 1^{ss} légion (du faubourg Saint-Antoine) à Lécousté, chef de bataillon de Popincourt, « de se tenir prêt à marcher au premier ordre, qui peut être très prochaîn »; deux pièces, 2 p. in-8.

4º Le 20, neuf heures du matin. - L. a. s. de Terrier, ministre de l'intérieur (au département de Paris), 1 p. in-4.

Ordre d'envoyer, sans aucun délai, des troupes pour la défense du châ-icau. « le reçois à l'instant des nouvelles qui m'annoncent des dangers pressants, » — At bas est une note misi conçue, aut. de Pache : Euroyé à l'instant même copie de la lettre au maire, au commandant-genéral, au corps nunicipal, en les priant de faire exécuter l'ordre. » (Depuis cing heures du matin, les colonnes de peuple qui devaient se rendre au chateau et à l'Assemblée nationale, se formaient dans les fau-bourgs Saint-Marceau et Saint-Antoine.)

- 50 Le 20, neuf heures du matin. Lettre circulaire sig. Pé-TION et PERRON, à M. Lécousté, commandant du bataillon de Popincourt; 1 p. in-fol.
- La garde nationale est prévenue de nouveau qu'elle ne peut se réunir en armes. L'orès une lettre du Directoire du département, dont le texte suit, e D'après cette lettre, Monsieur, nous augurons trop bien de votre civisme pour ne pas espérer que vous vons y conformerez, et que vous éclairerez vos conclioyens. *
- 6º Le 20, neuf heures du matin. Ordre au commandant du bataillon de Popincourt, donné par la section, de se rendre sur-le-champ au corps-de-garde principal, p. sig. par Арам, DEMONCHY, etc., 1/2 p. in-8.
- 7º Le 20, neuf heures du matin. L. a. s. de Lécousté, commandant du bataillon de Popincourt, au chef de la légion; 1 p. in-8.
- « Le bataillon désire que je fasse rappeler. Je ne vois rien qui l'ordonne. Je vous prie de me dire ce que je dois faire sur cet objet. » Au-dessous

réponse du chef de la légion, Lelaboureux : « Rappelez, et que le bataillon s'avance à la place Royale. » — A cette pièce est jointe une lettre de l'adjudant de la légion, Carac, réitérant cet ordre, à dix heures.

8º Le 20, dans l'après-midi. — L. a. s. de Rœderer, écrite des Tuileries (au Directoire du département), 1 p. pet. in-4.

La garde nationale du château vient d'arrêter, il ne sait pourquoi, les trois officiers municipaux qui ciatent de service aux Tulleries. « Je demande des commissaires. » — (Ces trois officiers municipaux sont Boucher-René, Boucher-Saint-Sauveur et Mouchet, qui jouèrent un grand rôle dans cette journée, et qui furent arreites par des gardes nationaux dévoués à la cour au moment où lis pénétraient seuls sur la termisse des Feuillauis pour demander que les gritles en finsent ouvertes au peuple.)

9º Le 20, au soir. — L. a. s. de Terrier, ministre de l'intérieur, au Directoire du département de Paris, 1 p. pet. in-4.

Il apprend que les rassemblements de ce jour doivent se reproduire demain. « Je vous invite, au nom de la patrie, d'employer tous les moyens que la loi vous a confiés pour maintenir l'ordre et prévenir des événements funestes dont nous avons été menacés aujourd'hui. »

10 Le 20, dans la soirée. — Arrêté du Directoire du département de Paris, sig. La Rochefoucauld, président, Démeunier, Anson, Gremain Garnier, Blondel, etc., 1 p. in-fol.

Ordre à la municipalité de prendre tous les moyens que la loi a mis en son pouvoir pour assurer la tranquillité publique, notamment la suréet du roi, de la famille royale et du château des Teileries, et de rendre compte de sa conduite pendant les événements de la journée. A cette pièce, rédigée par Déxecuna, est jointe la mioute aut, de la main de celui-ci, 3/4 de p. in-4.

11º Le 23. — Délibération de la section de Mauconseil, sig. DOUCET, secrétaire; 1 p. in-fol.

Envoi d'une députation aux frères et camarades des faubeurgs Saint-Antoine et Saint-Marcaus pour leur téronégare les sentiments d'amité et de fraiternité de la section, a et encore à l'effet de les inviter à la pais et à la plus purfaite union. « de parti de la cour réagissait contre les événements du 30. Chaque matin on annoneait un mouvement nouveau des faubourgs et l'on semblait les provoquer pour prendre une revanche,)

12º Le 25. — Ordre de l'état-major de la 1[∞] légion, sig. CLERC, au commandant du bataillon de Popincourt, 1 p. in-4.

Dans le cas où la tranquillité publique serait troublée, il recevrait des ordres pour appeler les citoyens aux armes ; « il doit rester a son poste avec son bataillon pour protéger les propriétés et les personnes, M. le commandant général vous rendant responsable des événements que pourrait occasionner votre désobéissance. »

13º L. a. s. de Romainvillers, commandant-général de la garde nationale (au département), 1 p. 1/2 in-fol.

Réfutation des reproches qui lui sont adressés dans l'écrit intitulé : Conduite tenne par M. le matre de Paris à l'occasion des évenements du 20 juin, publié par Pétion le 1-juillet.

14º L. a. s. Menjaud, juge de paix de la section des Tuileries (au département); 1 p. in-4.

Envoi des procès-verbaux constatant les effractions et dégâts commis dans les appartements du roi le 20 juin.

150 Rapport original de Rœderer fait au département, avec de nombreuses corrections de sa main; 36 p. in-fol.

Document en partie inédit et du plus haut intérêt pour l'histoire. C'est un récidénillé des évéments du 20, fait sur tous les renseignements que le procureur-syndie avait pus épocureur. Il y examine la question de savoir s'il y a lieu de suspendre le maire de l'arqui plus le procureur s'il y a lieu de suspendre le maire de l'arqui plus le futpoint admise, car, le 6 juil-let, l'admisistration départementale unit à la cour, suspendit Petion et Manuel. — Cette pièce est infiniment plus véridique que la Chronique des cinquante fours, publiée par Rederer en 1812, 1 vol. In-S. Dans ce livre il soutient, par exemple, que, partageant l'avis de ses collegues du Directoire du département, il avait bismé, comme eux, les idres de concette du l'arqui de departement, il avait bismé, comme eux, les dieses de concette du 19 à infinuit (pièce n° 2), tandis que dans le rapport il avoue avoir accueilli ces idées.) idées.)

16º L. de Bugros D'Arcy, commandant du bataillon de Saint-Gervais en 1792, à la duchesse d'Angoulême (1814); 4 p. in-fol.

Il rappelle à la fille de Louis XVI les services importants qu'ils a rendus à la famille royale le 20 juin. — Pièce offrant des renseignements curieux sur cette journée.

180. BRUIT DE LA FUITE DU ROI, ET D'UNE ATTA-OUE DU CHATEAU.

1º L. a. s. P. DE Pio, employé du bureau des passeports à la Commune, à Dulaure : 1er août 1792, 1 p. in-fol.

« La maison du roi décampe ou se met en mesure de s'en aller à petit bruit ... :

2º L. a. s. de Pétion, au procureur-syndic du département; 1er août 1792, 1/2 p. in-fol.

Comme lui, il a entendu dire qu'on devait attaquer les Tuileries; mais, depuis huit jours, on répète la même chose sans donner le moindre indice. à Neamonias, comme on ne peut pas négliger un fait de cette aiture et qu'on se manquerait pas de faire un crime du défaut de précaution, je viet décrire à M. le comunandant-général pour porter des forces de ce cété, s

181. VEILLE DU 10 AOUT.

1º L. a. s. de Desbois, évêque et député de la Somme, au président de l'Assemblée nationale ; 9 août 1792, 3/4 de p. in-4.

Hier, bien après la séance, il a été investi par un nombre considérable de citoyens, qui l'ont frappé et meurtri après lui avoir fait entendre les plus horribles mennees. On lui a volé sa canne, sa tabatère et un petit portéguille. « Des hommes honnétes, prévoyant les suites malheureuses que cette scène pourarit entraîner pour moi, ont eu la honté de faciliter ma retraite ou plutôt ma fuite. »

(Ge députe et une quincaire d'antires, qui, comme lui, vennient de voter contre la mise en accusation de Lafayette, avaient été assaillis par des grouperstion. Le compte rendu de la séance, dans le Montieur, ne donne qu'un extraît de cette lettre.)

2º L. a. s. de Champion, ministre de l'intérieur, au procureur-syndic du département ; 8 août 1792 (au soir), 1 p. in-fol.

Le roi ayant été informé que des députés, en sortant aujourd'hui de la séance, ont été insultés et maltraités, invite le département à charger la

municipalité de prendre toutes les mesures que la loi met à sa disposition pour éviter le refour de semblables seènes. Sa Majesté est persuadec que la constitution et la liberté nexistent plus es les représentants du peuple sont menacés lorsqu'ils auront librement exprimé leur vœu. 3

3º L. a. s. du même, au département de Paris; 9 août 1792, 1 p. in-fol.

On l'informe qu'il y a de la fermentation au faubourg Saint-Antoine, « Je crois que les mesures, d'après vos instructions, ont été assez blen prises pour qu'il n'y at pas à eraindre de suites facheuses; cependant il ne faut pas avoir à se reprocher le moindre défaut de précaution; je vous prie de vouloir blen me lopir informé de ce que vous pource savoir, et de ce qui se passera dans la suite, d'heure en heure... Je vais me rendre au chôteau. »

4º Lettre-circulaire sig. de Périon aux sections ; 9 août 1792, 1 p. 1/2 in-fol.

Invitation pressante aux citoyens d'attendre avec le plus grand calme la décision de l'Assemblée nationale our la question de la déchéance du roi.) « S'il était possible que ces murs fussent hérissée le hafomettes, à l'instant les cris de la maiveillance s'élèveraient pour dire qu'elle n'est pas libre et qu'on a arraché à la condite ce que son elvisme seu doit la dieter. Pai entendu dire qu'on voulait fixer le jour et l'instant de sa décision. Cette idée mon affaire... » — (Le mouvement insurrectionnel suivit son cours; il s'organisa pendant la nuit dans les sections et à l'Hôtel-de-Ville, et le lendemain la monarchie tombait.)

482. JOURNÉE DU 40 AOUT 4792. — INCENDIE DES TUILERIES.

1º L. a. s. de Calon, député, commissaire-inspecteur de la selle, au président du département de Paris; 10 août, 1 p. in-fol.

Prière de donner des ordres pour protéger l'arrivée des pompiers appelés au château s et engager soit la garde nationale soit le peuple à aider à éteindre le feu qui gagne de plus en plus. s

2º Décret de l'Assemblée nationale, sig. MURAIRE, président, CRESTIN et GOUJON, secrétaires; 10 août, 1 p. in-fol., cachet.

Ordre à la municipalité de « rendre compte à l'instant des précautions qu'elle a prise pour empécher les progrès de l'incendie du château, »

3º Autre décret, sig. Muraire, président, Crestin et Lecointe-Puyraveau, secrétaires; 16 août, 1 p. in-fol., cachet.

Le patriote Palloy est chargé de diriger toutes les mesuces « pour arrêter les progrès de l'incendie du château des Tuileries et de ses dépendances. »

4º L. s. de Pané, ministre de l'intérieur, à la municipalité de Paris ; 27 août 1793, 2 p. in-4.

400,000 fr. ayant été mis à la disposition de la Commune pour couvrir les dépenses nécessitées par l'incendie des l'athèries, il la presse de rendre compte de l'emploi de cette somme, afin de le mettre à même de payer les ouvrires employée par le citoyen Palhoy à la démodition des béttiments incendies.— On a joint une piéce (imprimée) de la fentine de Palloy pour justifier son mari des inculpations de Roland à propos de l'emploi des sommes mises à sa disposition; à septembre 1792, 7 p. in-8.

5º Procés-verbal de l'incendic des Tuileries le 10 août 1792, rédigé et sig. par LEDOUX, commandant des pompiers; 8 p. in-fol.

Ce document est précieux pour l'histoire de la journée du 10 août. Il rapporte toutes les péripéties du vaste incendie qui a consumé les bâtiments de la place du Carrousel et a fuilli se communiquer au château. Le feu mis (on ne sait comment), a commencé à dix heures, et demie du matin, au moment de l'attaque du château. Les pompiers, appelés par un décret de l'Assemblée nationale, ont été accueillis à coups de fusils par les assaillants, et forcés plusieurs fois à la retraitle l'armi les hommes du peuple, les uns voulaient qu'on éteignit l'incendie, les autires s'y oppositent, et aussióit que les pouperes s'étueir retirés, andre maître du feu dans la nuit; mais ce n'est que sis jours après qu'il fut éteint complètement.

60 Liasse considérable de papiers provenant de Palloy, 1792.

Ce sont les comptes et déboursés de Palloy pour les travaux qu'il a faits aux bâtiments du Carrousel pendant et après l'incendie.

183. JUGEMENT DES SUISSES.

1º P. s. par Vergnlaud, ex-président, signée aussi par Troxchox, Blanchard et Goujon, secrétaires de l'Assemblée nationale; 11 août 1792, 1 p. in-folio,

Pragenux nocument. L'Assemblée nationale décrète que pour l'instruction et le jugement du procès des officiers et soldats suisses il sera formé dans le jour une Cour martiale à Paris.

2º P. s. par Tallien, signée aussi par Sergent; 21 août1792, 1 p. in-4.

Ordre à M. Lavacquerie de donner les noms des officiers suisses détenus dans les prisons de l'Abbaye avec les dates et les motifs des écrous.

484. JUGEMENT DES PERSONNES ARRÊTÉES AU 40 AOUT.

1º P. s. par M.-J. Cménica, président, et Tauchon, secrétaire de la Municipalité de Paris; 12 août 1792, 1/2 p. in-4.

L'Assemblée générale de la municipalité de Paris nomme MM. Langlois, Monnier, Base et Méhoniris pour se transporter chez le commandant général aûn de se concerter avec lui relativement aux personnes mises en état d'arrestation.

2º P. a. s. de Le Boîs, président de la section de Marseille; 31 août 1792, 1 p. in-4.

Extrait du registre des procès-verbaux de la section de Marseille. L'Assemblée générale de la section nomme le citoyen Antoine Roussillon, membre du jury de jugement pour les crimes du 19 août, en remplacement du citoyen Le Bois, appelé à d'autres fonctions et qui a donné sa démission de juré.

185. RÉCOMPENSES AUX BLESSÉS DU 10 AOUT.

1º P. s. par Garat, ministre de l'intérieur; 10 mars 1793, 1 p. in-fol.

Bordereau des sommes à verser aux sections de Paris pour être distribuées en forme de récompenses aux citoyens blessés à la journée du 10 août. 2º P. s. par Le Bois, comme procureur de la Commune; Paris, 11 décembre 1792, 1 p. in-4.

Lettre circulaire aux sections pour leur demander une liste des morts et blessés de la journée du 10 août.

486. CONSEIL DU TEMPLE. 7 pièces.

1º L. a. s. de P. Mancel, procureur de la Commune, aux commissaires du Temple; 21 août 1792, 1/2 p. in-fol., cachet.

Il leur envoie un paquet à l'adresse de la famille royale. Ils ne devront le remettre qu'après les précautions qu'exige leur mission.

2º Arrêté de la Commune, sig. COULOMBEAU; 29 août 1792, 1 p. in-fol.

Après avoir entendu le citoyen Godard sur sa conduite comme commisssire chargé de la garde du roi au Temple, le conseil ne le trouve point blămable et passe à l'ordre du join.

- 3º Ordre sig. de Santerre, commandant-général provisoire, 9 septembre 1792, 3/4 de p. in-fol., tête imprimée.
- M. Outard, directeur aux Menus plaisirs, délivrera deux baraques en bois pour établir un corps-de-garde au Temple.
- 4º Délibération de la section du Louvre, sig. Chépri, président, Dupuis, secrétaire; 19 septembre 1792, 2 p. in-4.

Considérant que les scènes sanglantes qui ont affligé la capitale des massacres des prisons) ont pour cause la traitison du pouvoir exécutif, c convaincue que la cour entretient des espérances attentatoires au salut public, y vu les propos établissant qu'il existe des relations perfides entre les prisonniers du l'emple et des malveillants de la capitale, considérant enfin qu'il est de l'honneur des Parisiens de veiller sur les ôtages confiés à leur garde, la section arrête que nut de pourra monter la garde au Temple s'il n'à subi un scrutin épuratoire, et les membres de la Commune de Paris de service à la tour, devrout étre soumis à la mêmbre de la Commune de Paris de service à la tour, devrout étre soumis à la même épreuve, On tiendra la magin à l'exécution de l'arrête réaliff à la mouriture de ceux-ci, « afin que désormais lis ne puissent s'absenter sous aucen prefetete.)

5º L. a. s. de Pache, maire de Paris, à Hanriot; 6 juillet 1793, 1/2 p. in-4.

Invitation de tenir la main à l'exécution de l'arrêté du conseil du Temple, portant qu'on lui remettra chaque jour l'élat nominatif des citoyens qui sont de service dans cette prison.

- 6º Délibération du Conseil du Temple, sig. Camus et Char-Lemagke (décapités avec Robespierre), Callieux et Daujon; 26 nivôse an II, 1 p. in-fol., fragment de cachet. Relative au service du Temple.
- 7º P. s. par Dupanniée, Mergier, Deparceval et Quenet, membres du Conseil du Temple; 2 juillet 1793, 1 p. in-folio.

Instructions pour la garde de la citoyenne Tison (la femme Tison, chargée avec son mari, de surveiller les prisonniers du Temple, étuit devenue sabietement folle et fut d'abord soignee dans l'enceinte du Temple, puis à l'Hôtel-Dieu).

8º Pièce manuscrite; 17 août 1792, 3 p. in folio.

Copie d'un procès-verbal rédigé par Delavordphure, Varix, Jolinestraiax et Michele, commissaires de surveillance un Temple les 15, 16 et 17 août 1792. s'iun de nous a été spécialement attaché à la surveillance de l'ôtage important que le patriotisme des homs citoyens conserve dans le Temple. Un autre a assisté au transport des mets de la bouche à la table de Louis XVI et les a fait gouter toux par le matire d'hôtel... etc... « Curieux détails sur les premiers jours de l'emprisonnement de Louis XVI.

187. FUITE DE LAFAYETTE, 49 août 1792.

L. s. de VILAIN D'AUBIGNY, sig. aussi de Parus (membre de la Commune) et de Westermann (plus lard général) (au ministre de la guerre), quartier-général de Mouzon, 24 août, 5 p. in-4.

Commissaires du pouvoir-executif envayés à l'armés de La Fayette après la journée du 18 noût. Ils recentent in fuit de ce genéral, donnert la liste de ceux qui l'ont neconpagné et rendent compte de leurs opérations. « Son armée, entièrement réduite par ses intrigues, est resèle en quelque sorte abattue et plongée dans la stupeur lorsqu'elle a reconnu l'abine où il voui la l'attire. I ni vu de vieux soldats, de jeunes volontaires pleurer de rage en s'écriant: Le traitre! Il pouvait bien nous égarer, mais il n'ent pas réussi à étouffer lu voix de la patrie... La rmée et tous les endrois feuillantins sont maintenant Jacobins comme Robespierre, Danton et tous les autres sainculottes... Le serment de décendre la liberé et l'éguite y sera préte prohablement demain ou après... En attendant M. Dumouriez, nous exerched a l'apostolat la porticisame de la Bossepierre, Just a button que la cett cette de la querre, il fut plusieurs fois dénonce pour voi d'assignats dans la journée du 10 noût et n'échappa que par la fuile à la proscription du 9 thermidor.)

488. MASSACRES DE SEPTEMBRE 1792.

P. s. par Sergent, Duchesne et Cally, administrateur au département de police et de salut public; Paris, 30 août 1792, 1 p. in-4, tête imprimée et cachet.

Ordre au concleage de l'Abbaye de recevoir Madaune Fausse-Landy, nièce de M. Chapt-Rastignac, qui se constitue voloniairement prisonalère pour constitue de la constitue de la

189. MASSACRES DE SEPTEMBRE 1792.

P. s. par HÉRACLT, président, GOSSUIN et ROMME, secrétaires de l'Assemblée nationale; Paris, 2 septembre 1792, 1 p. 1/2 in-fol., tête et vignette imprimées, cachet.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée nationale déclarant que M. Monnot, horloger, qui a exposé sa vie pour sauver les jours de l'abhé Sicard a bien mérité de la Patris.

490. MASSACRE DES PRISONNIERS DE LA HAUTE-COUR D'ORLÉANS A VERSAILLES.

1º L. a. s. de GILLET, député de Seine-et-Oise au conseil des Cinq-Cents, à Maton de La Varenne; Versailles, 25 nivôse an V, 1 p. in-4.

Envoi de notes que lui a demandées Maton sur les massacres de Versailles des 9 et 10 septembre 1792. Je vous garantis l'exactitude de toutes et je

- ne vous les donne qu'après les avoir recneilles sur des procès-verbaux ou de la bouche même des acteurs.
- 2º Notes sur les massacres des prisonniers d'Orléans à Versailles, le 9 septembre 1792, manuscrit aut. du même, 6 p. in-4.

sailles, le 9 septembre 1792, manuscrif aut. du même, 6 p. in-4.
Lordre de transferement des prisonniers de la haute cour d'Orléans à Versailles, est cannu de la municipalité de cette ville par une lettre du ministre de l'intérieur Roland, date du a. L'n décret de chite de la ministre de l'intérieur Roland, date du a. L'n décret de chite de la commentant que se ce changement. — Nombre des prisonniers attendus, d'ou si: garde envoyée de Paris, 1500 hommes; garnison de Sannur: transference de la commentant de Sannur: transference de la commentant de Sannur: transference de la commentant de Sannur: transference de la paris pour demander au ministre de la justice s'il doit intérroger les prisonniers à leur arrivée. Curieux danigue entre de la distinction de Sannur de la paris pour demander au ministre de la justice s'il doit intérroger les prisonniers à leur arrivée. Curieux danigue entre de la parison de la commentant de la commen

3º L. a. s. du même au même; Versailles, 3 ventôse an V, 2 p. 1/2 in-4.

Nouveaux détails sur la même affaire. Anecdote sur le ministre Delessart, sauvé par son domestique, qui, felguant de se joindre aux assassins, le frenpa, mais en mênageant ses coups, et l'emport en soute comme s'il était mort : Des personnes dignes de foi m'assurent que M. Lessart vil encore, et qu'il le doit à cette effrayante ruse, :

- 4º Etal des personnes détenues à Versailles dans la maison de justice et dans la maison d'arrêt, qui ont été tuées dans les journées des 9 et 10 septembre 1792; pièce aut. du même, 3 p. in-4.
- 5° Arrêté du comité de sûreté générale de la Convention, sig. HOUDEYER, secrétaire ; 12 thermidor an III, 1 p. in-fol.

Le nomme Mathieu Tamisier, « prévenu de s'être vanté, à plusieurs reprises, d'avoir d'arigé, excllé el coopéré aux massacres des prisonners d'Orleans à Versailles, » est traduit devant le tribunal criminel de Paris.

491: BATAILLE DE VALMY.

Jº Récit succinet de la journée du 20 septembre 1792, le 1º de l'Egalité, pièce manuscrite signée par Baillor et Naissanr. commissaires députés à l'armée par le département de la Côte-d'Or; 8 p. in-4.

Très intèressant récit; braveure de Kellermann, effet terrible de l'artillelerle, etc... « La vérité vent que nous ne vous bisions pas parque généraux et traupes sont très mécontentes des nouveaux fédéres de Paris ; point de discipline, beaucaup de peur, et le mot de trahison toujours à la bouche. L'un de nous a entendu de Kellermann lui-ament e : « Je vous ordonne de conper te

léte au premier auquel vous enteudrai prononcer le mot de trahison. « Cétoit pendant le combut. « Les signathires regardent la battaille de Valuny presque comme un ôcher, tont en readant justice à la benvoure des généraux.

2º P. s. des mêmes ; Sainte-Menchould, 24 septembre 1792, 3 p. in-8.

Tais cunicisi, pièce. Ils désirent transmetire à leurs concliquens la vérité sur l'affaire du 20, qu'ils considérent comme un échec : « L'emenu était derrière Sainte-Menéhould lorsque nous sommes venus. Il nous a attaqués sur le flauc, delà il a dépassé notre camp et vest avancé entre nous et Chálons, pour prendre un poste très avantageux dont nous n'avons pu le débusquer, et les suites de ce mouvement sont incalculables. » Ils prient leurs conclityens de faire entendre cette vérité à la Convention. — On à joint un plan manuscrit de la bataille de Valmy, qui accompagnait la lettre ci-dessus.

192. PILLAGE DES ÉPICIERS.

5 pièces originales; 12 février au 13 avril 1793, 8 p. in-4 ou in-fol.

Arrêtés des sections de la Maison commune et de la Fraternité, lettre circulaire des administrateurs de police, arrêté de la Société des Jacobins, proclamation du département de Paris, relatifs au pillage chez les épiciers.

493. TRAHISON DE DUMOURIEZ.

Extrait des pièces déposées au Comité de défense générale qui ont rapport aux événemens du mois de mars 1793, an deuxième de la République, à la détention des quatre commissaires de la Convention nationale et du général Beurnonville, ministre de la guerre, pièce manuscrite, 48 p. in-folio.

Informant document distronique qui confient la copie des lettres adressées par Dumouriez à Beurnonville, les lettres adressées par les commissaires de la Gonvention à Dumouriez et les réponses de celui-ci, la déposition de Languet, témoin de l'arrestation des quatres commissaires, etc.

Tribunal révolutionnaire

194. TRIBUNAL REVOLUTIONNAIRE.

P. s. par 15 juges, substituts et jurés du tribunal révolutionnaire; Paris, 3 juin 1793, 1 p. in-fol.

Ils demandent que l'on supprime les mots alliés et inclusivement dans le décret relutif à l'exclusion des parents des députés des places de juges et juries prés le tribunal révolutionnaire. Parmi les signatuires on remarque : Lescot-Fleuviot, Roussillon, Brichel, etc.

195. TRIBUNAL REVOLUTIONNAIRE.

4 pièces émanées du substitut et du greffier du tribunal révolutionnaire : ordre d'exécution, ordre d'incarcération, etc.

196. COMPLICES DE FOUQUIER-TINVILLE.

P. s. par Foucault et Garnier-Launay, juges, Chatelet et Girard, anciens jurès, Boyaval et Benoit, delateurs, Dupatmer, directeur de Bicêtre, Viransy, concierge de Saint-Lazare, aux membres du Comité de législation de la Convention; 1 p. in-4.

Prácusty document. Ils représentent qu'ils ont été condamnés à mort complicate de la conspiration de Robespierre. Ils ne sont pas plus déportation, de la conspiration de Robespierre. Ils ne sont pas plus déportation, de la conferme qu'il n'est été condamnés qu'à la débe pas traités plus durement que leurs chefs. (Ils furent tous condamnés à mort et décapités le 17 floreia au III – 6 mai 1725.

 COFFINHAL (Pierre-André), vice-président du tribunal révolutionnaire, ami de Robespierre, n. 1754, décapité le 18 thermidor an II.

2 p. s. par Coffinhal, dont la signature est répétée dix fois, une d'elle est également signée par FOUQUERTINNILE et par DENIZOT, A.-M. MARRE et DELISER, juges du tribunal révolutionnaire; 3 prairial et 29 floréal an II, 10 p. in-folio.

Actes d'accusation contre Gherry, Barbett, Fromenteau, Joseph et C.-M. Millerny. — (Les prénoms de Coffinhal sont pris sur les documents analysés, les different des prénoms donnés par les biographites).

 DOBSENT (Claude-Emmanuel), juge au premier tribunal révolutionnaire, puis président après le 9 thermidor.

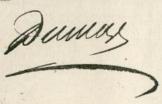
3 p. signées plusieurs fois ; 29 frimaire an II, 8 p. in-folio.

Pièces relatives au procès de Bonnefoy et du Tremblay, accusés de malversations. — (Nous donnons les prénoms d'après les documents analysés),

 DUMAS (René-François), successeur d'Herman à la présidence du tribunal révolutionnaire, n. à Lons-le-Saulnier, 4767, décapité le 40 thermidor an II.

P. s., signée aussi par Fouquier-Tinville, Herman, Foucault et E. Masson. Rarissime.

Acte d'accusation contre Fajard, ci-devant écuyer calvalcadour du cardinal de Rohan. On a joint l'interrogatoire signé par Fouquem-Tinvelle et SUBLEYBAS.



 FOUQUIER-TINVILLE (Antoine-Quentin), le fameux accusateur public près le tribunal révolutionnaire, n. 1746, décapité le 17 floréal an III.

P. a. s. Fouquier de Tenville; Paris, 30 août 1792, 1/2 p. in-4.

Il autorise $M^{\rm en}$ Cazot à descendre avec sa gouvernante, à condition qu'elle ne communique avec personne.

201. FOUOUIER-TINVILLE (Antoine-Quentin).

P. s. plusieurs fois, signée aussi par Herman, Denizor, Garray et Braver, président et membres du tribunal révolutionnaire : 6 nivôse au II (26 décembre 1793), 7 p. in-folio.

Acte d'accusation contre du Tremblay et autres, accusés de malversations.

 HERMAN (Armand-Martial-Joseph), président du tribunal révolutionnaire, ami de Robespierre, n. 1749, décapité le 17 floréal an III.

L. s. à l'agent national de Commune-Franche (Villefranche, Rhône); Paris, 29 germinal an II (18 avril 1794), 1 p. in-4.

Lettre signée comme chargé provisoire des fonctions de ministre de l'Intérieur.

203. HERMAN (Armand-Martial-Joseph).

1º L. a. s. au président de l'Assemblée nationale; Arras, 14 mai 1792, 1 p. in-folio. Cette lettre porte une apostille signée de Coutumen et de Gossum.

Il lui annonce l'envoi d'une adresse dont il désire qu'il soit donné lecture à l'Assemblée nationale.

2º P. a. s.; 8 p. in-folio.

Cest l'adresse aunoncée dans la lettre ci-dessus. Herman s'adresse aux Comités de Législation, d'Instruction publique et d'Agriculture. Il déplore que le maintien de la constitution dépende du sort des armes, un général peut être batta ou trahir et adors la Liberté pourrait perir. Que les législateurs cessent de s'occuper d'affaires personnelles pour ne s'occupe que de la grandeur de la chose publique. Qu'ils déliber un l'Assemblée sont marient de la chose publique. Qu'ils déliber un l'Assemblée sont marient de la public et de la raison. Ils admireront la France et leur respect sera plus durable que celui que procure les armées victorieuses.

204. HERMAN (Armand-Martial-Joseph).

L. a. s. aux comités de salut public et de sûreté générale ; Paris, 11 thermidor an II (29 juillet 1794), 3 p. in-folio.

Il justifie sa conduite à la commission exécutive. « Si le comité avoit pu être témoin du moment où j'ai reçu le décret contre les tyrans, il auroit vu dans l'empressement que jai mis à le transmettre pour l'exécution de quel poids j'étois soulagé. J'ai par devers moi la preuve de la célérité et de l'exétitude avec laquelle j'ai transmis tous les décrets sauveurs de la Liherté. « Curieux détais.

205. LEBLOIS (Joseph-Michel), accusateur public près le tribunal révolutionnaire après le 9 thermidor; il fit le rapport contre les 14 membres du fameux comité révolutionnaire de Nantes.

2 p. s.; Paris, fructidor an II et brumaire an III, 2 p. in-4, têtes imprimées et cachets.

Ordres d'incarceration.

206. LE BOIS (Claude), accusateur public près du tribunal criminel du département de Paris, n. à Dîjon, 1756, décapité en 1795, pour sa participation aux émeutes du 13 vendémiaire.

1º L. a. s. à Palloy; 3 novembre 1790, 2 p. in-4.

Lettre relative à un voyage qu'il devait faire avec Palloy.

2º L. a. s. à M. Lablée, président de la section du Luxembourg; 4 février 1791, 3 p. in-4.

Lettre écrite comme secrétaire de la section du Luxembourg. Il s'excuse de son retard à remplie ses fonctions ; il a reçu une blessure à la jambe qui le retient au lit depuis un mois.

207. LE BOIS (Claude).

L. a. s. Gicéron Le Bois, comme accusateur public du tribunal criminel du département de Paris, au procureur-syndic du département du Calvados; Paris, 26 brumaire an II (16 novembre 1794), 3 p. in-folio.

Il proteste contre l'arrestation de la citoyenne Dubois, arrêtée illégalement pour favoriser des intérêts de famille.

208. LE BOIS (Claude).

P. a. s.; 24 thermidor an II (11 août 1794), 2 p. in-4.

Il envoie au comité de Salut publie la note que doivent sur leur état et conduite pendant la Révolution chacun des officiers du tribumal criminel. Il donne des renseignements utiles pour sa blographie. Il cai agé de 28 aux, natif de Dijon, avocat au el-devant parlement de Dijon, où il a demeuré jusqu'à la fin de 1787, époque à laquelle il est venu à Paris. Il a été chargé pendant un an d'une éducation. Il prit les armes au 14 juillet; il fut nommé trois fois membre du comité dans le district de Saint-Germain l'Auscerois. Il a passé ensuite à la section du Luxembourg, dont il a été pendant 9 mois le secréture et président dans la mui es fonctions de supplient du procedure de la Cammune près le tribunal de police correctionnelle, de là il a passé ensuate public du tribunal criminel du departement de Paris. Ancien membre du club des Cordeliers, de la Société des électeurs et des Jacobins, etc...

209. LE BOIS (Claude).

2 p. s. et 1 p. a. s.; 1793, 4 p. in-4.

Ordre d'arrestation, ordres d'incarcération, etc.

 MONTANÉ (Jacques-Bernard-Marie), président du tribunal révolutionnaire au moment du procès de Charlotte Corday, remplacé par Herman.

L. s. aux membres du comité de législation; 2 germinal an III (22 mars 1795), 2 p. in-fol.

Il demande uu congé de 5 ou 6 décades pour se rendre à Taulouse, sa patrie d'adoption, pour rélabilir ses affaires privées, qui ont beaucoup souffert pendant sa détention. Il donne quelques renseignements utiles pour sa biographie. Il a excreé pendant 18 ans à Toulouse, les fonctions de lieutemat evil et criminel de la sénéchaussée. Il excretit depuis deux aus les fonctions de juge de paix quand il fut appelé em mars 1783 à la présidence du tribunal revolutionnaire. Après 13 mois et demi d'une longue et injuste détention la Convention l'a nommé vice-président du tribunal civil du 3 arrondissement.

 ROUSSILLON (Antoine), médecin, jacobin fougueux, juge au tribunal révolutionnaire. Il signait quelquefois juge-quillotineur.

P. a. s.; 21 décembre 1792, 5 p. in-4.

Il dénonce à la section de Marseille le citoyen Molet, médecin, complice de Chambonas.

242. LA COMMISSION DES DOUZE.

1º L. circulaire de la commission aux sections, sig. Mollevaut, président; J.-P. Rabaut, secrétaire, 23 mai 1793, 1 p. in-fol.

Elle les invîte à envoyer à la commission le registre de leurs arrêtés depuis un mois, afin qu'elle puisse les examiner. — (Elle espérait trouver afins les preuves d'une conspiration ourtie dans les sections et à la commune contre les (dirondins, parti auquel tous les membres de la commission appartenaient.)

2º L. a. s. de Gardien, secrétaire de la commission, sigaussi de Molleyaut, président, au ministre de la justice; 24 mai 1793, 1/2 p. in-fol. Les autographes de Gardien sont raves.

Ordre de faire mettre à exécution un mandat d'amener contre le citoyen Variet.

3º Adresse de la Commune à la Convention, sig. Gouloмвеаu; 25 mai 1793, 3 р. in-fol., cachet.

(C'est l'adresse où la Commune redemande la liberté d'Hébert, et qui a amené la fameuse apostrophe d'Isnard contre Paris, Cette pièce diffère essentiellement du texte douné par le Moniteur, qui n'est qu'une analyse, et une analyse infidéle.)

4º Arrêté de la commision, sig. Mollevaut, président, Rabaut, secrétaire; 27 mai 1793, 1/2 p. in-fol.

La Convention étant saisie de l'affaire des président et secrétaire de la sec-tion de la Cité, ils seront reconduits à l'Abbaye jusqu'à ce qu'elle ait prononce

nonce. (Le président et le secrétaire de la Câté, arrêtés la veille, avaient été récla-més par une députation de la section, et il 13 avait eu à cé sujet un grand orage dans l'Assemblée, un milieu duque! Robespierre n'avait pu obtenir la parole en fayeur des détenus.)

5º Let. circulaire de la commission aux sections, sig. Mol-LEVAUT, président, RABAUT, secrétaire; 27 mai 1798, sept heures du soir, 1 p. in-fol., cachet de la commission.

La Convention nationale a mis la fortune publique et la súreté de la ville de Paris sous la sauvegarde speciale des bons citoyens, et il suffit de prévenir les section du darge que court en ce moment la chose publique pour éveiller leur sollicitude. « Que tous vos citoyens se trouvent prêts à empécher que la République souffre quelque dommage. « (Il y avait en effet une grande effervescence dans Paris, mais c'est la commission elle-même qui en était la cause, par les arrestations arbitraires qu'elle avait ordonnées. Le batullion de la flutte-des-Mondins, devoué à son parti, était venu, par ses ordres, investir la Convention : Marta vault interpellé le commandant Raffel, et l'avait consigné un poste de l'Assemblée. — garde nationale sur pied dans la unit, mais Pache les y opposa, leur déniant le droit de réquérie la force aranée, sans son autorisation expresse. — A minuit, la Convention terminait sa seauce en prononcant la mise en liberté des détenus et la dissolution de la commission.)

6º P. a. s. de Henry-Lariyière, membre de la commission, sig. aussi de Gomaire, Gardien, Vigen et Keryélégan, autres membres de la commission; (28 mai), 1 p. in-8.

Vote motivé dans l'appel nominal pour le rapport du décret rendu la veille, qui casse la commission des Douze. — Ils se fuscent récusés (dans une affaire où ils sont juges et partie); mais, contre les lois de l'éternelle justice, on a refusé hier d'entendre la commission avant de prononcer contre elle, et pour maintenir les principes, ils diseate ou de cest-cirre qu'ils voient pour le rapport du decret).—(Les tirrondins eurent în majorité dans l'appel nomial, et la commission impopulaire lut relablie, ce qui acheva de précipiter als et les commission impopulaire lut relablie, ce qui acheva de précipiter la crisc.)

243. ARRESTATION D'HÉBERT.

L. a. de Gardien, signée par Mollevaut, président, et J.-P. Rabaut, secrétaire de la Commission des Douze, à Gohien; Paris, 24 mai 1793, 1/2 p. in-folio,

La Commission des Douze le pric de mettre à exécution les mandats d'arrêt concertant les nommés Morineau, Michel, Brichet et Hébert.

214. PROSCRIPTION DES GIRONDINS.

1" P. s. par Henry, Cavaignac, Damoye, à leurs frères et amis; dimanche, 9 heures, 2 p. in-4.

La Convention vient de se mettre à la hauteur de la Révolution et de recouvrer la confiance de ses mandataires en rendant un décret qui met en arrestation tous les membres infidéles, à l'exception de Dusaulx, Ducos et Lantenas. Elle a aussi rendu un décret d'arrestation contre les membres de la commission dictatoriale des Douze.

2º P. s. par Bactin; Paris, 7 nivôse an III (27 décembre 1794), 1 p. in-folio.

Copie, certifiée, faite sur l'original déposé aux Archives nationales, d'un décret de la Convention en date du 30 juillet 1733, mettant en état d'arrestation Duprat jeune, Matuvielle et Vallée,

245. RÉCEPTION DE GEFFROY A LA COMMUNE.

Procès-verbal de la Commune, sig. Fleury, secrétairegreffier; 14 messidor an II (2 juillet 1794), 2 p. in-fol.

Le brave Geffroy, rétabli de la grave blessure qu'il a reçue (le 4 prairiat) en arréant Ladmural, assessin de Collot-d'Herbois, se présente dans le sein de la Commune, avec as famille et accompagne d'ane députation de la section Le Peletier, où il demeure. Le plus chaleureux enthousiasme éclate dans le Consell. Le maire donne l'accelade traternelle à Geffroy et lui discours. « Ta mémoire, lui de l'internet l'activate de Geffroy et lui errors à nos discours. « Ta mémoire, lui de levouement à la chose publique et à la représentation automale. Qu'il sy iennent maintenant, les ennents de la liberte, calounier cette Commune révolutionaire (Paris) qu'ils viennent dire que les représentatists du peuple n'y sont pas en sarcel? Nous leur mantrerons Geffroy et les glorieuses cicatrices qui attestent son courage et sen zète pour la défense des fideles annis du peuple. Le commune accable Colloi-d'Herbois d'outrages le 9 thermidor, c'est-à-dire trois semaines après).

216. JOURNÉE DU 9 THERMIDOR.

4º P. a. s. de Hannior; 9 thermidor, 1/2 p. in-4.

4 Le commandant de la réserve fera baitre sur le champ la générale, accompagné de cinq citoyens.

2º P. a. s. de Blin, secrétaire-greffier de la Commune; 9 thermidor, 1 p. in-folio.

Extraît du registre des délibérations adresse à la section du Panthéon.
« Le Conseil général arrête que les 18 sections seront ronvoquées sur le
champ à l'Itôlet-le-Ville 2 pour délibérer sur les dangers de la Patrie et
correspondront avec lui toutes les deux heures, «

30 P. s. par Damenne, Rochaud et Reverdy, administrateurs du département de Paris ; 9 thermidor, 1 p. 1/2 in-4.

Le moment actuel est le plus critique de tous ceux qu'a traversés la Révolution depuis cinq ans. « Le plus grand des malheurs que nous ayons à craindre, cest la désunion entre les cliveus, il ne peut y avoir dans la République qu'un centre commun d'autorité. Nous avons tous juré d'être unis à la Convention mationade, comme seule autorité légitime. Soyons fédées à nos sermens et concourrons de tous nos efforts au maintien du bon ordre, de la tranquillité publique et à la prompte exécution des décrets. »

4º P. S. par Garnier, Reverdy, L. Lemit, E.-J.-B. Maillard, Damenne, Rouraud, Dubois, administrateurs du département de Paris, à la section du Panthéon ; Paris, 10 thermidor, 1 p. 1/2 in-4.

Invitation aux sections d'informer l'administration départementale de tous les disordres qui pourraient se produire dans leur arrondissement. « Les sections de Paris, en se ralliant autour de la Convention nationale, out encore une fois sauvé la patrie. In e reste plus aux conspirateurs que l'opprobre et l'attente du supplice; mais il ne faut pas se lasser de veiller, car les méchants ne s'endormient pas...» — d'Audministrations de veiller, tale herita du pouvoir municipal, presque tous les manue ayant per sur l'échadaud, du 10 au 11 ibornidor.)

5º P. s. par Dubois, administrateur du département de Paris, aux sections; 10 thermidor an II, 1 p. in-4.

Minute d'une lettre circulaire aux sections pour leur annoncer l'envoi d'un décret de la Convention portant que les sections de Paris ne cessent de bien mériter de la Patrie, — Le décret de la Convention signée DUPIN, secrétaire, est joint.

6º L. s. de Garnier, président du département de Paris; 12 thermidor an II, 1 p. in-4.

Axis de l'envoi d'un décret mettant hors la loi Payan et Lerebours.

7º Circulaire imprimée de Barras; 14 thermidor, 1 p. in-4.

Demande de renseignements les plus circonstanciés sur tous les événements de la journée du 9 thermidor, « Fais-moi part de tous les ordres que la aurois douné, de tous ceux que la aurois recus, mais, surtout, précise les heures et les dates : tu en sens toute l'importance. »

217. RAPPEL DES GIRONDINS.

1º Extrait du procès-verbal de la Convention, copie certifiée conforme à l'original remis au concierge de la maison d'arrêt des Carmes, sig. Pénitaless, représentant du peuple (célèbre Girondin); 3 brumaire an III (22 octobre 1794), 1 p. in-fol.

Décret portant que les représentants Obelin, Bailleul, Vincent, etc., détenus à la maison d'arrêt des Carmes, ruie de Vaugierrad, pourront se faire transferer dans leurs domiciles pour rétablir leur sauté.

2º L. a. s. de Delahaye, député de la Seine-Inférieure, au Comité de súreté générale (quelques mois après le 9 thermidor); 3/4 de p. in-fol.

L'un des députés mis hors la loi, il a pu se soustraire à la mort, mais a éprouvé pendant dix-huit mois la plus affreuse misère; sa femme a été détenue pendant quatorze mois. Ils cont tout perdu. Il denande 800 l'ivres d'indemnité pour ses meubles, son linge, etc. — (Il rentra 100 les mois per l'indemnité pour ses meubles, son linge, etc. — (Il rentra 100 les mois pour les mois per l'indemnité pour ses meubles, son linge, etc. — (Il rentra 100 les nuites proserris, bien qu'il se fu l'entra 100 les rangs des liretons et qu'il eut, accepté une mission de Louis XVIII. Il fut un des proscrits du 18 fructilor un v.)

3º Arrêté du comité de sûreté générale, sig. Bourguignon; 3 nivôse an III (23 décembre 1794), 1 p. in-fol., cachet.

Les députés ci-devant détenus, et rentrés dans le sein de la Convention, • seront indemnisés des frais de gardiens qui ont été exigés d'eux. — (Il s'agit

des députés mis en arrestation le 3 octobre 1793, rappelés le 18 brumaire an III.)

4º Arrêté des comités de salut public, de sûreté générale et de législation réunis, sig. Bocacutanon; 6 nivôse an III (26 décembre 1794), 1 p. in-fol., cachet.

Le député Vallée, compris dans le décret du 3 octobre (et rappelé), recevra son indemnité de représentant à partir de son arrestation; on lui paiera le loyer de sa maison d'Evreux; les seelles apposés sur ses papiers et le séquestre mis sur ses propriétes seront levés.

218. PRAIRIAL AN III.

1º L. s. de Cousin, président du département de Paris, aux comités civils des 48 sections; Paris, 1º prairial an III, 1 p. in-4.

Il leur annonce l'envoi d'un décret de la Convention relatif aux moyens de maintenir l'ordre et de ramener la tranquillité. Il les invite à le faire publier sur le champ. — Le décret, signé Duren est joint.

2º P. s. par le général LAPOYPE; Paris, 7 prairial an III, 1 p. in-4.

Il certifie que le nommé Audry, préposé aux achats des subsistances, a fait partie de la division aux ordres des comités de gouvernement de la Couvention aux journées des 2 et 3 prairial et qu'il s'y est comporté avec la valeur et la prudence d'un bon français.

219. VENDÉMIAIRE AN IV.

P. s. par Ch. Delacroix et par P. Loisel; 13 vendémiaire an IV, 1 p. in-4.

Décret des Comités de salut public de súreté générale et des finances,
vu le danger de la Patrie et l'orgence des circonstances arrétent que sur la
cation des assignats, maison et rue des Capucines, seront à l'instant transportées dans le sein de la Convention pour y être gardées, «— La pièce
porte une apostille signée par Casmacinès, La Toraxura, J.-B. Loivar,
Gason, Manurri. Ba arrétent que l'exècution de l'arrêté ci-dessus est suspendu jusqu'à nouvel ordre.

2º P. s. par les généraux Hughé, Vachot et par Barras ; Paris, 30 vendémiaire an IV (6 juin 1797), 1 p. in-fol.

Ils certifient que le nommé Hondiard s'est trouvé au poste d'honneur les 12, 13 et 14 vendémiaire pour défendre la République et la représentation nationale.

220. CAMPAGNE D'ITALIE.

L. s., en grande partie autographe, de Sulkowski, officier polonais au service de la France; Montebello, près de Milan, 18 prairial an V, 18 p. in-folio.

Récit de la campagne du 20 ventôse au 18 germinal au IV (10 mars-6 juin 1797), Sulkowski donne les détails très interessants sur les combats qui

ont été livrés pendant cette période. Il parle de Bonaparte, de Massém et de Bermadotto. Cette relation est tres intéressantes. Elle porte en léte cette note aut de Carnot : « Pièce importante pour servir de matériaux à l'histoire militaire. »

221. ANNIVERSAIRE DU 40 AOUT.

- 1º 2 lettres relatives à la célébration d'une fête en mémoire du 10 noût dans les sections du Finistère et du Mail, le 11 et le 15 août 1793, sig. des présidents de ces sections; 2 p. in-4.
- 2º L. s. de Coulombeau, secrétaire-greffier de la Commune, au citoyen Boula; 30 août 1793, 1 p. in-4.

Envoi de la médaille de membre de la Commune du 10 Août.

3° L. a. s. de Тиомаs, membre de la Commune, à Palloy; 7 brumaire an II, 7 p. in-4.

Remerciement pour une médaille, qu'il va joindre à celle qu'il a reçue comme patriote du 16 Août. — Très-curieuse épître en style du Père Duchesne,

- 4º L. s. de Payan, agent national de la Commune, à la section du Finistère; 19 floréal an II, 1 p. in-4.
- a. La Convention vient de décréter qu'il sem élevé dans le Panthéon une colonne en marbre noir, sur laquelle seront gravés en lettres d'or, les noms des citoyens morts pour l'égalité le 10 noût 1792. » Il invite, en conséquence, la section à dresser un état authentique de ceux de ses citoyens qui ont perdu la vie dans cette glorieus journée.
- 5º Trois pièces relatives à l'anniversaire du 10 Août, le 23 thermidor an II et an VII.

222. ANNIVERSAIRE DU 21 JANVIER (mort de Louis XVI).

1795. 1º Lettre circulaire de la commission exécutive de l'instruction publique, sig. CLEMENT DE RIS et GINGUENE, aux sections de Paris; (nivôse) an III, 2 p. in-4.

1796. 2º Minute d'une lettre à un membre du Directoire, pièce aut. de Mathieu, ex-conventionnel; 1 p. in-4.

Epître sur la célébration de l'anniversaire de la mort de Louis XVI.

3º Procès-verbal de la section du Théâtre-Français pour l'anniversaire du 21 janvier, sig. d'Hangard, Gavory, Dumouchel et Jabineau; 1º nivôse an IV, 1 p. in-4.

1798. 4º Let. circulaire de l'administration centrale de la Seine à la municipalité du 12º arrondissement, sig. Jourert et Lefebyre; 29 nivôse an VI, 1 p. in-4.

Invitation d'assister à l'anniversaire du 21 janvier, dont la cérémonie aura lieu dans la ci-devant église Saint-Sulpice.

5º Let. circulaire des mêmes, aux notaires du 12º arrondissement; 1º pluviôse an VI, 2 p. in-4.

Ils les invitent à venir prêter le serment de haine à la royauté et à l'anarchie, prescrit par la loi à tous les fonctionnaires, ϵ le jour anniversaire de la juste punition du dernier voi des Français. δ

1799. 6º Lettre des juges de paix et assesseurs de la même section à la municipalité du 12º arrondissement, sig. Lafitte, Salleron, Carrel, Léger, etc.; 19 pluvièse an VII, 2 p. in-4.

Ils annoncent qu'ils ont prêté le serment prescrit pour le 21 janvier.

7º Quatre autres pièces relatives à la célébration du 21 janvier dans le même arrondissement, sig. Trévilliers, Sauzay, Gobert, etc.; pluviôse an VII, 6 p. in-4.

GÉNÉRALITÉS

223. AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

1º P. s. par Louis XVI (secrétaire de la main), contresignée par DUMOURIEZ; 17 avril 1792, 1 p. in-folio.

Passeport pour P.-F. Réal, attaché à la légation de Liège, qui se rend dans cetté ville.

2º P. s. de Gohier, ministre de la justice ; Paris, 1º avril 1793, 1 p. in-4, cachet.

Ordre de mettre en arrestation et de conduire à l'Abbaye le citoyen Bonnecarrère, ci-devant directeur du département des Affaires étrangères. Le dit Bonnecarrère sera tenu au secret jusqu'à nouvel ordre.

3º P. S. PAR JOHANNOT, J.-P.-B. DELMAS, CH. COCHON, BORDAS, THURIOT, SERVIÈRE, CARNOT, BRÉARD, C.-A. PRIEUR, RAMEL, CAMBON, MEBLIN DE DOCAL et GAROS, membres des comités de Salut public et de Finances; 25 fructidor an II, 1 p. in-folio.

Ils autorisent le citoyen Adet envoyé de la République française près celle de Genève d'emporter avec lui une certaine quantité d'argenterie.

224. ASSIGNATS.

1º L. a. s. de Garor, avocat au parlement; Paris, 25 janvier
 1790, 2 p. in-folio.

Lettre d'un particulier qui s'efforce de prouver l'utilité et la nécessité des assignats. Il est d'avis qu'ils doivent produire intérêt.

2º L. s. de Pérrion à Clavière; Paris, 18 septembre 1792, 1 p. in-fol.

Il le prie d'employer M. Guichard à la confection des assignats.

3º L. a. s. de Barthélemy, conservateur du cabinet des médailles à la Bibliothèque nationale, à Reth, directeur des artistes de la fabrication du papier-monnaie; Paris, 14 vendémiaire an V (6 octobre 1796), 1/2 p. in-4.

Il le remercie du soin qu'il a pris pour la conservation des monuments numismatiques qui proviennent de son établissement. Il classe les assignats qu'il lui a envoyes dans l'ordre de la note qui les accompagne.

4º Etat des billets-assignats républicains qui ont été remis par le directeur des artistes de la fabrication du papier-monnoge au cabinet national des médailles et pierres gravées pour faire suite aux matrices solides desdits billets, pièce manuscrite avec 6 lignes aut. sig. de BANTHÉLEMY; 14 vendémiaire an V, 1 p. 1/2 in-fol.

Intéressant document qui contient des renseignements sur les modifications qui ont été apportés dans la fabrication des assignats.

225. ATHÉNÉE DES ARTS ET PORTIQUE RÉPUBLI-CAIN.

Feuilles de présence et lettres adressées à ces deux célèbres sociétés. On remarque les signatures de Panis, Poyet, Bonnecarrère, Folloppe, N. Leblane, Baltard, etc.

226. BEAUX-ARTS.

1º L. a. s. de Sauvé, au citoyen François, entrepreneur de transport; Châlons-sur-Saône, 10 thermidor an VIII, 1 p. in-4.

Il l'informe qu'il devra transporter une figure d'Abailard avec les basreliets qui l'accompagnent. Il a expédié d'Autin deux fableaux précieux. — On a joint la facture du voiturier pour le transport de ces œuvres d'art d'Autin au Musée des monuments français.

2º 3 p. s. par Chaptal, Lucien Bonaparte, Guys et Gibert, ce dernier entrepreneur de transport; an X, 7 p. in-4 ou in-folio.

Très intéressants documents relatifs au transport des objets d'arts venus

227. CLERGÉ.

P. a. s. de Thurior, signée aussi par Philippeaux ; 23 brumaire an II (13 novembre 1793), 1 p. in-4. La signature de Philippeaux est rare.

Minute d'un décret de la Convention, « Toutes les autorités constituées sont autorisées à recevoir des ecclésiastiques et ministres de tout culle la déclaration qu'ils abdiquent leur qualité. »

2º Extrail du registre servant à inscrire les démissions et addications des ecclésiastiques du district de Pontoise, pièce manuscrite, signée LEPETIT, secrétaire du district de Pontoise; 5 thermidor an II (23 juillet 1794), 4 p. în-4.

Curleuse abdication de L.-A. La Croix, ancien vicaire à Meulan.

228. CLERGE. — PARIS.

1º L. a. s. de De LA Roue, curé de Notre-Dame, an X, avec une apostille aut. sig. du cardinal de Belloy, 1 р. in-folio. — 2º P. s. par Cotinet, agent de la paroisse Saint-Roch; 22 juin 1791, 1 р. in-folio. La pièce porté également les signatures de Favart fils et de Camerani. — Dépense faite à l'église Saint-Roch pour les pains à bénir le jour de la Fête-Dieu, 1791. — 3º P. a. s. de Mille, curé de Saint-Thomas-d'Aquin à l'occasion du Te Deum chanté pour la conservation miraculeuse du l'et consul au milieu de l'explosion de la machine infernale. — 4º L. a. s. de Dechesne, curé de Saint-Victor; Paris, 1º octobre 1791, 1 p. in-4. — Célébration d'un

Te Deum pour l'acceptation de la Constitution par le Roi. — On a joint deux pièces datées de 1791 concernant les religieuses de Sainte-Anastase, dites de Saint-Geryais.

229. CLERGÉ.

1º Extrait du Journal du concile national tenu à Paris et commencé le 15 août 1797, pièce manuscrite. — On a joint la liste des évêques constitutionnels qui ont assisté au concile.

2º 3 p. ou lettres signées par Lamourbette, évêque de Rhône et Loire; Ferrand, vicaire métropolitain de Bourges; G. Mainten, évêque. — On a joint deux lettres de prêtres constitutionnels et deux pièces imprimées contenant des prières républicaines et des hymnes à l'Etre suprême.

230. LES CLOCHES.

1º Extrait des délibérations de la fabrique de la paroisse de Saint-Médard; 11 juillet 1792, pièce imprimée, 2 p. in-4.

Protestation contre l'arrêté de la municipalité du 25 mai, portant qu'il ne sera laissé que deux éloches à chaque église, et que les autres seront transportées à la monnaie.

2º Let. circulaire sig. de P. Manuel, procureur de la Commune, aux sections; 23 août 1792, 2 p. in-4.

Invitation de mettre les scellés sur les cloches des paroisses, la loi voulant qu'il n'en soit conservé que deux, et les plus petites, dans chaque egilse, «Incessagment ées cloches vont être enlevées : la maifère seru couvertie en canons, et leur son ne sera plus importun qu'aux ennemis de la patrie, »

3º Arrêté du Directoire du département de Paris, sig. Raisson, secrétaire; 21 août 1793, 2 p. in-4.

Conformément à la loi du 23 juillet dernier, Il ne seru laissé dans chaque eglise qu'une seule cloche, la plus petite ; les autres seront transportées dans les fonderies nationales, et les armatures en fer au dépôt des Petits-Augustins.

4º Let. circulaire sig. de Laveaux, agent national du district de Paris, aux sections; 4 germinal an III, 4 p. in-fol.

Charge de l'exécution de l'art. 33 de la loi du 1º de ce mois (loi dile de grande police, rendue contre les insurges des Enabourgs de Paris), relatif à l'enlèvement des cloches qui peuvent servir de toesin, Il les invite à lui faire comaître, dans les vinigt-quarte heures, toutes celles qui existent dans les maisons nationales, s'Vous vondrez bien aussi donner ordre, sur-le-champ, aux particuliters de votre section, lets que traileurs et autres qui armient chez eux des cloches assez fortes pour citre entendues nu loin, de les faire descendre... B

231. CORDELIERS.

(La phypart de ces pièces vieument de chez Momoro, au domicile danquel ches vaviant die asiats, loss de son arrestation pour taffaire du Champs-de-Mars. Elles sont paraphies et signées par le juge chargé de la perquisition, à la date du 13 aoui 170l, et les ja aussi de Momoro. Presque toutes sont relatives au club des Cordellers on Société des Amis des Droits-de-Homme et du citogen, dont Momoro était un de ses membres les plus actifs.

1º Sur la servitude de la presse, problème à résoudre, pièce aut. de Момово; (10 novembre 1789), 2 p. 1/2 in-4.

Récit d'une perquisition faite dans son imprimerie pour y rechercher le n° 3 du journal le Faret parisien.

2º Club des Cordeliers. Extrait des délibérations de la société des Amis des Droits-de-l'Homme et du Citoyen, du 22 mars 1791; 4 p. in-4. (Pièce imprimée chez Momoro).

Vive protestation contre un arrêté de la municipalité ordonnant le désar-mement des citoyens qui ne sont pas inscrits sur le contrôle de la garde notionale

3º Arrêté (imprimé) du club des Cordeliers sur la Communion du Roi; 17 avril 1791, placard in-fol., sig. Vincent, secrétairegreffler.

(Vincent était un tout jeune homme, révolutionnaire ardent, qui fut plus tard adjoint du ministre de la guerre Bouchotte, et périt sur l'échafaud avec Hébert, Cloots, Momoro et autres.)

4º Club des Cordeliers. Extrait des registres de la société des Droits-de-l'Homme et du Citoyen, du 15 mai 1791; 7 p. in-8.

Pièce imprimée reproduisant une adresse énergique des cinquante vain-queurs du fort La-Garde, à Marseille, contre Lafayette.

5º Section du Théâtre-Français. Extrait du registre des délibérations de la section du 18 mai 1791; 4 p. in-8, imprimerie de Momoro.

Elle s'élève contre le décret de l'Assemblée nationale qui interdit les pétitions collectives

60 Club des Cordeliers, société des Droits-de-l'Homme, etc. Extrait du registre du 30 mai 1791, sig. LAWAL, président, Champion, Collin et Vincent, secrétaire. (Imprimé.

Formation d'un comité de six membres pour examiner les décrets rendus par l'Assemblée nationale et censurer ceux qui ne sont pas conformes à la déclaration des Droits-de-l'Homme,

7º Même pièce, aut. et sig. par VINCENT, adressée à Momoro; 4 p. in-fol.

Cet autographe de Vincent est care.

8º Journal du Club des Cordeliers, nº 10, 11, 12, 13 et fragment du 15c, tous écrits de la main de Momoro ; 36 p. in-4.

numéros. inédits, commencent après l'affaire du Champ-de-Mars

Ces numéros, inédits, commencent après l'affaire du Champ-de-Mars l'fijuillet 1791, et se terminent avant le 1a aout, jour ou ils furreul soisis chez Momores, ainsi que le montre le paraphe signé de lui et du juge Mutel. Le n' 16 contient des reflexions pleines d'amertume sur l'affaire du Champ-de-Mars, ses causses et ses consequences. En voict un extruit i s' le fourne de l'archive l'est de l'es club des Cordeliers,...

Le nº 11 est un récit du massacre du Champ-de-Mars, récit précieux,

Le nº 11 est un recit du massacre du Champ-de-Mars, récit précieux, Momoro ayant été un des acteurs dans ce drame terrible.

Le nº 12 offre un tableau antimé de la terreur qui suivit l'affaire du Champde-Mars. « Oui, s'ecrie le rédacteur, je déclarerà in guerre à tous les tyrans, à tous les oppresseurs du peuple... La mort, présente à mes yeux, me m'arrétera point... C'est dans la erise où nous nous trouvons que nous reconnaîtrons les bous patriotes... Je ne demande pas qu'on verse du sang ; je l'ai en horreur... Peuple imbécile, sit un evoluisi pas étre libre, il fabult gas-der tes chaînes, il ne fallait pas renverser la lasaili, a la chandounes au fer des assassais et à la faruer des aristacrates les melleurs amis de la liberté, les Danton, les Marat, les Desmoulins, les Momoro, les Freron, les Legendre, les Ruttedge, fes Peyre, Robert, Verrière et tant d'autres que des histes de proscription privent de leur liberté... »

proscription privent de leur liberté.....»

Le nº 13 a pour épigraphe : « La source de tant de crimes, c'est l'inviolabilité d'un homme. » Il est cousacré à la réfutation du rapport de Salles sur la fuite de Louis XVI, lequel conclui que le prince ne peut pas être jugé.

Dans les fragments du nº 15, Momoro annonce que le club des Cordéliers vient enfin de tenir une sénnec depuis la matheureuse affaire du Champ-de-Mars. Il engage ses amis à se moutrer fermes, mais à rester dans la voir légale, en s'appuyant sur la declaration des droils. « Les vexations qu'on vous lui éprouver sont autant de fleurous qu'on ajoute à voir economie sont autant de fleurous qu'on ajoute à voir economie sont autant de fleurous qu'on ajoute à voir economie sont autant de fleurous qu'on ajoute à voir economie sont autant de fleurous qu'on vient de leurous qu'on ajoute à voir et de leurous qu'on vient de leurous qu'on de le

9º A tous mes concitoyens, pièce aut. de Momoro (22 juin 1791); 4 p. in-4.

L'auteur prend pour épigraphe : Union, fraternité, égalilé, liberté, il invite tous les patriotes à se réunir, au milleu du danger commun où les expose la fuite du roi. ». Pénétrons nos âmes de ces mois sacres d'union, de fraternité, d'égalité et de liberté... Ne faisons plus qu'une même famille... Point de distinction de citovens acutis ou inacult : égalité parfoite. Lorsque la patrie est en danger, tous les citayens ne volent-lis pas à sa défense?... Pour pouver que ces entiment est dans nes âmes, qu'à l'instant le gage en soit douné, que nos mains se lient, comme nos cœurs, et qu'un baiser de paix et de fra-terlité, douné et recu par chacun de nous, climente exte union sacréé... »

10º Opinion relativement à la fuite de Louis XVI, se disant roi de France (juin 1791), 2 p. in-fol.

G'est un projet d'adresse à l'Assemblée nationale pour demander la déchéance du roi. Il est écrif de la main d'un membre du club des Corde-liers. « Pour réparation d'honneur de tous les crimes projetés, y ést-il dit, qu'il soit déchu du trône et toute se ruce. Comme invlolable, la nation ne peut pas attenter à sa vie. En conséquence, la nation hi fera une peusion de 100,000 livres de reute pour lui et sa famille. On lui donnera pour résidence le chilten du Luxembourge... »

11º Procès-verbaux des séances du club des Cordeliers, des 13, 14, 15, 30 et 31 juillet, 2, 4 et 6 août 1791, pièces aut. d'un secrétaire du club et de Момоко, 2 р. in-4.

Ces procés-verbaux sont d'une grande importance pour l'histoire des faits qui ent précèdé et suivi l'affaire du Champ-de-Mars. On y trouve des détails curieux sur les diverses pétitions adressées à l'Assemblée natiogale par les Cordeliers pour demander la déchéance de Louis XVI. La séance du 15 juillet montre clairement les dispositions insurrectionnelles du club. Chaumette et Rutledige y prennent la parole. Legendre y fait un long discours. En voici quelques passages « L'Assemblée nationale a besoin du s'êtence. Au moyen de la clôture des Tuilleries, ifs n'ont pas à craindre les cris du peuple: point de roit... Jai été sonde sur l'opinion. Un député un dit : Que failes-vous dans clots pour commitre l'opinion publique, et, depuis le club des Cordeliers jusquiau port au Blé, l'opinion publique, et, depuis le club des Cordeliers jusquiau port au Blé, l'opinion publique, et, montée à prendre des nerfs de hour et à vous chasses du Sénat comme notre Seigneur chassa les marchands du Temple. — Vous m'inquélère. Nous ne soumes pas en nombre suffisant. Les comitées ont leur opinion. Robespierre seul peut parler; mais

sa voix sera perdue. — Que Robespierre fasse ce qu'il peut : le peuple fera le reste... 5 — Les séances du 30 juillet au 6 août sout relatives à la réorganisation du chib, dont les principaux membres ayaient fait à la suite de la journée du 17 juillet. Il se réunit dans le Musée de la rue Douphine, les portes de son ancien board du couver des Carlellers ayant sans doute été

12º Adresse aux Parisiens; (4 août 1791), placard in-fol., imprimé chez Momoro.

C'est un avis du club des Cordeliers pour annoncer sa réorganisation. Il expose son origine, ses principes, et repousse les calonnées dont il est l'objet, «... Ce sont cependant ces mêmes hommes que l'on vous a dénoncés comme des factieux, soudoyés par des puissances étrangères... »

13º Rapport fait par un membre du club des Cordeliers, canonnier des troupes volontaires qui doivent se rendre aux frontières en partant de Paris, p. a. s. N.; 7 août 1791, 2 p. in-fol.

Les volontaires se plaignent de ce qu'on les fait languir dans des campements au lleu de les envoyer aux frontières, — Dénonciation du sieur Clouet, complice de Launey et de Flesselles lors de la prise de la Bastille.

14º Pétition (imprimée) de Momoro à l'Assemblée nationale (après le 13 septembre 1791), in-8, 3 p.

Relâché après une captivité de vingt-deux jours, il refuse de hénéficier de l'annistie decrétée par l'Assemblée nationale (le 13) et demande des juges. Quelques détails sur vie.

15º Mémoire des ouvrages faits dans l'église des Cordeliers pour la construction d'une enceinte destinée à contenir tous les citoyens de la section du Théâtre-Français. — Pièce sig. des entrepreneurs et de Mosono, président de la section; 5 octobre 1792, 1 p. in-4.

16º La société des Droits-de-l'Homme, séante au Musée, rue Thionville, à ses frères des départements; (premiers jours de mai 1793), 8 p. in-8. (Imprimé.)

Vigoureuse adresse contre les Girondins,

17º L. s. de LULIER, agent-national du département de Paris, à la section des Droits-de-l'Homme; 11 ventôse an II, 1 p. in-fol.

Il demande, au nom du comité de salut public, le nombre des sociétés poulaires qui existent dans la section, si elles sont composées d'hommes et de femmes, l'époque de leur fondation, le lieu de leurs séances, etc.

18° L. s. de DUHAMEL, secrétaire du club des Cordeliers, au rédacteur du Journal des lois ; 17 floréal an II, 1 p. in-fol.

Annonce de l'épuration du club. — (A la suite de la proscription des hébertistes, le club avait dû ouvrir un scrutin épuratoire pour rejeter ceux que leurs sympathies avaient attachés au parti valueu. — Là finit le rôle révolutionnaire des Cordeliers.)

19. L. a. s. de M. F. J. FOURNIER, VEUVE MONORO, à la Convention; Paris, 8 fructidor an II, 1 p. in-fol.

Elle a en le malheur de perdre son époux, frappé par un jugement. Ellemême a subi trois mois de détention. Sa dot est sous séquestre, Elle se trouve sans aucune ressource et demande des secours pour subsister, elle, son enfant et sa mère. En marge sont les reuvois de divers comités de la Convention, sig. Bo et Merlino. — A cette touchante lettre est joint l'extraît du contrat de mariage de Momoro, signé par Tans.

CULTE CATHOLIQUE (Rétablissement du). (Consulat.)

Sept pièces relatives à la remise de l'église de Saint-Thomasd'Aquin aux catholiques du 10° arrondissement, en vertu de l'arrêté des consuls du 7 nivôse an VIII, qui remet en vigueur la loi du 11 prairial an III. Documents curieux, qui montrent que le catholicisme fut rétabli en France par Bonaparte.

1º Elat des effets qui se trouvaient dans l'église de Saint-Thomas-d'Aquin, le 23 nivôse an VIII, jour où les ministres du culte catholique en prirent possession, sig. du maire et d'un adjoint de la mairie du 10° arrondissement, 1 p. in-fol.

Remise à la mairie des objets servant à décorer l'éditice, que l'on avait transformé en Temple de la Patx.

2º Délibération de l'assemblée des catholiques tenue dans la sacristie de l'église de Saint-Thomas-d'Aquin, p. s. de 95 citoyens du 10º arrondissement ; 28 ventôse an VIII, 4 p. gr. in-fol.

Un membre de l'administration temporaire de l'église expose que Saint-Thomas-d'Aquin avait éte rendu au culte par la loi du 27 prairial au III, que le citayen Laurens avait été chargé de la desservir par les estabeliques de comme prêtre refractaire, sans doutei, et l'église fermée par ordre du ministre de la police. L'arrêté des consuls du 7 nivése, rouvrant les eglises, l'orateur propose de rappeler le citoyen Laurens aux fonctions qu'il occupait. L'assemblée adopté cette proposition et nomme des commissaires pour reprendre les cleis du temple au citoyen Filastre auquel elles avaient été remises lors de la termeture.

3º Pétition des catholiques du 10º arrondissement au préfet de la Seine, ayant les mêmes signataires que la pièce précédente; 6 germinal an VIII, 3 p. 1/2 in-4.

Avant le 20 thermidor an VI, époque on l'église a élé fermée, elle était en leur possession. Ils se plaignent de ce que, sans leur assentiment, le ministre de la police en aît renis les clefs au tetyen Fllaster, ecclésisatique, pour y exercer le culte. « Les habitants étant chargés de l'entretten de l'édlice et de payer les ministres du culle, doivent nécessairement être renis en possession de tout, comme auparavant; en consequence, ils vous demandent, citoven, l'execution de l'arrêté des consuls du l'avises dernier, et que les clefs dudit édifice, ensemble tons les objets servant au culte leur soient renis, à la charge par eux d'être garants et responsables des effets servant aux fêtes décadaires. »

4º Lettre des administrateurs temporaires de Saint-Thomasd'Aquin au maire du 10º arrondissement, sig. Samana, Albert Chapelas, Thomas, Goret, Durbreut, Coquerrau, Kalandrin, Bonnenfant, Bouriat; 4 floréal an VIII, 4 p. gr. in-fol.

Récit de tout ce qui s'est passé à Saint-Thomas-d'Aquin depuis la réouverture de l'église en l'an IV, jusqu'à ce jour ; intéressants délaids sur les dégradations subies pur l'édifice et les réparations considérables qu'on y a faites ; dénonciation contre le citoyen Filastre, qui, après avoir été l'auteur de la fermeture de l'église, en l'an VI, va été réinstallé pur l'autorité en l'an VIII, malgré les eatholiques de l'arrondissement qui lui réclament en vain les clefs.

5º Délibération des administrateurs temporaires de Saint-Thomas-d'Aquin, sig. LAURENS, chef du culte; FILASTRE, DUDIN, MILLE, COQUEREAU, BRUCELLE, RENOUT, SURVILLE, etc.; 13 floreal an VIII, 4 p. gr. in-fol.

Les prêtres se partageront entre eux le produit des quêtes dans l'église, les offrandes et rétributions qui leur seront fattes pour l'administration des secrements, les honoraires et cierges fournis pour les convois; l'administration des secrements, les honoraires et cierges fournis pour les convois; l'administration de chaises, quêtes extraordinaires, dons et sonscriptions pour l'entretien du claites et serparations de l'eglise, les locations d'ermements de deuil et autres. Les ecclessitaiques seront seuls chargés du spirituel, et ils partageront l'administration temporelle avec les l'aiques. Les vases sarrès, ornere d'eglise, etc., appartiennent, de droit, aux cathodiques de l'arrondissement de claite.

6º Arrêté du maire du 10º arrondissement, sig, Druion, secrétaire; 19 floréal an VIII, 2 p. in-fol.

Il autorise les administrateurs de Saint-Thomas-d'Aquin à changer de place les objets qui avalent été construits pour des fêtes nationales, « en tant que ces nouvelles dispositions ne géneront en aucune manière la célébration des écrémonies évilles, »

7º Procés-verbal de la remise des clefs du Temple de la paix, dit Saint-Thomas-d'Aquin, sig. Sonny, commissaire de police du 10º arrondissement (qui avait été un des chefs des théophilanthropes); 8 prairial an VIII, 8 p. gr. in-fol.

Après la lecture de toutes les pièces par le commissaire de police Sohry, le malte, Béthune-Charcot, fait eniever tous les ornements qui servaient dans et confices aux administrations. Les dels sont remises par le cityper Pflastre, et confices aux administrations cau et confices aux administrations catholique, la présents, les clauses de son arrêfé, savoir, que les clefs ne leur étaient remises qu'a condition de les représenter foutes les fois qu'lls en seraient requis, soit par les maires et adjentis pour les orientes civiles, soit par les maires et adjentis pour les orientes civiles, soit par les consissair de police pour le adjentis pour les orientes civiles, soit par le commissair de police pour les prevallance et la streit, et encore à condition de faire à leurs fruis les republisses et de mbellissements necessaiges à l'assige dutit temple.

233. DESERTEURS.

P. s. par Aubert-Dubayet, ministre de la guerre, 6 p. infolio.

Instructions pour les agents militaires nommés en vertu de l'arrêté du directoire exécutif du 30 brumaire contre les déserteurs et les jeunes gens de la réquisition qui ont trouvé moyen de s'y soustraire.

234. DONS PATRIOTIQUES.

1º Bordereaux des dons patriotiques faits à l'Assemblée nationale; 1º mai-19 septembre 1792, 250 p. in-folio.

Beaucoup de ces bordereaux sont signés par Cambon.

2º Bordereaux des dons patriotiques faits à la Convention du 21 septembre au 30 octobre 1792, 75 p. in-folio.

La plupart des bordereaux sont signés par Roéttiers. L'énumération des dons est des plus pittoresques, car les offrandes étalent fort variées. Les donateurs appartenaient du reste à toutes les classes de la société.

235. ÉCOLE DE MARS.

Extraît du procès-verbal du conseil des Cinq-Cents; 13 brumaire an VI, 2 p. in-fol.

Relatif à l'établissement des institutions républicaines, dans lesquelles se trouve comprise la réorganisation de l'École de Mars.— (Cette école, créée en l'an II, sur le rapport de Barère, avait été dissoute après le 9 thermidor. Le projet de sa réorganisation n'eut pas de suite.)

236. ÉMIGRATION (Louis XVI).

1º Délibération du district de Saint-Nicolas-du-Chardonnet;
1º février 1790, 2 p. 1/2 in 4.

Un membre dit que la disette de numéraire qu'éprouve la capitale a pour cause la suspension des tribunaux, l'incertitude où sont les citoyens sur leur état et leur fortune, « l'exil volontaire d'une foute de riches consonnateurs, pour lesquels on charie chez l'âtranger l'or qui, autrefois, circulait dans la capitale par mille canaux et qui, penternati partout, portait partout aisance ou secours, « Le retablissement de l'ordre et de la stabilité est lois qui prince en le conscion et en retour de ces riches impounts, « Il n'y a pas de lois qui prince et le conserve de retour et est retour de l'ordre et de la stabilité est lois qui prince et le conserve de l'est et le conserve de la viont pas l'assurance d'y trouver protection et sûreté, « Déjà deux gerne les villes du royaume, plus politiques que Paris, ont offert aux fagitis un asile sair. L'Assemblée du district, après avoir entendu ce discours, et considérant que l'emigration des riches a porté un cony funeste aux sciences et aux arts, « a arreité qu'extruit de la présente délibération sera envoyée à la aux moyens les plus prompts et l'empante-ouel districts, à l'effet d'aviser aux moyens les plus prompts et l'empante-ouel districts, à l'effet d'aviser de la couper de la conserve de la conserve de la la conserve de la la conserve de la conserve de la la

2º Extraît d'une lettre de Coblentz, adressé à Dulaure, rédacteur du Thermomètre ; 3 décembre 1791, 3 p. in-4.

Curieuse pièce où l'on annonce que, par suite d'un projet arrêté entre toutes les cours de l'Europe, chaque famille noble devait fournir un homme pour former un corps de chevaliers destiné à combattre les révolutionnaires de France, et que toute famille qui refuserait de prendre part à cette croissade serait reduite à l'état de serf, Délà plusieurs de ces paladins avaient etie recus avec allegresse à Coblentz, lorsque le bruit d'une prochaine invasion française est veut y jeter la panique et à déterminé la défection d'un certain nombre d'entigrés, qui rentrent en France. — A la suite sont des reflexions de la main de braxens.

237. ÉMIGRATION (Directoire).

1º L. s. de Pétier, ministre de la guerre, au général en chef de l'armée du Nord; 4 fructidor an IV, 1 p. 1/2 in-fol.

Ordre de traduire devant une commission militaire les nommé Daquesne, Monambles, Duforest, etc., émigrés en 1793, et rentrés comme déserteurs de la légion de Choiseul. 2º Trois I. s. de Scheren, ministre de la guerre, au même; 2 fructidor an V au 5 brumaire au VI, 3 p. 1/2 in fol.

Ordre de surveiller le général Gastine (employé en Belgique) et le commandant de Flessingue, qui favorisent la rentree des éntigres. Le premier leur délivre même des laisser-passer. « Vous me devez pas ignorer que les chefs militaires n'ont pas le droit de donner de semblables pièces et que si cette manœuvre continuait, elle facilitient la rentree de nos plas crucis ennemis... »

3º L. de Fouché, ministre de la police, signée de sa griffe, et contresignée par Bo, chef de la division des émigrés (ancien conventionnel montagnard), au commissaire du Directoire prés l'administration centrale des Deux-Sèvres; 8 vendémiaire an VIII, 2 p. 1/2 in-fol.

Il appelle sa vigilance sur l'exécution de la loi du 17 messidor dernier relative aux réclamations des défenseurs de la patrie qui avaient été portés sur la liste des énugres, « Il est pentile d'avoir à observier mitients de servier mitients de la part des dispondents de la patrie. « Il demande un tableau détaillé de ceux du déparde de la patrie, » Il demande un tableau détaillé de ceux du déparde de la patrie, » Il demande un tableau détaillé de ceux du déparde de la patrie, » Il demande un tableau détaillé de ceux du déparde de la patrie, » Il demande un tableau détaillé de ceux du déparde de la patrie, » Il demande un tableau détaillé de ceux du déparde de la patrie, » Il demande un tableau détaillé de ceux du déparde de la patrie, » Il demande un tableau détaillé de ceux de la patrie, « Il demande de la patrie de la récolair regule avant le coup d'Etat du 39 prairiul au VII, « Je na japa besoin de vous observer que vous devez vous expliquer d'une manière franche, ces renséguements devant étre essentifiélement confidentiels, » — (Six semaines après avait lien le coup d'Etat du 18 beunuaire.)

238. LES ENRAGES.

1º Délibération de la commune de Paris, sig. METTOT, secrétaire-greffier (décapité avec Robespierre); 27 février 1793, 2 p. in-fol.

Lecture d'un arrêté de la section des Piques, du 26, invitant celles des Gravilliers à censurer Jacques Houx, son représentant au conseil de la Commune, a pour avoir, dans la journee du 25 courant, préche la dissolution de tous les principes en légitimant les événements du jour « de pillage des épiders).

2º Procés-verbal de l'arrestation de neuf citoyens de la section des Gravilliers, désignés comme les Satellites de Jacques Roux; p. s. par les commissaires de la section, 6 primaire an II, 4 p. in-4.

La section était agitée par un parti formé de longue main et dont le chef chait Jacques Roux, ce monstre détenu actuellement à Bicètre comme suspect. Le principal verte, che fait aux individus mis en arrestation est de s'être principal verte, consideration de l'arreité de la Commune, du 21 brumaire, portant qu'il n's aura plus qu'une seule société populaire dans chaque section, et que la dernière formée se réunira à la première existante.

3º Arrêté de la Commune, sig. Coulomheau; 15 mars 1793, 1 p. 1/2 in-fol.

Lecture d'une délibération de la section des Quatre-Nations, qui rapporte l'adhesion qu'elle avait donnée à un projet d'adresse la par un intrigant nomme l'artic. Le consail général arrète que le secrétaire-gerfleire tiendra une noble tous les arrètés de ce genre qui lui parviendront, laquelle sera envoyée à la Convention antionale pour un immérer avec quelle sollicitude le conseil général travaille à déjouer les manocuvres de tous les intrigants. «

 (Jacques Roux et Varlet étaient les chefs des ultra-revolutionnaires, connus sous le nom d'eurogés. Enfants perdus de la Révolution, ils voulaient esagèrer les théories de la Commune et des Cordeliers eux-mêmes, qui durent plusieurs fois les désavouer comme des imprudents.)

FÉODALITÉ (Proscription des signes de la).

1º L. de la municipalité de Paris, sig. Champion, Montauban et Leroulx-Laville, à M. de Montmorency; 3 décembre 1790, 1 p. in-fol.

Le corps municipal, instruit du returi que met le duc à se conformer au décret de l'Assemblée nationale du 19 juin, a arrêté qu'il lui serait écrit pour faire enlever assurbée nationale du 19 juin, a arrêté qu'il lui serait écrit pour faire enlever au consider se son bélet au coin des roes. Soites écrationes au fronten d'un térit de son bélet au coin des roes. Soites écrations et s'anti-éaillanne), c'Assemblée de grant de la comme des décrets les plus prompts à cet égard. 9

2º Arrêté de la Commune, sig. Coulombeau (griffe); 30 mars 1793, 1/2 p. in-fol.

Défense « à tous militaires ou volontaires de paraître aux postes ou partout ailleurs avec des gibernes on autres pièces d'armement décorées des emblémes de royanté ou de féodalité. «

- 3º Rapport a. s. de Giraud, archiviste du département de Paris; 27 juin 1793, 3/4 de p. in-fol.
- Le président du tribunal crimites demande qu'en entève une pendule et un berondre qui sont dans la selle «fundience, attenda qu'il précin y adilitiquer des norques de feodulite. «A modience, attenda qu'il précin y adition de la companya de la
- 4º Procés-verbal de l'entèvement des marques de féodalité qui sont tant dans l'intérieur que dans l'extérieur de l'église de Saint-Paul, sig. Ledre, Vienner, Dependent et Phillipon, membres du comité civil de la section de l'Arsenal; 1º octobre 1792, 3 p. 1/2 in-fol.
- 5º Délibération du comité révolutionnaire de la section de Brutus, sig. DECOSER, président, CHARLEMAGNE (vice-président de la Commune au 9 thermidor, décapité avec Robespierre) et CHOL, commissaires; 15 messidor au II, 1 p. 1/2 in-4.

Envoi à la Monnaie de cachets armoriés et autres objets saisis chez des gens suspects.

6º Procès-verbal dressé par le comité révolutionnaire de la section de Mutius-Scavola (Luxembourg), sig. Vélix, président, Bourny et Joannet: 5 thermidor an II, 2 p. in-fol., cachet, avec une note aut. de M. VILLENAVE.

Saisie de couverts d'argent armoriés, à la suite d'une perquisition ayant pour objet la recherche d'un émigré.

7º Let. du comité des finances à la commission des biens nationaux, sig. Camnox, Réal, Garos et Servières; 13 vendémiaire en III, 1 p. 1/2 in-4.

Invité par le comité d'instruction publique à décider « si des pendules, dont l'éguille avait la forme de fleurs de lys doivent être rangées dans la classe des objets désignés comme objets d'art, « le comité des finances se prononce affirmativement); « mais il déclare en même temps que les autorités constituées doivent inviter fraitement les citoyens à supprimer de ces ouveages les formes proscrites, et que les propriétaires qui sy refuseraient seraient sujets à la saise. «

8º Arrêté du comité révolutionnaire de la section de la Fontaine de Grenelle, sig. GAVOT, PERREAU, BOURREIFF, etc.; 22 vendémiaire au III, 1 p. in-4.

Ordre d'apporter au comité » plusieurs petites estatapes et livres qui veuvent être considérés comme autant de pièces de ralliement pour le royalisme «, le fout trouvé chez la veuve Chauvelin quand on y leva les

9º P. s. par Desrouches et par Lebel, président et membre de la section du Luxembourg; 30 janvier 1791, 1 p. in-folio.

Le nommé Le Bel ayant remarqué près de l'église Saint-Sulpice une volture avec des armoiries, s'est enquis auprès du cocher du nom du propriétaire de la volture. Ce cocher a répondu qu'elle appartenait à la marquise de Ximenés d'Aragon et à Madame Mirabeau de Saillant, sa nière; ces dames étant étransgères ignoraient que les armoiries fusent proserties.

240. INSTITUT.

4 feuilles d'émargement ; brumaire an IX-ventôse an X, 10 p. in-folio.

Parmi les signataires ou remarque : David, Pajou, Houdon, Lagrange, Laplace, Lamarque, Jussieu, Cuvier, B. de Saint-Pierre, Lakanal, Sièyes, etc.

241. INSTRUCTION PUBLIQUE.

Iº L. s. par R.-T. Lindet, Julian-Dubois, L. Portiez, membres de la commission des archives, aux membres de la commission de comptabilité; 19 nivôse au II (8 janvier 1794), 1 p. in-folio.

Ils demandent le sort qui a été fait aux fitres et papiers concernant la féodalité, l'histoire et l'administration, qui se trouvaient dans les ét-devant chambre des comptes. La commission des archives désire les reunir à Paris.

- 2º І. s. de Матине, président de la commission des arts, adjointe au comité d'Instruction publique, aux administrateurs du district de Prades; 24 thermidor an II, 2 p. in-folio.
- Il les invite à nommer des commissaires éclaires pour inventorier tous les objets d'art et de science qui se trouvent dans les dépôts de leur district.
- 3º L. s. par Mathieu et Grégoire, aux administrateurs du district de Saint-Dizier; Paris, 1º messidor an II, 1 p. in-folio.
- Il les félicite sur leur empressement à envoyer aux commissaires de la bibliographie les cartes des fibiliotiques des hénéditeins de Montièrender, des bernardins de Boulancourt et des prémontres de la Chapelle-aux-Pianches.
- 4º Mémoire sur la bibliothèque de Clairvaux et sur son catalogue, pièce manuscrite, mss. aut. sig. de Веценот, 17 р. in-4.

Très intéressant travail sur cette précieuse hibliothèque, il a été composé pour les membres du Comité d'Instruction publique de la Convention,

242. INSTRUCTION PUBLIQUE.

1º 18 p. s. par des membres du comité d'instruction publique de la Convention ; nivôse an II-prairial an III.

Parmi les signataires on remarque M.-J. Chénier, Lakanal, Carnot, Barailon. etc. Toutes ces pièces sont relatives à l'établissement de labliothèques, d'écoles, etc. — On a joint : 1º 41 pièces signées par Baraino ou par les labliothècaires du Comité d'Instruction publique. Ce sont des reçus de livres offerts per leurs auteurs : 2º 13 pièces émanant de la Commission exécutive de Thistruction publique, la plupari signées par Gixcuxxé, et toutes relatives à des questions d'instruction.

2º 34 pièces signées par divers concernant toutes les grandes écoles fondées par la Révolution: Ecole centrale des 4 Nations, Ecole centrale du Panthéon, le Jury d'instruction des écoles primaires, la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, etc., etc.

243. JOURNAUX.

22 quittances d'abonnement à différents journaux de l'Empire.

244. LYCÉE RÉPUBLICAIN.

Liste des membres présents aux assemblées générales de Milles fondateurs; 9 février 1792-29 frimaire an XIII, 86 p. petit in-folio.

Priécieux accuent. A la première page on remarque la signature rarissime d'Anacharsis Cloots, et sur les autres de nombreuses signatures de Lavoister, Houdon, Hussenfratz, Gohier, Berthollet, A.-P. de Montesquion, Boldoni, Bronguiert, Pastoret, etc.

245. MEDECINE.

1º P. s. par Treilhard, P.-A. Laloy, Carnot, Merlin, de Douai, Викано, С.-А. Prietr et Сн. Соснох et par différents médecins comme Вауел, А. Dubois, etc.; Paris, 9 vendémiaire an III, 1 p. in-folio.

Nomination du sieur Fribault, comme médecin de l'armée de l'Ouest.

2º P. S. PAT CARNOT, CAMBACÉRÉS, ANDRÉ DUMONT, PRIEUR DE LA MARNE, FOURCROY, MERLIN de DOUAI et DELMAS; 9 nivôse an III, 1 p. in-fol., tête împr. et vig.

Nomination du citoyen Lafabrie, officier de santé de l'armée des Pyrénées-Orientales, comme professeur à l'école de santé de Montpellier.

3º L. s. de Roussillon, libertatis miles, au ministre de la guerre, 3 p. in-folio.

Il s'agit du fameux Roussillon, juge du tribunal révolutionnaire. Très curieuse lettre où il demande sa réintégration de médech en chef des armées, il s'étend longuement sur sa carrière médicale et, à ce point de vuc, ce document est fort important. Il contient une apostille aut, sig. de Barras et une autre de Lanthenas, qui, l'un et l'autre, attestent le partiolisme de Houssillon.

246 NOTAIRES.

1º Lettre circulaire sign, de Chaumette, procureur de la Commune, aux sections; 2 février 1793, 1 p. in-4.

Euvoi d'un agrêté de l'administration départementale relatif aux certificats de civisme exigés des notaires de París. «Les certificats demandés ne doivent de la comme del comme del comme de la comme del comme de la comme del comme del comme de la comme de la comme del comme del

2º Lettre circulaire sign, du président du département de Paris, Garnier, aux sections; 4 messider au II, 1 p. 1/2 in-fol.

Demande de renseignements sur les notaires de chaque section. Parmi les questions posées sont celles-ci : Quel est le revenu des notaires depuis trois ans ? Que penvent-lle gagner, en supposant qu'ils soient conservés tous ?

247. PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE.

1º L. a. s. de Gudin de la Brunellerie, signée aussi par Dalayrac, Ccurreres, Calibaya, Grétriy, Fénoulllot de Falbaire, de Santerre, Ducis et Beaumarchais, membres du burcau dramatique, à Favart père; (1791-2), 1 p. in-4, enveloppe et cachet.

CRIMERX DOCCMENT. Les membres du bureau dramatique prient Favart de recevoir leurs remerciements pour la dénarche qu'il a faite avec MM. de La Place, Bret et Goldoni, pour réclamer sur la propriété des gens de lettres à la barre de l'Assemblée nationale.

V. le fac-similé ci-contre.

 $2^{\rm o}$ P. s. par Camus, comme garde des archives de la République ; Paris, 3 octobre 1792, 3 p. in-fol.

Extraît d'une délibération de l'Assemblée législative modifiant deux décrets des 13 janvier et 19 juillet relatifs à la propriété littéraire.

248. RELIGIEUX ET RELIGIEUSES.

1º Inventaire du mobilier, des papiers, titres de propriétés, de rentes et de redevances, etc., de l'abbaye royale des dames de Saint-Cyr, sig. par toutes les religieuses, par Hyachthe Richald, administrateur du district de Versailles (plus tard membre de la Gonvention), et par Claude Coupix, aussi administrateur; 23 au 28 juillet 1790, 27 p. in-fol., d'une écriture serrée.

Piéce d'un grand intérêt, faite en vertu des décrets de l'Assemblée constituante des 14 et 20 avril 1790.

2º Pétition signée par 48 religieuses de la maison de l'Ave Maria, située rue des Barres, paroisse Saint-Paul, à l'Assemblée nationale; Paris, 20 janvier 1792, 2 p. in-folio.

Elles demandent un secours pour remplacer leurs ressources qui étalent produites par la mendicité.

3º Arrêté de la section du Finistère, sig. Coquet, Courtois, etc. : 7 ventôse an II, 2 p. in-4.

Les ci-devant religieuses qui habitent la section sont tenues de prêter, surte-champ, le serment prescrit par la loi, sous peine d'être traitées comme suspectes et de voir leurs pensions supprincées.

Messieurs or thers Superer

Rous vous prions de recessor tous not remercieurous de la deinarche que vous avez bien voulu faire, beaucoup moins pour vote interêt particulier que pour l'intérêt général des auteurs dramatiques. Les ancens avaient le flus grand respect pour les momentes del aréopage que joignaient les talens de l'esprit à la predonce de la viollesse vous avont ce même respect mestieurs a nous y poignons un autre futuront celui de la recommendamen et de la proponde veneration dons nous vous presus d'agréer lassurance

Orlogrange Carthura Loucistle Collaine Ducis - Ducis - Ducis - Baron Beaumarchaire

249. LES ROYALISTES CONSTITUTIONNELS.

- 1º Déclaration volontaire proposée aux patriotes des quatrevingt-trois départements, ce 17 juin 1791, par Emm. Siéges et Condorcet : Paris, imprimerie nationale, 1791, brochure in-8 de 16 pages.
- 2º Autre édition de la même pièce, épreuve avec des corrections aut. de Condorcer; 23 p. in-8.
- Il y a de plus, dans cette édition, la réponse de Sièves, autour principal du projet, aux attaques de Salle, qui, dans la séance des Jacobius du 19, a dénoncie la déclaration volontaire proposée aux patriotes comme un plan complet de contre-révolution.
- 3º Déclaration de six membres de l'Assemblée nationale, p. a. s. d'Emmery, sig. aussi de Latour-Maurourg, d'André, Destutt-Tracy, Lacoste et Lafayette; Paris, 18 juin 1791, 1 p. in-4.

Après avoir pris connaissance de la déclaration volontaire d'écrit mentionne plus haut), ils restent persuadés que si le plus grand nombre des patriotes de l'Assemblée nationale y adhèrent, il en résultern un rapprochement de tous les partis qui votent avec la gauche, mais que, dans le cas contraire, la division n'en serait que plus grande et les défenseurs des bons principes paratiraient, aux yeux de la nation, être en minorité. « Ces réflections nous condusient à déclairer que les principes poses dans les trois articles de l'immendation de la configue pour les corones pas qu'il soit à propos d'en faire une profession éclatante si de le né doit pas être à peu près generule, attendit qu'elle ne peut être avantageuse à la chose publique que de cette manière, »

250. SCIENCES.

1º P. S. par Lavoisier, Vandermonde, Barré de Saint-Venant, etc.; Paris, 5 octobre 1789, 2 p. in-folio.

Procès-verbal des expériences faites à Essonnes sur des pondres,

- 2º Inventaire des instruments de chimie contenus dans le cabinet de la ci-devant Académie des Sciences, p. s. par Convisant et Leclere; Paris, 6 ventôse an III, 3 p. in-fol.
- 3º Rapport du conseil des mines, approuvé et sig, par FRANÇOIS DE NEUFCHATAU, ministre de l'intérieur ; 28 thermider an VI, 2 p. 1/2 in-fol.

Le conseil indique les turaux d'appropriation à faire exécuter par le citoyen Poyet, dans le hútiment du tépal minéralogique ; pour y placer convenablement la collection de minéraux provenant de la succession Dietrich (maire de Strasbourg, decapité en 1793), que le gouvernement vient d'acquérir, a Cette collection précieuse, composée de sept mille morceaux, va servir à l'instruction des élèves.

4º P. s. par Lefèvre-Gineau, Morellet, Vien, d'Ansse de Villoison et Prony; Paris, 12 brumaire an XI, 1 p. in-fol.

Nomination des sieurs Chauveau et Francœur à l'emploi de professeurs de mathématiques dans les écoles centrales de la ville de Puris.

5º P. s. par Brisson, Multedo, Lagrange, d'Arcet, Méchain, Delambre, Legendre, Prony, Van Swinden, et par différents savants étrangers.

Modifications proposées par la commission des poids et mesures. Cette pièce est intèressante à cause de la réunion des signatures d'un grund nombre de sayants.

254. SOCIÉTÉ DES JACOBINS.

L. s. par Villars, président, Rochambeau, secrétaire, sigaussi par H.-F. Verchere, G. Bonnecarrère, Collot d'Herbois, Brostaret, Riné, J. Duvernet et Victor Broglie, membres du comité de correspondance de la Société des Amis de la Constitution, a.M. Ponchet, membre de la Société, à Troyes; Paris, 7 mars 1791, 1 p. in-folio, tête et vignette imprimées.

Ils l'informent qu'ils ont soumis au comité de mendicité le mémoire qu'il leur a envoyé. Ses idées seront accueillies avec faveur parce qu'elles ont un objet d'utillé publique.

252. SOCIÉTÉS DIVERSES, 3 pièces.

Société de 1789, Société des amis du peuple, Société fraternelle, séante aux Jacobins.

253, SOURDS-MUETS.

P. a. s. de l'abbé Tessier, signée aussi par Thoun; Paris, 17 février 1792, 1 p. in-folio.

L'Assemblée nationale ayant décrété que le local des ci-devant Célestins apparifienderait à l'Institution des sourdismueits et des avenglés-nés, ils ont été chargés d'examier l'emploi qu'on pourrait faire des jardins attenant à ectte maison. Ils sout d'avis qu'on les transforme en pepintères et en potagers afin que les sourdis-mueits qui seront étevés dans cette maison réolument à la campagne avec des connaissances qui leur permettent d'être pépinieristes, jardiniers, marnichers, etc.

254. LES SUSPECTS.

1º Circulaire de la section des Sans-Culottes aux autres sections, sig. Foxppr
ß, président, Guyor, secrétaire; 18 mars 1793, deux expéditions, présentant des variantes, 4 p. in-fol., timbre de la section.

On secul blen près de la tranquillité intérieure si l'en parvenat à acquierir une commissance parfatte de tous les radividus qui bablent la capitale. Dans ce but, la section des Sans-Calottes propose un système de recursement rigoureux, dont pourront seuls se plaindre ceux qui out des rations de craindre le jour. On se servira de tableaux imprimés, à trais colonnes, portant ces désignations : comma, incontaux, suspects.

2º Deux lettres circulaires des administrateurs de police de la Commune, aux sections, sig. Baudrais, Marino et Vigne, 20 et 30 mars 1793, 2 p. in-4.

Invitation à presser le récensement des gens suspects et sans aven, prescrit par le décret de la Convention du 18.

3º Motion aut. sig. du citoyen Audener, à la section du Panthéon-Français; 6 brumaire an II, 2 p. 1/2 in-4.

4º 21 mandats de dépôt de suspects dans les maisons d'arrêt de Paris, émanés des comités révolutionnaires des sections, et sig. de leurs membres (dont plusieurs ont été décapités avec Robespierre); 19 vendémiaire au 29 messidor an II, 21 p. in-4, timbres et cachets.

Dix-sept de ces mandats seulement mentionnent les motifs des arrestations. Voici quelquies-uns de ces motifs ; Ci-devant diacre, prévenu d'auoriroulu d'auter la peine de la déportation; — propos contre-recoultionaires ou de la company de cardinaire à un attroupement; — soupconé d'enigration ; — prèvent — exclution à un attroupement; — soupconé d'enigration ; — prèvent de dasgoice de la company de la company de la sont les refus des concierges des prisons, faute de place.

5º Pétition à la Convention nationale (peu après la journée du 9 thermidor), minute aut. du marquis de Sade; 4 p. in-4.

Les déienus rendus à la liberté après la chute de Robespierre demandent la lorgiture de la loi tiprannique du 17 septembre 1733 contre les suspects. Vous venes de voir, législateurs, le sublime effet de votre décret sur les vous exprés de la lorgiture de cours qu'il existait de ces malheureux dans les fers : enocre un pas, et la France est à vous...

255. THEATRE-FRANÇAIS.

1º L. a. s. de Mangin à Robespierre ; 2 floréal an II (21 avril 1794), 1 p. in-4.

Les comiciliers français se vantent que leurs camarades Fleury et Contat leur secont hieratoir rendua. Robespierre souffrira-t-il que ces deux tendres nourrissons de les yeunes de les proposes de les proposes de les proposes de les proposes de la Chafflot, et che Contat, courrissane de Narrhome, qui tenoit conciliabule à Chafflot, et de la propose de la chafflot, et de la

2º P. a. du même; 1 p. in-4.

Il dénonce les citoyennes Joly et Devienne qui formaient, dans les coulisses du Théâtre-Français, le projet d'une partic de plaisir à la campagne tandis qu'à leur connaissance, le sang des patriotes coulait au Champ-de-Mars.

256. THÉATRE DE L'OPÉRA-COMIQUE.

1º 7 pièces signées par Camerani, Michel, Favart, Carline, Madame Saint-Aubin, Trial, etc.; 14, 19, 21, 27 juillet 1789, 25 avril 1792, 24 germinal an II, 10 p. in-fol.

Procès-verbaux des assemblées des sociétaires de l'Opéra-Lomique. — 14 juillet. Protestation contre la violence de la foule qui a fait fermer les spectacles le jour du renvoi de Necker; les comédiens n'ont d'ordre à recevoir que du roi. Les spectacles n'ouvriront pas jusqu'à nouvel ordre. Le

théaltre sera gardé par les pompiers et les garcons du théâtre. — 19 juillet. Réouverture du théaltre. Le speclacle sera graifs, on jouern le Roi et le fermier ainsi que Richard couré-dion. — Le produit de la recette du S' juillet, sur la remonstaint des gardes Richards par la remonstaint des gardes Richards par la Richards de R

2º P. s. par Cambon, Quinette et Merlet, secrétaire de l'Assemblée législative; Paris, 15 avril 1792, 1 p. in-fol., tête et vignette imprimées, cachet.

Extrait des procés-verbaux. L'Assemblée nationale décrète la mention honorable pour l'offrande de 1500 livres faite par les Comediens-Italiens et l'engagement qu'ils prennent de répéter cette offrande chaque année.

3º Pièce manuscrite, 2 p. in-fol.

Minute d'une adresse des artistes sociétaires de l'Opéra-Comique adressée au comité de Salut public. — Ils représentent que teur salle, bâtic sur le terrain Choiseut, est trop exigée pour donner tout l'éclat qu'ils désirent aux pièces républicaires, ils demandent à faire l'acquisition de la maison domant sur le boulevart, qu'est deveuue propriété nationale.

4º 4 reçus signés par Camerani, Rézicourt, Gavaudan, Elleviou, etc.

5° 2 p. s. par Carlin, Michu, Elleviou, Philippe, Mmc Lefebyre-Dugazon., etc.

Recu d'appointements signés par Elleviou et M= Lefebvre-Dugazon.

257. THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE ET DES ARTS.

P. s. par Nivelon, Gardel, Vestris, Rey, etc.; Paris, 21 germinal an VI, 1 p. in-4.

Attestation en faveur du citoyen Guichard, chef du chant.

258. THEOPHILANTHROPES.

L. des administrateurs du culte théophilanthropique de la commune de Montreuil-sous-Vincennes à Palloy, sig. Defbance, Fr. Chevalder et Boccot; 15 fructidor an Vill, 1 p. in-4.

Ils lui demandent ses tentures pour orner leur temple, le 29, jour de la fête pour célebrer les victoires des armées de la République. — (Cette pièce est postérieure de dix mois au 18 brunnaire; elle indique, une cuile dos théophilanthropes se mainfait quelque temps encore sous le consulat; il ne devait pas turder à disparaire tout à fait.

259. VENDÉE. — LEVÉE DE 20,000 VOLONTAIRES PARISIENS POUR LA COMBATTRE.

ENROLEMENTS.

Deux adresses, une des administrateurs d'Indre-et-Loire et l'autre de Tallien, commissaires de la Convention dans les départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire, aux sections de Paris; copies sig. de la griffe de COULOMBEAU, 6 et 7 mai 1793, 4 p. in-fol.

Appel pressant aux hommes du 14 juillet et du 10 août, pour venir au secours des patriotes de la Vendée, dont le sol est ravagé par les hordes de brigands.

ARMEMENT DE L'ARTILLERIE. Quinze pièces.

1º Lettre-circulaire de Расне aux sections, sig. de sa griffe ; 26 juin 1793, 1 p. in-4.

Une artillerie formidable est le moyen le plus efficace de détruire les rebelles de la Vendée, et la Convention a décrété, dans ce hut, la levée d'un corps de mille canomiers dans Paris. L'organisation de le leuleur, et L'amour sacré de la patrie et de la liberté ne pourra-t-él donc pas nous inspirer l'énergie que des prêtres et des despotes ont l'art de communique aux aveugles agents qui secondent leurs perfaites 2... »

- 2º Onze récépissés sig. des commandants de l'artillerie des sections, des pièces de canons qui leur ont été délivrées par l'Arsenal, en remplacement de celles qu'ils ont données aux sectionnaires parlis pour la Vendée; du 4 au 18 juillet 1793, 11 p. in-4.
- 3º Trois pièces relatives à l'organisation de l'artillerie parisienne destinée à la Vendée, 3 p. in-4.

EMPRUNTS DES SECTIONS.

1º Deux décrets de la Convention, sig. Masuyer, Cl. Fauchet, Genissieu, Poullain-Grandprey et Defermon ; 24-26 mai 1788, sceaux.

Avance de diverses sommes aux sections de la Croix-Rouge, des Quinze-Vigits et du l'inistère, pour les aider à remplir leurs engagements envers les citoyens qui vont combattre les rebelles.

2º Copie aut. sig. de Petro de Perdelau (ancien consul de France dans le Levant), d'une lettre à lui adressée par le comité de surveillance de la section de l'Arsenal, le 4 juin 1793, avec sa réponse; 3 p. 1/4 in-fol.

Il est désigné un des vingt citovens riches qui doivent fournir le cautionnement de la somme de 150,000 fr. avancée à la section par la Convention nationale pour le recrutement de la Vendee. — Carleuse pièce.

INDEMNITÉS ET SECOURS AUX VOLONTAIRES. 63 pièces, 125 p. in-4.

Toutes ces pièces sont relatives aux souscriptions volontaires, aux dons patriotiques et aux contributions forcées levées dans les sections de Paris, en 1733, pour l'eatrefien des volontaires parisétens envoyeé dans la Vendée et de leurs familles. Elles sont toutes signées des membres des sections dont elles émanent.— Curieux dossier.

DÉSERTEURS. Dix pièces, 15 p. in-4.

Ces pièces concernent les déserteurs des batallions parisiens envoyés en Vendée. Elles portent les signatures des commissaires des sections, de Pache, maire de Paris, etc.

960. VENDÉE, 4793.

1º L. a. s. du citoyen Mortier, commissaire national à Sablé (Sarthe); 2 avril 1793, 2 p. in-4.

Détails intéressants relatifs à divers avantages remportés par les républicains sur les rebelles, notamment près de Nantes, et sur leurs forces aumériques respectives.

2º Note du ministère de la guerre et lettre circulaire de PACHE aux sections, sig. de sa griffe; 12 et 14 août 1793, 2 p. in-4 ou in-fol.

Ces deux pièces sont relatives à la mise en réquisition de tous les artificiers de Paris, « pour s'occuper uniquement à préparer les matières combustibles destinées à détruire les repaires des brigands de la Vendie. »

3º L. s. de GAUDIN, commissaire national dans la Vendée, au général Boulard, datée des Sables, le 7 mai 1793, 2 р. in-4, et 1. s. de Gomea, ministre de la justice, à Bouchotte, 27 juillet 1793, 1 р. 1/2 in-fol.

Ces deux lettres sont relatives à la manufacture de munitions établie aux Sables pour l'armée républicaine.

261. VENDÉE, an II.

- 1° Notes des ordres donnés par le ministre de la guerre aux généraux pour empêcher les Vendéens de repasser la Loire; 14 frimaire an II, 2 p. in-4.
- 2º Lettres des généraux Canuel et Avril, annonçant que les rebelles sont absolument dispersés; copie sig. du représentant GARBAU, 28 au 30 ventôse an II, 2 p. 1/4 in-fol.
- 3º Situation de la division d'artillerie existante à Niort, p. s. du général Macons; 20 germinal an II, 5 p. gr. in-fol.
- 262. VENDÉE ET CHOUANNERIE. Consulat, Empire et régne de Louis-Philippe.
 - 1º L. s. de Fovené, ministre de la police, à son collègue de la guerre; 23 messidor an IX, 1 p. 1/4 in-4.

Informé que les ennemis de la République s'agitent de nouveau dans les départements de l'Ouest, et qu'ils ont choisi Caen pour centre de leurs nanœuvese, il l'invite à envoyer une demi-brigade de renfort dans cette

2º L. s. de Dusois, préfet de police, au banquier Delessert; 26 pluviôse au XI, 1 p. 1/2 in-4.

Des familles allemandes des départements réunis, trompées par l'espoir chimérique d'une distribution de terres dans la Vendée, out quitté leurs toyers, et sont dans ce moment à La Villette, réduites à se nourrie de chair de cheval qu'elles enlèvent aux écquarisseurs. Il prie qu'on leur distribue des soupes économiques, en attendant qu'on les fasse rétrogrador.

3º L. s. de Mollien, ministre du trésor, à son collègue de la guerre; 5 mars 1814, 1 p. in-fol.

Huit à neuf cents francs ont été enlevés de vive force par une bande de brigands dans la caisse du receveur de La Garnache, et d'autres habitations ont été pillées par eux. Les percepteurs n'oscent plus agir pour presser les contribuables dans le département de la Vendée. « En vois informant de ces désordres, qui compromettent si gravement les finances de l'empereur, je ne puis que m'en rapporter aux mesures que vous croirez devoir prendre...»

4º Deux pièces relatives au soulèvement de la Chouannerie en 1831.

263. VENTE DES OBJETS PRÉCIEUX DES CHATEAUX NATIONAUX.

1º Etat des meubles, tapis et porcelaines du palais national de Versailles qui peuvent être vendus sans porter préjudice au Musée, deux pièces, plus la lettre d'envoi sig. de François de Neufehateau, ministre de l'intérieur, au ministre des finances; 15 fructidor an VI, 3 p. in-fol.

2º L. s. du même au même; 25 fructidor an VI, 1 p. 1/4 in-fol.

Relative aux objets d'art du musée de Tours, des châteaux d'Amboise, de Chanteloup et de Châteauneuf, dont une partie est réservée à l'instruction publique, à l'ameublement du Directoire et des ministres, et l'autre destinée à être vendue.

PERSONNAGES DIVERS DE L'ÉPOQUE DE LA RÉVOLUTION

264. AGASSE (Augustin-Jean), fils d'un négociant de la rue Saint-Honoré, condamné à mort et exécuté le 9 février 1790, avec son frère Jean-Baptiste, pour contrefaçon d'effets publics.

Pièce aut., 8 p. petit in-8.

Texte du mémoire qu'il adressa à Necker pour lui avouer son crime. Cette pièce de conviction fut la plus forte preuve contre les frères Agasse. Elle porte la signature aut, de Picani-Dessauss, commissaire-interrogateur et celle de A.-J. Agasse. Cest une des pièces du procès.

265. ANGLÉS (Jules, comte), homme d'Etat, ministre de la police générale sous Napoléon Ier, préfet de police sous Louis XVIII, n. à Grenoble, 1778, m. 1828.

1º P. s. d'Hugues Marer; 1809, 1 p. in-fol., cachets, vignette.

Passeport pour M. Anglès se rendant en Allemagne, chargé de mission.

2º P. s. sur vélin par Cambacénés; 1813, 5 p. 2/3 in-fol., cachet.

Etat détaillé de la dotation accordée par l'empereur au Comte Anglès.

3º 105 l. a. signées A. par le comte J. Anglès au baron Ed. Mounier ; 1817-26, environ 300 pages in-4.

 ${\rm Important}$ dossina instorique pour l'histoire de la police sous la restauration.

 AUDOUIN (Xavier), membre de la Commune de Paris, adjoint aux ministres de la guerre Pache et Bouchotte, n. à Limoges, 1766, m. 1837.

1º L. s. comme adjoint au ministre de la guerre ; an II, 1 p. in-fol. Vignette représentant un bonnet phrygien.

2º L. a. s. ; brumaire an VII, 1 p. in-folio. Jolie vignette du dépôt de la guerre.

3º L. a. s. à Napoleon Ier; Paris, 6 septembre 1807, 2 p. in-fol.

CURIEUSE PIÈCE. Il demande un emploi à la Cour des Comptes. « Ancieu juge à la Cour de cassation et adjoint au Ministère de la guerre et histo-

riographe du dépôt général J'al eu bien des occasions d'acquérir la réunion des connoissances des lois judiciaires et administratives que cette Cour aura à appliquer.

4º P. s. par Barbarin, Alletz, Hannocque-Gréam et Le Roux, membres du département de police de la Commune de Paris; Paris, 22 nivôse an III (11 janvier 1795), 1 p. in-4.

Ordre de transférer Xavier Audouin, ex-adjoint au mioistre de la guerre. (La nouvelle prison n'est pas indiquée.) — On a joint une pièce imprimée : Lettres aux aux-culottes de Londres pur Xavier Audoin, imprimée par ordre de la Société des amis de la Liberté et de l'Egalité, 8 p. pet, in-8.

- 267. BABEUF (François-Noël), dit Caïus Gracchus, rédacteur du Tribun du peuple, chef de la tentative communiste, qui avorta le 21 floréal an IV, n. à Saint-Quentin, 1764, décapité à Vendôme le 25 mai 4797.
 - P. a. s., signée aussi par Jean-Pierre Audiffred, négociant; Paris, 21 septembre 1789, 3 p. în-4.

CUBBER DOCUBERT. Andiffred, possesseur de l'invention du graphomètretrigonomètrique et F.-N. Babeuf, archiviste, auteur d'un plan de endastre perpettal, ayant trouvé qu'il y avait une grande connexité entre leurs découvertes font un traité pour les exploiter.

BABEUF (François-Noël).

L. a. s. à son fils Robert; (Saint-Quentin), 7 mai 1790, 3 p. in-16.

This cunness letters: * Bonjour, mon cher enfant, bon jour, mon petit camarade, mon frère, mon cher lobert. Je t'ai acheté une canne, bien belle, enfenséet elle, lo, oui, vraiment joie petite canne, c'est une canne de Saint-enfant et inite l'impression, probablement dans le but de la rendre plus lisible à son petit garçon.

269. BABEUF (François-Noël).

1º Deux minutes de lettres ; 10 janvier et 10 septembre 1791, 11 p. in-4.

Une de ces lettres, destinée à M. J. M. Couppe est très importante. Il expose ses principes et énumère tout un plan de réforme constitutionnelle.

2º 2 minutes de lettres sur le même feuillet, 2 p. in-8.

Ces lettres sont écrites de prison : elles sont adressées, l'une à un ministre et l'autre à Thibaudeau.

270. BABEUF (François-Noël).

1º L. a. s. à l'agent national de la Commune et aux municipaux d'Arras; (Arras), 14 germinal an III, 2 p. in-4.

Curieuse épltre où il se plaint qu'on intercepte sa correspondance. Il considère cet acte comme une làcheté insigne: il fulmine coutre les oppresseurs du peuple et leur prédit une prochaîne révolte des opprimés.

2º L. a. s. à Langlet, procureur de la commune d'Arras; maison d'arrêt des Baudets, à Arras, 1er fructidor an III, 2 p. in-4.

Importante lettre où il proteste contre sa mise au secret. On a refusé de le laisser communiquer avec le citoyen Gonord, lieutenant de dragons. Il demande justice de ces procédés.

271. BABEUF (François-Noël).

L. a. s. à l'agent national de la commune d'Arras; Arras, 29 germinal an III, 2 p. in-4.

Il se plaint qu'on lui refuse les choses les plus nécessaires. Il demande de la lumière, du café le matin, etc.

272. BABEUF (François-Noël).

Adresse des défenseurs des droits de l'homme, réunis en société populaire, dite ci-devant électorale, au peuple de Paris et de toute la République, manuscrit aut., 10 p. in-fol.

Carieux document. Comparaison entre les principes contenus dans le préambule de la déclaration des droits de l'homme avec les principes de l'adresse de la Convention nationale aux Français, que Cambacérés a fait adopter le 18 vendémiaire (an II).

273. BABEUF (François-Noël).

1º P. s. par Merlin, de Douai, ministre de la justice; 22 pluviôse an IV (11 février 1796), 2 p. 1/2 in-folio.

Capic certifiée conforme du rapport du juge de paix de la section des Champs-Elysies. — Le 15, par ordre du Directoire, la fennne Langlet, distributrice du journal le Tribun du peuple, a été mise en arrestation, comme complice de Babeuf. Elle a déclare, dans l'interrogatoire, qu'elle était l'épouse de Babeuf lui-même, mais s'est une sur tout le reste, refusant d'indiquer la retraite de son mari, qui se cache sous le nom de Roche. On espérait découvrir Babeuf par les allees et vennes de son fils, qui lui servait d'intermédiaire avec sa femme; mais la négligence des inspecteurs de police a fait rehouer les mesures priess dans co but. La femme Babeuf a céé écrouée à la Petite-Force. — Le juge de paix, nomme Lanaugue de Chinois, sur le boulevard Montmartre, est un point de reunion pour les partissans du système de Babeuf, Il paraitrait même que son ouvrage sy distribue: Cest à un homme adroit à en acquérir la preuve; en sy prenant bien, Il pourrait y apprendre pout-être le lieu de la retraite de Babeuf, » — (Dans le n° 40 de son Triban du peuple, qui parut huit jours après, Babeuf parle de ces poursuites dans un article intitule: Atroce attentat du gouvernement dans l'arrestation de ma femme et l'assossinat de mes enfants.)

femme et l'assassinat de mes enfants.)

2º P. s. par HOUDEYER, secrétaire général du Comité de sûreté générale ; Paris, 15 ventôse an III (5 mars 1795), 1 p. in-4, tête et vignette imprimées, cachet.

Arrêté du Comité de salut public ordonnant que les nommés Babeuf, Pouré et Le Bois éétenus à la maison d'arrêt de la rue des Ortles, seront à l'instant transférés à celle de la Porce,

274. BONNEVILLE (Nicolas de), fameux publiciste et littérateur, qui joua un rôle important dans la presse révolutionnaire. Il fut jeté en prison après le 48 brumaire pour avoir comparé Bonaparte à Gromwel, n. à Evreux, 1760, m. 4828.

L. a. s. à Perregaux; Paris, 5 brumaire an VI, 2 p. 1/2 in-4.

Carrieuse lettre où il lui demande de lui prêter des fonds pour permettre de prendre un hureau de loterie, accordé par le Directoire, à une excellente lemme, « à huguelle je dois minteresser puisqu'élle est la miere de mes eularies. A l'parie de Thomas Paine, qui loge chez lui. (Imprimerie-librairie du crete-social, pince du Thélite-Français, pt.)

BOSC (Document sur Louis-Auguste-Guillaume), naturaliste, ami de Madame Roland, n. 4759, m. 1828.

P. s. par Martel et Dibelot, président et greffier de la section du Contrat social; Paris, 15 février 1793, 1 p. in-4.

Certificat de civisme pour le citoyen Louis Bosc, administrateur des postes, rue des Prouvaires.

 BUONARROTI (Michel), arrière-neveu du grand sculpteur Michel-Ange, co-accusé de Babeuf, historien de leur conspiration, p. 1761, m. 4837.

L. a. s. au commandant de l'île de l'Egalité, ci-devant Saint-Antioche; 21 janvier 1793, 1 p. in-fol. (Coll. B. Fillon.)

e Mes fonctions d'apôtre de la liberté m'imposent de concourir au soulagement de l'humanité soulirante. Jui trouvé i el treis panvres fommes qui mériterent, sans une soulirante. Jui trouvé i el treis panvres fommes qui bages... 2 Comme II existe dans les magasins de The l'Egalité via de a appartenant à des satellites volontaires du tyran de Sardaigne, a lesquels bleis seront sans doute distribués aux plus nécessiteux, Il le prie de faire participer ces malheureuses à lu distribution : puis il signe : Baoqurroit, opiène de la liberé, cavage par le genéral pour organizer le peuple de S. Anticohe.

 CAMMAILLE SAINT-AUBIN (C.-M.), artiste et auteur dramatique.

L. a. s. à un ami; Châlons-sur-Marne, 16 septembre 1792, 4 p. in-4.

Curieuse lettre où il se montre violent révolutionnaire. Il s'informe de l'esprit public à Paris et demande des conseignements sur les élections à la Convention. V Est-il vrai que les brigants, tipe de la convention de la colores de masque de l'indigne covanté, prisonniers à Defonie, ont été punis de mort à leur arrivée à Paris. (On sait que les prisonniers de la Haute-Cour d'Orleans furent conduits à Versaulles, ou ils furent massacrés en grande partie le 9 septembre, v. le nº 190 du présent catalogue.) Il manifeste le plus vif desir de combattee les ennemis et fait l'eloge du partiotisme fieste le plus vif desir de combattee les ennemis et fait l'eloge du partiotisme fieste le plus vif desir de combattee les ennemis et fait l'eloge du partiotisme partie les serves de ma naissance, tu as été le foyer du la Literie. Paris l'Paris l'eus sacré de ma naissance, tu as été le foyer du la Literie. Paris l'apris de compagnée du bonheur et suivie de l'Abondance, plane majestuessement sur tout l'univers. Je te saluc, ò Paris, et je suis heureux d'avoir requ'îlètre dans ton sein immortel. »

 CHALIER (Joseph), le chef du parti révolutionnaire lyonnais, n. 1747, décapité le 16 juillet 1793.

L. a. s. aux députés de la Convention, à l'hôtel de Milan; Lyon, 4 mars 1793, 1 p. in-4. Rare aut. sig.

Práchuszi Lettriz, écrite au commencement des persécution que l'on dirigesit contre lui, comme complice d'un prétendu complot révolutionnaire. Chalière dénonce l'attitude des Marseillais à son égard ; ils viennent grossir le nombre de ses assassins. « Ils se disent et ils osent se dire soldats de la Patrie ? Ab non, sans doute, ils ne le sont pas. Ordonnés que pour la sûreté de ma personne les officiers répondent sur leurs têtes de celles que queques malintentionnés d'entre eux ont dit vouloir absolument abattire. Il est temps, calin, que ma vie, qui n'est employée que pour le salut du peuple, soit en sdreté. »

279. CHALIER (Joseph).

L. s., signée aussi par ROLAND, NIVIÉRE-CHOL, VITET, PRESAVIN, etc., officiers municipaux de la ville de Lyon, au procureur général syndic du département de Rhône-et-Loire; Lyon, 3 février 1791, 1 p. in-folio.

Ils le prient d'informer le public de la date de la foire. — Cette pièce est remarquable par la réunion des signatures de J.-M. Roland, le futur ministre de l'Intlérieur, Vitet et Pressavin, plus lard députés à la Couvention, Niviere-Chol, candidat des royaliste à la mairie de Lyon, concurrent heureux de Challère, etc.

CHALIER (Joseph).

P. s. avec quelques lignes aut.; Lyon, 16 décembre 1791, 2 p. in-4.

Plèce signée comme officier municipal; approbation d'une dépense.

 CHAMBON DE MONTAUX (Nicolas), médecin, maire de Paris du 30 novembre 4792 au 2 février 4793, n. 4748, m. 1826.

1º L. a. s. au citoyen Granville; 4º jour complémentaire an V, 1/2 p. in-8.

2º P. a. s.; 27 février 1822, 1 p. in-8 oblong.

Certificat médical. Il prend les qualités d'ancien premier médecin des armées et d'inspecteur général des hôpitaux militaires. (V. le n° 16 du présent catalogue.)

 CURTIUS (Guillaume), un des vainqueurs de la Bastille, n. 1743, m. 1801.

L. a. s. à M. Guillaume, directeur de la maison de secours de la rue des Filles-Saint-Thomas; Paris, 19 juin 1790, 1 p. in-4.

Il l'informe que son portrait est terminé et l'invite à venir le prendre, e vu que j'ai peu de place dans mon cabinet de réserve, s (V. le n° 152 du présent catalogue.)

 DALAYRAC (Nicolas), célèbre compositeur de musique, n. à Muret, 1753, m. 1809,

P. a. s.; 5 floréal an II (24 avril 1794), 1 p. in-fol.

CURIEUSE FIÈCE. Copie de la main de Dalayrac d'une pièce où les artistes de l'Institut national de musique déclarent que les talents de Dalayrac, auteur de 25 ou 30 ouvrages dramatiques, nolamment de plusieurs pièces patrioliques telles que la Journée da 14 juillet, da Siège de Toulon, sont très nécessuires aux travaux dent la Convenition a charge l'Institut.

 DANJOU (Document sur Jean-Pierre-André), membre de la Commune de 4792, n. 4735, m. 4848.

Certificat de vie, signé par le juge de paix de la section des Arcis, pour Jean-Pierre-André Danjou, né le 6 mars 1735, à la Tour-d'Aignes (Vaucluse).

 DESAULT (Pierre-Joseph), célèbre chirurgien, qui soigna Louis XVII au Temple, n. 4744, m. 1795.

1º L. a. s. au citoyen Vavin; Paris, 27 novembre 1792, 1 p. in-4.

Intéressante lettre relative à l'embaumement du corps de Mirabeau.

2º P. s. par Hexay et Міснеї, administrateurs au département de police de la Commune de Paris; 11 prairial an II (30 mai 1794), 1 p. in-4, tête et vignette imprimées.

Ordre au concierge de la maison d'arrêt du Luxembourg de receveir le nommé Dussait, chirurgien-major de l'hospice de l'Humanité. (Sur la dénonciation de Chaumette, Desault avait été arrèle au cours d'une leçon, le 28 mai 1794.)

286. DIETRICH (Philippe-Frédéric, baron de), minéralogiste, homme politique, maire de Strasbourg, chez qui Rouget de Lisle improvisa la Marseillaise, membre de l'Institut, n. 4748, décapité en 1793.

L. a. s., comme maire de Strasbourg, aux membres du Comité ecclésiastique de l'Assemblée nationale ; Strasbourg, 24 janvier 1791, 1 p. 1/2 in-folio.

Il leur soumet la formule de serment de M. Brendel, professeur de droit canon et leur demande si elle est acceptable.

 DORFEUILLE (Paul-Pierre Gober, dit) célèbre acteur et entrepreneur de spectacles, n. 1745, m. 1806.

L. a. s. aux membres du comité du district des Filles Saint-Thomas ; Paris, 21 août 1789, 4 p. in-fol.

CEMBURE LETTRE. Après avoir rappelé que les Parisiens se sont soulevés au 14 juillet pour défendre leur liberté menacée et rappelé que les gardes françaises se sont joints au peuple dans cette circonstance, il dit qu'il y aurait de l'ingratitude à abandonner le roi, leur père à tous, et il propose de former un corps de cent hommes par district, qui aurait la charge de veiller sur les jours du roi à Versailles. Il propose de demander au duc d'Orleans que le commandement de ce corps de 6.000 hommes soit confié au duc de Chartres.

- 288. DUVAL D'EPRÉMESNIL (Document sur Jean-Jacques), conseiller au parlement de Paris, qui lutta en faveur des prérogatives du Parlement, député aux Etats-Généraux, n. 1745, décapité en 1794.
 - 1º L. a. s. de Madame Sentuary d'Eprémesnil (au baron de Breteuil); Paris, 1e juillet 1788, 1 p. in-fol.

Elle demande à partager la prison de son mari (Duval d'Eprémesoil avait été arrèlé le 5 mai précédent.) « Jai rempli l'office de mère, celui d'épouse me reste encore. Il m'ordonne de porter mes sojas à celui a qui je me dois toute. J'espère de la bonté du roy, qu'il me laissera remplir mes dévoirs. »

2º L. s. de M. de Lamoignon, garde des sceaux, au baron de Breteuil; 8 juillet 1788, 1 p. in-fol.

Il lui retourne la lettre de Madame d'Eprémesuil que M. de Breteuil lui avait communiquée. Il ac donne aucune réponse au sujet de la demande de Madame d'Eprémesuil. Une note indique que la permission fut refusée.

- 289. FESCH (Document sur le cardinal Joseph), oncle de Napoléon I^{et}, archevèque de Lyon, n. 1763, m. 1839.
 - 1º L. s. d'A. Brongniart, directeur de la manufacture de Sèvres, au cardinal Fesch; 4 juillet 1811, 1 p. in-folio.

Il lui demande quel jour lui conviendra pour la remise du service de Sèvres, que lui offre l'Empereur.

2º P. manuscrite, 1 p. 1/2 in-fol.

Note des objets offerts au cardinal Fesch. Buste de l'empereur, tasse avec le portrait de l'Impératrice par Isabey, etc.

- GAIL (Document sur Jean-Baptiste), helléniste, mambre de l'Institut, n. 1755, m. 1829.
 - P. a. s. de Cicéron Le Bors, accusateur public ; Paris, 12 brumaire an II (2 novembre 1793), 1 p. in-4.

Il certifie, à titre de président de la section du Théâtre-Français, que le citoyen Gail, professeur de littérature grecque au collège de France, a rempli avec soin, lors du 19 août, toutes les fonctions qui lui avaient été déférrés par ses concitoyens.

- GONCHON (Clément), fameux jacobin, envoyé en mission dans les départements de Rhône-et-Loire et de l'Ain.
 - 1º L. a. s. à Garat; Lyon, 12 juin 1793, 1 p. 1/2 in-4.

Curieuse lettre où il proteste contre le rapport du Dubois-Crancé. Il prétend qu'on doit avoir autant de confiance dans ses rapports que dans ceux



rédigés par les représentants du peuple. « Vous deves suvoir, étant ministre de l'Intérieur, qu'il y a dans la République, des monstres, des seclérats de de toutes espèces, if faut les faire connaître pour que les étayens riches et pauvres qui ne sont pas encore à la portée de la vrai verto républicaine, puisqu'ils se laissent tromper par ces différentes tourbes d'insectes puissent les écraser. Oh l'aidez-moi à sauver la Patrie, »

2º L. a. s. du même au même ; Paris, 26 juillet 1793, 3 p. 1/2 in-folio.

Trés curieuse lettre où il raconte ses démélés, à Lyon, avec le représentant Birotteau.

 GOUGES (Document sur Olympe de), femme de lettres, ardente révolutionnaire, n. 1755, décapitée en 1793.

P. s. de Waveleux, greffier de la Petite-Force; Paris, 9 fructidor an IX (26 août 1801), 1 p. in-4.

Il atteste que la citoyenne Olympe Degouges était détenue à la petite Force comme suspecte et que sa belle-fille Madame Degouges y venait assidument la voir, jusqu'à son transport à la Conciergerie. — Un a joint un billet écrit au nom d'Olympe de Gouges.

 GRÉTRY (André-Modeste), célèbre compositeur de musique, auteur de Richard cœur-de-lion, n. 1741, m. 1813.

L. a. s. à M. Decroix; 1 p. in-8. Jalie pièce.

294. HASSENFRATZ (Jean-Henri), physicien, membre de la Commune de Paris, n. 4755, m. 4827.

1º 2 p. s. le Répub, J.-H. Hassenfratz; juillet 1793 et octobre 1794, 4 p. in-fol.

Pièces signées comme membre de la Commission des armements.

2º P. s. de Coulombeau, secrétaire-greffier de la Commune de Paris ; Paris, 21 février 1793, 1 p. in-4, tête imprimée.

Il déclare que le citoyen Jean-Henry Hassenfratz a été nommé membre du Couscil général du dix noût par la section des gardes-françaises ; il certile qu'il a assisté régulièrement aux séances jusqu'à sa nomination d'administrateur du matériel au département de la Guerre.

3º P. s. par Billaud-Varenne, C.-A. Prieur, R. Lindet, membres du Comité de salut public; Paris, 30 messidor an II (18 juillet 1794), 1 p. in-fol, tête et vignette imprimées.

Nomination du citoyen Hassenfratz en qualité d'inspecteur des mines.

4º P. s. par Merror, secrétaire-greffier de la municipalité; Paris, 24 décembre 1792, 1 p. in-folio, tête et vignette imprimées.

Copie certifiée conforme d'une déclaration d'Hassenfratz attestant qu'en qualité de membre du conseil de la Commune il n'a jamais eu de mission emportant une responsabilité de compatabilité.



 HAÜY (Document sur Valentin), instituteur des jeunes aveugles, n. 4745, m. 1822.

P. a. s. de Grillot et Levacher-Duplessis, président et secrétaire de la section de l'Arsenal; 8 prairfal an III (27 mai 1795), 1 p. in-fol.

Extrait du registre des procès-verhaux. — L'assemblée de la section constate que le citoyen Hady a provoqué, lors des massacres de septembre, l'asseassinat du citoyen Sicard, institutour des sourds-muels et qu'il a dévobé le registre des délibérations de la section. En conséquence, l'assemblée décide que le citoyen Hady doit être désarmé, arrêté et traduit devant le Comité de sûrete générale.

2º P. s. par Hauy et par Louise Allain, sa femme, signée aussi par les commissaires de la section des Lombards; 13 prairial an III (1et juin 1795), 1/2 p. in-4.

Certificat de levée de scellés chez le citoyen Valentin Haûy.

 JANVIER (Antide), célèbre mécanicien et horloger, n. à Saint-Claude (Jura), 1751, m. 1835.

L. a. s. aux membres du comité d'instruction publique; Paris, 4 floréal an III (23 avril 1795), 1 p. in-folio.

Intéressante lettre où il réclame un appartement sain et spacleux pour Ferdinand Berthoud. Ce logement pourrait être sitté au Louvre. Il déclare qu'il désire être un des premiers à recevoir les leçons d'un aussi grand maître.

 JOURDEUIL (Didier), adjoint au ministère de la guerre.

1º L. s. aux officiers municipaux de la commune de Compiègne; Paris, 24 germinal an II (13 avril 1794), 2 p. 1/2 in-4.

Il leur prescrit de veiller sur la conduite des officiers chargés de la garde des prisonniers de guerre.

2º P. a. s.; 2 nivôse, 1/2 p. in-4.

298. LA HARPE (Jean-François de), célèbre critique et auteur dramatique, membre de l'Académie française, n. 4739, m. 4803.

Pièce autographe ; 6 vendémiaire an IV (28 septembre 1795), 11 p. in-fol.

Discours politique prononcé dans une assemblée primaire de la section de la Butté-des-Moulins, relativement à la Constitution de l'an III. Très curieux document ou il s'efforce de justificer l'attitude des sections, que l'on accusait de vouloir gouverner la France, « Cette imputation est de la même force que celle qui transformait en contité central, en comité de gouvernement, la reunion des commissaires principaleus qui en sont la Ojustice des après la cir religion de la commissaire principaleus qui en sont la Ojustice des pours plus tard en lieu l'insurrection des sections royalistes contre la Convention.).

- LAVOISIER (Antoine-Laurent), l'illustre créateur de la chimie moderne, n. 4743, décapité en 4794.
 - 1º 2 l. s., signées aussi par les commissaires de la trésorerie nationale; décembre 1791, 2 p. in-folio.
 - 2º P. s. par Grégoire et Mentelle, secrétaires du comité d'Instruction publique, 10 prairial au III (29 mai 1795), 1 p. infol.

Ordre de lever les scellés apposés chez la citoyenne Lavoisier afin qu'elle jouisse de ses biens en toute liberté.

- 300. LEBRUN-TONDU (Document sur Pierre-Marie-Henri), ministre des affaires étrangères après le 10 août; il signa, comme président de quinzaine du Conseil exécutif, l'ordre d'exécution de Louis XVI, n. 1763, décapité en 1793.
 - P. s. par NAULIN, substitut de l'accusateur public; Paris, 7 nivôse an II (27 décembre 1793), 1 p. in-4, tête imprimée.

Ordre à l'exécuteur des jugements criminels de mettre à exécution le jugement qui condamne à la peine de mort Pierre-Marie-Henry Tondu, dit Lebrun, ex-ministre des Affaires étrangères.

- LOIZEROLLE (François-Simon Aven, chevalier de), littérateur; il fut sauvé de la guillotine par le dévouement de son père, qui se laissa décapiter à sa place, n. 1772, m. 1845.
 - P. s. par Rennesson et Guillotin, administrateurs du domaine national du département de Paris; 18 nivôse an II (7 janvier 1794), 2 p. 1/2 in-4.

Ils demandent que les scellés apposés chez la effoyenne Loizerolle et chez son fils soient levés, car il faut considèrer que le fils Loizerolle n'a point paru au tribunal et n'a jamais été entendu ni des juges, ni des jurés et qu'il n'y a en réalité ni accusation, ni déclaration du jury contre Loizerolle fils.

- MAGNIER (Louis-Bernard, dit Brutus), ardent révolutionnaire, président du fameux tribunal criminel de Rennes, n. 4772, m.
 - L. a. s. au citoyen Chateaugiron; Rennes, 19 prairial an II (7 juin 1794), 2 p. 1/2 in-4.

Curieuse lettre où il lui expose qu'il a emprunté 2,000 livres à ses collègues du tribunal de Rennes pour aller rélablir sa sauté auprès de sa mère à Reimfon-sur-Oise (Guise (Alsne)). Le tribunal venant d'être dissout, il est forcé de rembourser immédiatement les 2,000 livres à ses collègues et il sollicité du citoyen Chateaugiron un prêt d'argent qui bui permette de se libères. (La lettre est adressée à H. de Chateaugiron, qui fallilit devenir le beau-frère de Marceau.)

303. MARCHENA (José), littérateur et homme politique d'origine espagnole, secrétaire du général Moreau, n. vers 4770, m. 1821.

3 l. a. s., dont une à Barras; 7 p. in-4.

Carienses letires relatives aux persécutions dont il a été l'objet, à la liberté des culles, etc. — On a joint un manuscrit de 11 p. in-4, qui confient deux articles sur l'Espagne.

- MÉHÉE-DELATOUCHE (Jean-Claude-Hippolyte), publiciste, un des organisateurs des massacres de septembre, n. 1760, m. 1826.
 - 3 l. a. s. à divers ; 1799-1806-1826, 7 p. in-4. Une de ces pièces est fortement tachée d'humidité.

Caricux dossier. Dans une lettre de 1896 il annonce que sur le désir de son correspondant il s'occupe de faire retirer de la circulation une brochure — l'Anti-Jarieu — qu'il avait fait imprimer dans les temps d'abomination. Il se déclare partisan d'une retigion qui aura pour priacipal degne l'amour de son pars et l'obligeance envers son prochait. Caulfennet pour un tevail Talleyannd. — Ges lettres pur proche de l'affennet pour un tevail retigion de la comme de l'acceptant de la comme de l'échée, adressée à un racteur du Moniteur. Elle défend son mari, qui était accusé, dans un article du Moniteur, d'avoir pris part aux massacres de septembre.

- 305. MOMORO (Antoine-François), révolutionnaire, qui prit une part active à la journée du 10 août, apôtre du culte de la Raison dont sa femme était une des déesses, n. 1756, décapité en 1794 avec les Hébertistes.
 - 1º P. s., écrite et signée par Gan., l'helléniste; 4 octobre 1792, 1 p. in-8 oblong.

Nomination de secrétaires chargés de faire des collectes à domicile pour l'équinement des volontaires.

2º L. a. s.; 9 décembre 1792, 2 p. in-folio.

Curieuse lettre où il rappelle que dans sa mission, comme commissaire du pouvoir exécutif provisoire, il a sauvé la vie, à Lisieux, à la baronne de Drucourt ainsi qu'à ses domestiques, que l'on voulait massacrer et qu'il a évité le massacre des détenus dans les prisons de Lisieux.

30 P. a. s.; 8 frimaire an II, 1 p. 1/2 in-4.

Mémoire d'impression fournies au Comité de salut public de la section de Marseille et de Marat.

MOMORO (Antoine-François).

L. a. s. à Vincent, secrétaire du ministère de la guerre ; Saumur, 1^{cr} août 1793, 2 p. in-4.

Il lui envoie une dénonciation grave contre Westermann, qui est allé én Vondée nour livrer les républicains aux rebelles. Il faut lui faire son procès. Il est temps de chasser tous les coquins de l'armée, à commencer par les généraux ci-devant nobles. « Rossignol, qui est actuellement général en chef, purgera tous ces drôles lá. 3 Il parie ensuite d'une affaire où les Répucains aurait eu l'avantage à Chantonay et il demande l'envoi des Mayençais en Vendée, pour en finir au plus vite.

- MONTANSIER (Marguerite Brunet, dite), célèbre actrice et directrice de théâtre, p. 4730, m. 4829.
 - P. s. avec deux lignes aut., signée aussi par Honoré Bourpon Nœuville, son associé; Paris, 21 floréal an II (10 mai 1794), I p. in-4.
 - H.-B. Nœuville et Marguerite Montansier donne pouvoir à un procureur de traiter pour la location du thôttre de Caen. Nœuville était détenu à la grunde Force et la Montansier à la petite.
- 308. MONTANSIER (Marguerite Brunet).

10 L. s.; Paris, 3 juillet 1790, 2 p. in-4.

Belle lettre relative à un spectacle qu'elle devait donner à Versailles avec son associé M. de Nœuville.

 MOREAU (Jean-Michel), dit le Jeune, dessinateur et gracieux vignettiste, n. 1741, m. 1814.

Portraits-charges, dessins à la plume, 1 p. in-4.

 NECKER (Jacques), le célèbre financier, ministre de Louis XVI, père de Madame de Staël, n. 1732, m. 1804.

L. aut.; 6 février 1801, 1 p. 1/2 in-4.

Il parle d'un deuil qui vient de frapper Madame de Créqui, puis il remercie son correspondant de l'article qu'il a publié sur le dernier livre de sa lille (Sur le littérature considèrée dans se ropports avec l'etat mond et politique des nations). Le compte-rendu très détaillé plait assurément aux auteurs mais le public, qui tient surtout à être renseigné promptement, préfère une analyse sommaire, mais paraissant rapidement.

- PACHE (Jean-Nicolas), ministre de la guerre, maire de Paris, n. 1746, m. 1823.
 - 1º L. a. de Pache, signée par le maréchal de Castries; Paris, 24 décembre 1782, 1 p. in-4.

Lettre de recommandation en faveur de Necker.

2º L. a. s. à Cusset, député à la Convention; 14 décembre 1792, 1 p. in-4.

Prixe IIIstonique. Il a reçu avec un serrement de cœur la lettre qu'il lui a a écrite le 19; elle lui parvient avec celle de Beurnanville (Beurnaville) et a crite de la Mosselle, venait dessuyer plusieurs échecs devant Pellingen I armée de la Mosselle, venait dessuyer plusieurs échecs devant Pellingen II armée pour la réparer. Il seruit superfier qui pourra faire cantonner son armée pour la réparer. Il seruit superfier de l'ordina aucun détail, il me semble que le jagement de Louis Capet veus rapelle à Paris, ainsi nous en causerons ensemble, » (V. les n° 17, à 20 du présent catalogue.)

 PALLOY (Pierre-François), maître-maçon, entrepreneur des démolitions de la Bastille, connu sous le nom du Patriote Palloy, n. 4754, m. 4835.

1º P. a. s., 1 p. in-8.

Notice sur une cliquette, qu'il avait faite avec le fer et le bois de la Bastille. Elle lui servait à appeler les ouvriers pour les repas et à rétabilir l'ordre dans les chantiers.

2º L. s. à Audon, ancien commis de la Bastille; 10 mars an IVe (de la Liberté?), 2 p. in-fol.

Lettre relative à la reddition de ses comptes de la démolition de la Bastille,

3º Titres qui m'autorise pour la démolition de la Bastille et pièces à l'appuy, pièce manuscrite, 24 p. in-folio.

Intéressant manuscrit, qui contient la copie de toutes les pièces qui concernent la démolition de la Bastille.

4º 30 pièces ou lettres diverses adressées à Palloy, toutes relatives à la démolition de la Bastille. Le dossier contient notamment une pétition des ouvriers employés à la démolition de la Bastille. Ils demandent à continuer leur travail jusqu'à ce que la dernière pierre soit arrachée, des lettres de Cahier de Gerville, de Moreau de Saint-Méry, de J. Menou, toutes relatives à l'envoi de souvenirs de la Bastille.

50 10 pièces imprimées.

Portrait de Palloy et pièces de circonstances imprimées par Palloy.

313. PALLOY (Pierre-François).

12 pièces imprimées portant la signature autographe de Palloy.

Envoi de souvenirs de la Bastille, serments républicaines, etc. Un de ces serments est délivré à Bouchotte ; il porte sa signature autographe.

314. PALLOY (Pierre-Francois).

1º 2 l. a. s., adressées à sa femme; 1794, 6 p. pet. in-8.

Curieuses lettres écrites pendant sa détention.

2º P. s. par Coulombeau, greffler de la Commune de Paris; 29 nivôse an II (18 janvier 1794), 1 p. in-fol.

Extrait du registre des délibérations du Conseil général. L'assemblée ayant délibéré sur une pétition de la citoyenne Palloy, fille du Patriote, déclare que l'arrestation de son père est motivée par ses malversations et passe à l'orde du jour.

3º P. s. par Tallien, Bézard et Monner, conventionnels; 25 ventôse an H (15 mars 1794), 1 p. in-fol.

Extrait des procés-verbaux de la Convention. — La Convention déclare nulle et illégale l'arrestation de Palloy et décrète sa mise en liberté.

315. PALLOY (Pierre-François).

6 p. s. par Měněe-Delatouche, Tallien, etc.; 1792, 8 p. in-4 ou in-folio.

Pièces adressées à Palloy et relatives à l'organisation de la fête donnée en l'honneur des soldats de Chateauvieux.

316. PALLOY (Pierre-François).

1º P. s. par Tallien, secrétaire-greffier de la municipalité de Paris; 24 août 1792, 1 p. in-folio.

Le Conseil général de la Commune arrête que Palloy remetira au département des travaux publics les noms, le nombre et le signalement des ouvriers employés aux travaux du Temple.

2º P. S. par Pérard, Duhem, Lakanal et Merlin, de Douai; 9 août 1793, 1 p. in-folio.

Extrait des procés-verhaux de la Convention. L'assemblée accepte un tableau donne par Palloy; il est formé des pierres de la Bastille et un glatve, sur lequel est inscrit : fatal aux tyrans, est attaché au dit tableau.

3º Passeport délivré à Palloy par le comité de sûreté générale, sig. MATHIEU, PERRIN (des Vosges), CALÉS, GAUTHIER (de l'Ain), THIBAUDEAU et SEVESTRE; 29 germinal an III, 4 p. infol, cachet.

Les autorités militaires laisseront librement passer le citoyen Palloy, de la commune de Sceaux-l'Unité, allant à Versailles auprès du représentant André Dumont. — A la suite sont trois sissa, (Par suite de l'insurrection du 12 de ce mois, on avait pris des mesures très sévères contre les Terroristes. Les ennemis que Palloy avait dans sa commune citaient purveuns à le faire comprendre dans cette catégorie, ce qui explique la nécessité de ce passeport.)

PALLOY (Pierre-François).

A l'auteur de l'Histoire numismatique de la Révolution française (M. Hénin), p. aut. de Palloy; (vers 1825), 12 p. in-folio.

cause (M. Henin), p. aut. de Pallor; (vers 1825), 12 p. in-folio.

Cel autographe est illustré de neut vignettes graveis par Palloy; elles souri
accompagnées de légendes. L'une des gravures représente les deux revers
de sa mécalide du 9 thermiolor, qu'il fit en l'an III, avec les barreaux du cachet où en l'avait jeté pendant la Terreur. Les huit autres vignettes sont
des allégories destinées à la glorification de Louis XVIII. Dann cette lettre
singulière, il témolgne sa recomalissance à l'auteur de l'Histoire numismodilles qu'il a fuit frapper à cette époque, et de lui avoir, les promiers en
dilles qu'il a fuit frapper à cette époque, et de lui avoir, les promiers en
es a parlagés avec un courage héroique. Ils comptent cirquante ans de
mariage, et ils vont renouveler leur nœud conjugal à la face des autels. —
Il finira comme il a commence, tonjours patriots paur la site. « Pela été ma
em face des cinq cent électeurs, le douze juillet 1789, à la maison commune... » — Depuis la rentrée des Bourbons, il a heaucoup écrit à la louange
de la paix; il a imaginé des vignettes qui sont autant de médailles pour l'hisfoire, « Tout ce qui me vient dans l'idée est exècuté sur-le-chump. Je travignettes que médailles, dont j'ai peuplé, et mis au monde depuis 1789. . »
Le 26 juillet 1789, il a sauvé la vie à M. Champion de Villeneuve, ministre
de l'intérieur, qui allai teire victime d'un assassiant « Alor», dil-li, J'élais
royaliste constitutionnel, » Après la journée du 19 août, la Commune hal

suscita des tracasseries. Il rendit ses comptes pour ses travaux des Tuileries (V. le n° 182), reçui les angustes prisonners, comme archifecte du Temple, et partition prison de la courir le bruit qu'il était émigré, et qu'il empertait 300,000 livres à la nation. Il r'en servit partitiqu'il était émigré, et qu'il empertait 300,000 livres à la nation. Il r'en servit pas moins la Republique avec dévouement. Il revint au sein de sa famille, et se vit bientôt jeté dans un cachot. Tous les gouvernements qui se soni succédé, même celui du Directoire, étaient sans consistance. Il yest rallié à celui de l'Empereur, qui rumenait Fordre et la victoire, et il ne fa jamais tralit, « 3 e regarde coume un grand crime la trahison; j'abhore ces étres lograts aux hienfaits de leur maître, ces hommes à double face, ces caméleons de tous les partis, ces slogés et névolution, qui bourne à conte l'ennouni; muis voyant que les Parisiens ouvraient leurs portes, il sest rallié aux Bourbons. Il expose cousite la triste situation où il se trouve. Un oncle qu'il avait à Condrieux (Rhône), devait lui laisses 800,000 fr. Il en a été fruste par le mariage de cet oncle avec sa cuismière. Il ne lui reste qu'une ülle, veuve d'un side de caup de l'Empereur. Elle a un fils, officier au 48 de ligne. Elle reçoit une pension de 800 fr. « El moi et mon épouse, dit-il, nous n'avons que 600 fr. viager. »

 PAROY (Jean-Philippe-Guy Le Gentil, marquis de), peintre et graveur, auteur de Ménoires sur la Révolution, publiés par M. Etienne Charavay, n. 1760, m. 4824.

3 l. a. s.; 1818-1824, 6 p. in-4 ou in-8.

 PICCINNI (Joseph-Marie), fils ainé du compositeur de musique, auteur dramatique, n. 1758, m. 1826.

Rapport aut. sig., à Barras, 3 p. in-fol.

Rapport sur la situation de Paris. Il demande à être employé comme agent secret. Curieux détails.

 RÉAL (Pierre-François, comte), accusateur public prés le tribunal du 10 août, directeur de la police sous Fouché et préfet de police pendant les Cent-Jours, n. 1757, m. 1834.

1º P. s. par les administrateurs du département de police du département de Paris; 11 germinal an II (31 mars 1794), 1 p. in-4.

Ordre d'écrouer au Luxembourg le citoyen Réal en vertu d'un arrêté des comités de salut public et de sûreté générale.

2º L. a. s. à Merlin, de Douai; Vendôme, 27 ventôse an V (17 mars 1797), 1 p. in-4.

Lettre écrite en qualité de défenseur du général Fyon, — La minute aut. de la réponse de Merlin est au dos.

3º L. a. s. à M. de Bellemare, commissaire de police, à Anvers ; Paris, 18 août 1813, 1 p. in-4.

Curieuse lettre relative à une querelle qui s'était élevée entre Rampon et le préfet de l'Escaut, Desmousseaux. 321. RÉVEILLON (Jean-Baptiste), propriétaire d'une manufacture de papiers au faubourg Saint-Antoine, qui fut pillée le 21 avril 1789, n. à Paris, le 11 octobre 1725, m. dans la même ville, le 18 septembre 1811.

L. aut. à la 3e personne ; 23 juillet 1789, 1 p. 1/2 în-8. Rare.
Il invite un ami à diner afin qu'ils puissent pleurer sur leurs malheurs onnums.

322. ROGER (Barthélemy), célèbre graveur, n 4767, m. 4841.

1º Reçu aut. sig.; Paris, 14 sept. 1822, 1 p. in-8 oblong. — 2º 5 vignettes gravées par lui, dont 2 d'après Prud'hon.

 SAINT-HURUGE (Victor-Amédée, marquis de), fameux révolutionnaire, qui participa aux journées d'octobre 4789 et du 20 juin 4792.

1º 21. s. avec deux lignes aut.; Paris, 30 septembre 1789, 2 p. in-4.

Lettre circulaire aux districts où il proteste contre son incarcération.

2° L. a. s. ; Prison de Péronne, 9 août 1797, 4 p. in-fol. Coupée en 8 morceaux.

Caricuse pièce écrile de prison, où il était détenu pour avoir prêché à Péronne le meurtre et l'incendie. Il proteste de son innoceace et demande sa mise en liberté.

324. SANSON (Charles-Henry), bourreau de Paris, qui exécuta Louis XVI, n. 1739, m. à Paris, 4 juillet 1806.

L. a. à la 3º personne, à Maton de la Varenne; 3 mars 1790, 1 p. in-4, Rare.

Il lui envoie deux recettes pour se purger.

 SEDAINE (Michel-Jean), célèbre auteur dramatique, membre de l'Académie française, n. 4749, m. 4797.

Pièce autographe; 1793, 1 p. in-4.

C'est le propre signalement de Sedaine, destiné à être inscrit sur une carte de sûrele.

326. SIJAS (Prosper), ardent jacobin, adjoint au ministre de la guerre; il tenta de soulever la Commune de Paris lors du 9 thermidor, n. 1759, décapité le 11 thermidor an II.

2 l. s. comme adjoint au ministre de la guerre ; 1er et 4 septembre 1793, 2 p. in-folio.

Envoi d'un détachement de cent hommes, pris dans la gendarmerie du département de Paris, au général Carteaux.

 SOURIGUERE SAINT-MARC (J.-Marcel), auteur dramatique, collaborateur de Désaugiers, n. 1767, m. 1837.

1º L. a. s. à M. Capelle; Paris, 31 octobre 1829, 1 p. in-4.

Il lui envoie son hymne : le Réveit du peuple.

2º Le Réveil du peuple, 1 pièce de vers aut. sig., 3 p. in-4.

328. VINCENT (François-Nicolas), un des chefs des Cordeliers, secrétaire général du ministère de la guerre, n. 1767, décapité le 4 germinal an II.

1º L. a. s.; 11 septembre 1793, 1 p. in-4.

2º 2 l. s., comme secrétaire du ministère de la guerre ; 1793 et 1794, 2 p. in-fol.

BREVETS ET VIGNETTES

329. BREVETS, 48 pièces.

Pièces sur vélin et sur papier : Bataillon des patriotes de 1789, carlouche patriotique, certificat de présence, médaillon des deux épées, XIº bataillon du departement de Paris, 84º et 28º demi-brigade, congé de réforme, etc.

330. AMBASSADEURS, 13 pièces.

Jolies vignettes gravées, qui ornent des lettres d'Amelot, Cacault, Haller, Rivand, Roberjot, Barthélemy, Bertolio, etc.

331. CONVENTION ET DIRECTOIRE.

Vignettes de la Convention, du ministère de la guerre, du Directoire, curieuse et très belle vignette des épreuves nationales, etc.

332. VIGNETTES MILITAIRES. 28 pièces.

Toutes ces vignettes sont gravées et se trouvent sur des lettres de généraux de l'époque de la Révolution. Quelquesunes sont fort jolies.

333. VIGNETTES MILITAIRES, 43 pièces.

Toutes ces vignettes sont imprimées et se trouvent sur des lettres d'officiers de l'époque de la Révolution.

334. ADMINISTRATEURS MILITAIRES. 20 pièces.

Vignettes gravées : service des subsistances, des transports, commissaires ordonnateurs, inspecteurs aux revues, etc.

335. ADMINISTRATIONS DIVERSES. 21 pièces.

Pièces gravées et imprimées de la commission du commerce et des approvisionnements, de l'administration des forêts, des trapanux publics, de la société d'agriculture, etc.

336. VIGNETTES PARISIENNES. 2 pièces.

Deux vignettes, dont une fort jolie, de la section de Popincourt.

337. VIGNETTES DE PRUDHON. 9 pièces.

Jolies pièces dessinées par Prudhon, gravées par Roger. Elles se trouvent sur des lettres de Fouché, de Bourienne, de Lemarois, etc.

338. VIGNETTES BELGES ET HOLLANDAISES, 7 pièces.

Vignettes de la République batave, du tribunal révolutionnaire de Bruxelles, du département de la Dyle, de la Meuse Inférieure, etc., etc.

339. VIGNETTES ITALIENNES, 13 pièces.

Vignettes gravées et imprimées de la République cisalpine, de la République romaine, du département du Reno, du gouvernement du Piémont, etc.

340. VIGNETTES ÉTRANGÈRES. 18 pièces.

Vignettes gravées ou imprimées du canton de Lucerne, passeport allemand, République ligurienne, certificat des maîtrescordonniers d'Hambourg, ambassadeur suédois et danois, etc.

344. VIGNETTES DÉCOUPÉES. 36 pièces.

Parmi ces vignettes découpées, on remarque la jolie vignette de Macdonald, celle de la République cisalpine, etc.

342. IMPRIMÉS. 43 pièces.

Carte de citoyen actif, certificat de non-rébellion, billets de garde nationale. — On a joint une liasse d'assignats divers.

343. FRANC-MACONNERIE.

Jolie vignette gravée par Cardon. Elle représente une femme appuyée sur une corne d'abondance, tenant dans la main droité des flèches. A droite on voit une ruche entourée d'abeilles, à gauche une maison en construction, le tout est dominé par le triangle symbolique.

344.

Sous ce numéro on vendra, en lots, des pièces et documents non catalogués sur la Révolution, ainsi que des autographes d'académiciens, de littérateurs, de savants, etc. Les pièces seront réunies par catégories.

